

FAO PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES



directives

MISE EN PLACE DE CADRES INSTITUTIONNELS POUR LA GESTION DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE



MISE EN PLACE
DE CADRES INSTITUTIONNELS
POUR LA GESTION DES
RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Citation recommandée

FAO. 2012. *Mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des ressources zoogénétiques.* Directives FAO: Production et santé animales. Numéro 6. Rome.

Titre original

Developing the institutional framework for the management of animal genetic resources

Traduction

Elena Mazza

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO.

ISBN 978-92-5-206972-0

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande.

La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse copyright@fao.org ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

Table des matières

Remerciements	vi
Sigles et acronymes	vii
Introduction	1
SECTION 1	
Historique et contexte	3
La Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage	8
Le premier rapport sur <i>L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	9
De la Stratégie mondiale au <i>Plan d'action mondial</i>	12
Le <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>	13
SECTION 2	
Les directives	15
SECTION 3	
Les éléments du réseau mondial des ressources zoogénétiques	21
SECTION 4	
Le rôle du Centre de coordination mondial FAO pour les ressources zoogénétiques	27
Assistance technique, établissement de normes et protocoles	29
Système d'information mondial pour les ressources zoogénétiques	30
Service interactif de communication	33
Renforcement des capacités nationales dans la gestion des ressources zoogénétiques	34
Sensibilisation et promotion des questions concernant les ressources zoogénétiques	35
Facilitation du mécanisme de participation des donateurs et des parties prenantes	36
Collaboration avec les organismes internationaux	37
Secrétariat pour la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i>	38
SECTION 5	
Rôles et responsabilités des Centres de coordination nationaux	39
Dispositions pour l'accueil des Centres de coordination nationaux	41
Activités des Centres de coordination nationaux	61

Comité consultatif national	70
Groupes de travail et organes subsidiaires	75
Réseaux nationaux sur les ressources zoogénétiques	77
Évaluation des performances du Centre de coordination national	78
Liste de contrôle pour la mise en place et pour le fonctionnement du Centre de coordination national	78
SECTION 6	
Rôles et responsabilités des Centres de coordination régionaux	85
Mise en place des Centres de coordination régionaux	87
Centres de coordination régionaux: résumé des conclusions	106
Liste de contrôle pour la mise en place et pour le fonctionnement d'un Centre de coordination régional	108
Références bibliographiques	117

ENCADRÉS

1 Définitions	17
2 Création de la Banque de données mondiale pour les ressources zoogénétiques – trois décennies d’efforts conjoints	32
3 Comment je suis devenue Coordonnatrice nationale pour les ressources zoogénétiques en Suisse	45
4 Le Centre de coordination national au Kenya – réalisations et difficultés	46
5 Le Centre de coordination national en Turquie – comment fonctionne-t-il?	47
6 Le <i>Centre for Genetic Resources</i> , Pays-Bas	48
7 Développement et utilisation de la banque de gènes aux États-Unis d’Amérique	50
8 La plate-forme brésilienne pour les ressources génétiques	51
9 Le Programme canadien des ressources génétiques animales	52
10 Le Centre de coordination national en Namibie – réalisations et difficultés	53
11 Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques au Sénégal	55
12 Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques en Ukraine	56
13 Premières expériences du Centre de coordination national en Slovénie	57
14 Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques en Chine	58
15 Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques au Pérou – réalisations et difficultés	59
16 Gestion des ressources zoogénétiques au Chili	64
17 Système national d’alerte et d’intervention rapides pour les ressources zoogénétiques en Allemagne	66
18 Installation itinérante pour la collecte de sperme en République tchèque	69
19 Le Programme sur les ressources zoogénétiques en République islamique d’Iran – structure organisationnelle	72
20 Ressources zoogénétiques – réalités dans l’environnement et dans l’agriculture	73
21 Le Centre de coordination national en Ouzbékistan	74
22 Le Réseau national de matériel génétique en Argentine – la conservation par l’utilisation	80
23 Les raisons de la fermeture du Centre de coordination régional pour l’Asie	88
24 Le coin des convertis	91
25 Considérations sur les ressources zoogénétiques de la région nordique de l’Europe	94
26 Création du Centre de coordination régional pour les ressources zoogénétiques dans la région Amérique latine et Caraïbes	101
27 Activités sur les ressources zoogénétiques dans le Pacifique Sud-Ouest	105

TABLEAUX

1 Institutions qui accueillent les Centres de coordination nationaux, par région	44
--	----

FIGURES

1 Les infrastructures de planification et de mise en œuvre du <i>Plan d’action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>	24
2 Cadre structurel d’un Centre de coordination national pour la gestion des ressources zoogénétiques	42
3 Structure du programme sur les ressources zoogénétiques en République tchèque	60
4 Le réseau national sur les ressources zoogénétiques en Pologne	61
5 Évaluation des performances du Centre de coordination national	79

Remerciements

La FAO voudrait remercier pour sa contribution Elżbieta Martyniuk qui a rédigé le projet de ces directives.

Les encadrés, qui partagent les expériences nationales, ont été fournis par:

- Teresa Agüero Teare, Chili
- Oya Akin, Turquie
- Frank Begemann, Allemagne
- Harvey Blackburn, États-Unis d'Amérique
- Mamadou Diop, Sénégal
- Jacques Els, Namibie
- Igor Guziev, Ukraine
- Sipke Joost Hiemstra, Pays-Bas
- Yusup Ibragimov, Ouzbékistan
- Mohammad Ali Kamali, République islamique d'Iran
- Vanida Khumnirdpetch, Thaïlande
- Drago Kompan, Slovénie
- Catherine Marguerat-König, Suisse
- Arthur Mariante, Brésil
- Vera Matlova, République tchèque
- Carlos Mezzadra, Argentine
- Cleopas Okore, Kenya
- Ken Richards, Canada
- H. William Vivanco, Pérou
- Hongjie Yang, Chine

Les encadrés, qui partagent les expériences régionales, ont été fournis par:

- Erling Fimland, Pays nordiques
- Arthur Mariante, Amérique latine et Caraïbes
- Nichol Nonga, Pacifique Sud-Ouest
- Dominique Planchenault, Europe
- David Steane, Asie

Un projet de directives a été présenté et analysé à la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au mois de novembre 2010. Les directives ont été soumises à la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui les a approuvées, lors de sa treizième session ordinaire au mois de juillet 2011.

Sigles et acronymes

APHCA	Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (http://www.aphca.org)
AREEO	<i>Research, Education and Extension Organization</i> (République islamique d'Iran)
ASARECA	Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (http://www.asareca.org)
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement (http://www.sida.se/English)
ASRI	<i>Animal Science Research Institute</i> (République islamique d'Iran)
BIRA/UA	Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (http://www.au-ibar.org)
BLE	<i>Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung</i> (Allemagne) (http://www.ble.de)
CDB	Convention sur la diversité biologique (http://www.cbd.int)
CdP	Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique
CGN	<i>Centre for Genetic Resources</i> (Pays-Bas) (http://www.cgn.wur.nl/UK)
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (http://www.ciheam.org/index.php/fr)
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (http://www.cilss.bf)
ConSDABI	<i>Consorzio per la Sperimentazione, Divulgazione et Applicazione di Biotecniche Innovative</i> (Italie) (http://www.consdabi.org/home.php.htm)
CORAF	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (http://www.coraf.org)
CPS	Communauté du Pacifique (http://www.spc.int)
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-home/fr/)
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale (http://www.cta.int/fr/)
DAD-IS	Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (http://www.fao.org/DAD-IS)
DAD-Net	Réseau sur la diversité des animaux domestiques (http://dgroups.org/Community.aspx?c=66ada01b-ae15-4793-8552-UU32cc4b7c4061 et DAD-Net@fao.org)
DAGRIS	Système d'information sur les ressources génétiques des animaux domestiques (http://dagris.ilri.cgiar.org)
EFABIS	Système européen d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (http://efabis.tzv.fal.de)
EISMV	École inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (Sénégal) (http://www.eismv.org)

EM-ABG	<i>European Master in Animal Breeding and Genetics</i> (Maîtrise européenne sur la sélection et la génétique animales) (http://www.emabg.wur.nl/UK)
EMBRAPA	<i>Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária</i> (Brésil) (http://www.EMBRAPA.br)
ERFP	Centre de coordination européen pour les ressources zoogénétiques (http://www.rfp-europe.org)
FABIS-net	Réseau intégré de systèmes d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (http://www.eaap.org/content/efabis_net.htm)
FABRE-TP	<i>Farm Animal Breeding and Reproduction Technology Platform of the European Union</i> (Plate-forme technologique sur l'amélioration génétique et la reproduction des animaux d'élevage) (http://www.fabretp.info)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (www.fao.org/index_fr.htm)
FAOSTAT	Base de données statistiques fondamentales de la FAO (http://www.fao.org/corp/statistics/fr)
FEZ	Fédération européenne de zootechnie (http://www.eaap.org)
FFPM	forces, faiblesses, possibilités, menaces
FRB	Fondation pour la recherche sur la biodiversité (France) (http://www.fondationbiodiversite.fr)
GDAR	<i>General Directorate of Agricultural Reseach</i> (Turquie) (http://www.tagem.gov.tr)
GLOBALDIV	<i>A global view of livestock biodiversity and conservation</i> (Vision mondiale de la biodiversité et de la conservation des animaux d'élevage) (http://www.globaldiv.eu)
IBV	<i>Information and Coordination Centre for Biological Diversity</i> (Allemagne) (www.genres.de/en)
ICARDA	Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (http://www.icarda.org)
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement (http://www.africa-union.org/root/UA/index/index.htm)
ILRI	Institut international de recherches sur l'élevage (http://www.ilri.org)
INIA	<i>Instituto Nacional de Innovación Agraria</i> (Pérou) (http://www.inia.gob.pe)
INTA	<i>Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria</i> (Argentine) (http://www.inta.gov.ar/index.asp)
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles (Sénégal) (http://www.isra.sn)
ITC	Centre international sur la trypanotolérance (http://www.itc.gm)
NAGP	<i>National Animal Germplasm Program</i> (États-Unis d'Amérique) (http://www.csrees.usda.gov/nea/animals/in_focus/an_breeding_if_germplasm.html)
NAGRC & DB	<i>National Animal Genetic Resources Centre and Databank</i> (Ouganda)
NGH	<i>Nordic Gene Bank Farm Animals</i> (http://www.nordgen.org/index.php/skand/content/view/full/62)
NordGen	Centre nordique de ressources génétiques (http://www.nordgen.org/index.php/en/content/view/full/2)

OFAG	Office fédéral de l'agriculture (Suisse) (http://www.blw.admin.ch/index.html?lang=fr)
ONG	Organisation non gouvernementale
PCT	Programme de coopération technique (http://www.fao.org/tc/tcp/index_fr.asp)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement (http://www.undp.org/undp/fr/home.html)
PROGEBE	Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest (http://www.progebe/net/index.php?lang=fr)
SACCAR	Centre de coordination de la recherche agronomique pour l'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe (http://www.sadc.int)
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (http://www.cbd.int/sbstta14)
TGRDEU	<i>Central Documentation on Animal Genetic Resources</i> (Allemagne) (http://tgrdeu.genres.de/default/index/index/?lang=en)
TÜBİTAK	<i>Scientific and Technological Research Council of Turkey</i> (Turquie) (http://www.tubitak.gov.tr/en/ot/10/)
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine (http://www.uemoa.int)

Introduction

Suite à l'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, la FAO a rédigé les Lignes directrices principales pour le développement de plans de gestion des ressources génétiques animales au niveau national (FAO, 1998). Ces lignes directrices étaient conçues pour soutenir les pays dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de programmes de gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'expérience acquise, au cours de plusieurs années, dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et ensuite l'adoption d'un cadre convenu au niveau international, le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial)* sont à la base de la décision d'élaborer ces nouvelles directives. Leur objectif est d'aider les pays dans leurs efforts de mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et dans la préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.

Les directives se composent de six sections:

- La Section 1** présente une vue d'ensemble du développement du programme de la FAO sur les ressources zoogénétiques. Elle s'adresse aux intervenants qui se sont récemment engagés dans le programme et qui voudraient mieux comprendre le processus à l'origine de l'adoption du *Plan d'action mondial*.
- La Section 2** introduit les directives.
- La Section 3** décrit de façon générale le cadre institutionnel mondial pour les ressources zoogénétiques.
- La Section 4** décrit les rôles et les responsabilités de la FAO en qualité de Centre de coordination mondial pour les ressources zoogénétiques et en tant que fournisseur de services à ses pays membres pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.
- La Section 5** présente les cadres institutionnels nationaux et les responsabilités et activités d'un Centre de coordination national.
- La Section 6** décrit l'état de développement et de fonctionnement des Centres de coordination régionaux et donne des conseils sur le processus pour leur établissement.

Ces directives s'appuient sur l'expérience acquise dans les pays et dans les régions depuis le lancement du programme de la FAO sur les ressources zoogénétiques, au début des années 1990. Elles comprennent les témoignages de nombreux intervenants qui sont ou ont été activement engagés dans la mise en œuvre des Centres de coordination et des programmes concernant les ressources zoogénétiques aux niveaux national et régional.

SECTION 1

Historique et contexte



Historique et contexte

L'histoire du programme de la FAO sur l'amélioration de la gestion des ressources zoogénétiques dans le monde est relativement brève. Bien que la FAO soutienne les pays dans leurs efforts de conservation et de caractérisation des races locales depuis le début des années 1960, une part importante de la planification stratégique a eu lieu au cours des 20 dernières années, suite à la recommandation du Conseil de la FAO, en 1990, d'élaborer un programme global pour la gestion durable des ressources zoogénétiques au niveau mondial.

Un Groupe d'experts, qui s'est réuni en 1992 (FAO, 1992), a présenté les éléments clés du programme. L'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, un nouveau programme technique du Département de l'agriculture de la FAO (à présent le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs) a été entamée en 1993, suite aux décisions prises par les organes directeurs de la FAO. La Division de la production et de la santé animales de la FAO a été désignée comme le Centre de coordination mondial pour les ressources zoogénétiques avec la responsabilité de coordonner le perfectionnement et la mise en œuvre de la Stratégie mondiale.

En 1983, la FAO avait mis en place un forum intergouvernemental pour le débat sur les questions politiques et techniques en matière de gestion des ressources phylogénétiques au niveau mondial: la Commission sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En raison de l'acceptation croissante de l'importance de toutes les ressources génétiques concernant l'alimentation et l'agriculture, la vingt-cinquième session de la Conférence de la FAO, qui s'est tenue en 1995, a adopté une résolution qui élargissait le mandat de la Commission jusqu'à couvrir tous les aspects de la biodiversité agricole intéressant l'alimentation et l'agriculture. Les ressources zoogénétiques ont été le premier secteur de ce champ de compétences élargi du travail de la Commission, appelée désormais Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA).

L'engagement de la FAO dans la lutte contre l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a répondu à la prise de conscience croissante, et à l'importance accrue, accordées à la diversité biologique dans les programmes de la communauté internationale. Les menaces à la biodiversité, provoquées par les activités de l'homme et ayant pour résultat l'extinction des espèces, la destruction des écosystèmes et des habitats, et la perte de la diversité génétique au sein des espèces, ont conduit à l'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La Convention a été ratifiée par signature pendant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la planète Terre) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. Au mois d'août 2011, 193 pays représentaient les Parties de cette importante convention internationale (CDB, 2009a).

Lors de la deuxième Conférence des Parties à la CDB (CdP), la spécificité de la biodiversité agricole et le besoin de trouver des solutions spécifiques pour aborder ce secteur ont été



reconnus (Décision II/15). Le premier débat important sur la biodiversité agricole a eu lieu en 1996 pendant la troisième réunion de la CdP à Buenos Aires, où les Parties de la CDB ont décidé de créer un programme de travail sur la diversité biologique agricole (Décision III/11). Le programme a été adopté lors de la cinquième réunion de la CdP en 2000, à Nairobi (Décision V/5). Le Programme de travail sur la diversité biologique agricole a adopté trois initiatives internationales majeures: l'initiative pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols; l'initiative pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs; et l'initiative sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition.

La FAO a exercé une fonction principale dans la mise en œuvre du Programme de travail sur la diversité biologique agricole et dans l'établissement des rapports sur les progrès de son exécution à la CdP et à son Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA). Le dernier examen approfondi préparé par la FAO dans le cadre de sa collaboration avec la CDB, «*The international organizations' contribution to the implementation of the Programme of Work on Agricultural Biodiversity: how far have we come?*» (La contribution des organisations internationales à la mise en œuvre du Programme de travail sur la diversité biologique agricole: où en sommes-nous?), a été présenté au SBSTTA 13, en février 2008 (CDB, 2008). Les recommandations basées sur cet examen et concernant le travail futur de la CDB dans le domaine de la diversité biologique agricole ont été adoptées par la Décision IX/1 et par la Décision IX/2 pendant la CdP 9, en mai 2008, à Bonn (CDB, 2009b,c).

Un autre accord international en faveur d'une meilleure gestion des ressources zoogénétiques est l'Action 21, qui a été également adoptée pendant le Sommet de la planète Terre de Rio de Janeiro, en 1992¹. Le chapitre 14 d'Action 21, *Promotion d'un développement agricole et rural durable*, aborde la nécessité d'accroître la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire de façon durable.

La Commission du développement durable² est responsable du développement et de la mise en œuvre d'Action 21 et a beaucoup insisté sur l'importance de promouvoir l'agriculture et le développement rural de façon durable. Elle a souligné que l'utilisation et la conservation des ressources génétiques dans l'agriculture doivent être réalisées de façon durable. L'agriculture durable faisait également partie de l'ordre du jour du Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10) qui s'est tenu à Johannesburg, en 2002.

En novembre 1996, le Sommet mondial de l'alimentation a été organisé à Rome. Il a reconnu la contribution des ressources zoogénétiques à la sécurité alimentaire, au développement rural et à la lutte contre la pauvreté. Les gouvernements du monde entier ont affirmé, à l'objectif 3.2(f) de la Déclaration de Rome (FAO, 1996) qu'ils «encourageront la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques».

Les objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés au Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000, ont introduit un autre défi important pour la communauté internationale. Pendant le Sommet, les dirigeants du monde entier ont convenu d'une série

¹ <http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/index.shtml>

² http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_aboutcd.shtml



d'objectifs et de cibles mesurables et assortis d'échéances pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination contre les femmes. Il est amplement reconnu que l'érosion et la perte de biodiversité entraveront les progrès en faveur de la réalisation de ces objectifs. La diversité biologique agricole n'est pas uniquement le soutien principal de la sécurité alimentaire, elle représente également la base de plusieurs activités économiques, surtout dans les zones rurales, et est cruciale pour le fonctionnement des écosystèmes agricoles.

À présent, la FAO joue un rôle de premier plan au sein du cadre institutionnel international qui s'intéresse des questions associées à la gestion et à la conservation de la diversité biologique agricole. Au cours de sa onzième session ordinaire en 2007, la CRGAA a recommandé de renforcer davantage la coopération entre la FAO et la CDB, reconnaissant la nécessité d'assurer la synergie, la complémentarité et un appui mutuel (FAO, 2007a). Elle a souligné que la FAO devait continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'application du Programme de travail sur la biodiversité agricole. Elle a également recommandé que la FAO, sa CRGAA et le Secrétariat de la CDB établissent un plan de travail conjoint sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et a souhaité que cette décision soit transmise à la CdP.

Toujours lors de sa onzième session ordinaire, la CRGAA a adopté un Programme de travail pluriannuel. Le processus de préparation du projet de programme de travail pluriannuel a bénéficié d'apports importants de la part des gouvernements, par l'intermédiaire des groupes de travail techniques intergouvernementaux de la CRGAA sur les ressources phylogénétiques et zoogénétiques, et des consultations tenues avec les groupes régionaux. Le Programme de travail pluriannuel est tout à fait conforme aux demandes de la Conférence de la FAO de 1995 qui avait élargi le mandat de la CRGAA jusqu'à «tous les éléments de la diversité biologique intéressant l'alimentation et l'agriculture». Il représente une base excellente pour la planification d'un travail conjoint de la part de la FAO et de la CDB. Il appuie le renforcement de la coopération dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, à l'intérieur de la FAO, et entre la FAO et les autres organismes internationaux. Le Programme de travail pluriannuel s'appuie sur une approche progressive et établit les principaux produits et objectifs d'étape à aborder au cours de cinq sessions de la CRGAA (Annexe E du Rapport, FAO, 2007a). La CRGAA a décidé d'analyser les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel au cours des sessions suivantes.

Le Programme de travail pluriannuel comprend un plan préliminaire des questions principales à aborder dans le domaine des ressources zoogénétiques: suite donnée à la Conférence d'Interlaken³ (session 12); examen de la mise en œuvre des conclusions d'Interlaken (session 14); et mise à jour de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (FAO, 2008a) (session 16).

³ Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* a été adopté pendant la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'est tenue à Interlaken, Suisse, au mois de septembre 2007 (<http://www.fao.org/docrep/011/a1250f/a1250f00.htm>).



LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA GESTION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

L'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage (Stratégie mondiale) a démarré en 1993 au sein de la Division de la production et de la santé animales en tant que programme technique de travail de la FAO. La Stratégie mondiale a été conçue comme un cadre stratégique pour diriger et coordonner les initiatives internationales dans le secteur des ressources zoogénétiques.

La Stratégie mondiale a établi un cadre pour l'élaboration de politiques, stratégies et interventions aux niveaux national, régional et mondial. Elle visait également à soutenir, faciliter et coordonner les activités des différentes organisations internationales et régionales qui s'intéressent aux ressources zoogénétiques dans le cadre élargi du développement agricole et rural durable. De plus, la Stratégie mondiale a assuré un forum essentiel pour discuter et pour convenir des politiques et des programmes. Elle a également mis en place un mécanisme d'établissement de rapports au niveau mondial sur l'état des ressources zoogénétiques.

L'aide aux pays dans le développement et dans le renforcement des capacités pour la gestion des ressources zoogénétiques de façon durable a été probablement la fonction plus importante de la Stratégie mondiale. De nombreux pays ont demandé le soutien pour planifier, concevoir et mettre en œuvre des politiques en matière d'élevage et des stratégies d'amélioration génétique solides leur permettant de développer de façon durable leurs systèmes de production animale et d'assurer l'efficacité économique et la rentabilité au fil du temps. La Stratégie mondiale a également contribué à promouvoir la définition et la diffusion de conseils sur les approches ayant un rapport coût-efficacité satisfaisant pour la conservation des ressources zoogénétiques en utilisant tant des méthodes *in situ* que des méthodes *ex situ*. L'objectif prédominant à long terme de la Stratégie mondiale était de garantir que la richesse de ressources zoogénétiques disponibles dans le monde entier serait utilisée et mise en valeur en tant que contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement rural.

La Stratégie mondiale a favorisé la sensibilisation sur les multiples fonctions et valeurs des ressources zoogénétiques pour les générations présentes et futures. Elle s'appuyait sur quatre composantes interdépendantes principales, chacune présentant plusieurs éléments (FAO, 1999):

- un mécanisme intergouvernemental pour assurer l'engagement direct des gouvernements et la continuité des conseils et du soutien en matière de politique;
- des infrastructures de planification et de mise en œuvre pour assurer un cadre favorable aux interventions des pays avec l'appui régional et mondial;
- un programme technique de travail pour soutenir la gestion efficace des ressources zoogénétiques au niveau des pays; et
- l'établissement de rapports et l'évaluation pour produire les données et les informations nécessaires à assurer la rentabilité de l'orientation, de la planification et des interventions, et l'évaluation des progrès accomplis.

Le travail au sein de deux domaines transversaux – le renforcement des capacités et l'assistance technique – a favorisé la mise en œuvre de toutes les quatre composantes de la Stratégie mondiale.



La première composante, le mécanisme intergouvernemental, a contribué à assurer l'engagement des gouvernements et des parties prenantes dans le perfectionnement, la mise en œuvre et le suivi du programme sur les ressources zoogénétiques au niveau mondial. Au fil du temps, le programme technique a évolué et est devenu un programme intergouvernemental, et un des domaines principaux du travail de la CRGAA.

La CRGAA, avec ses 171 pays membres et la Communauté européenne (FAO, 2009a), est l'élément principal du mécanisme intergouvernemental. Tous les pays membres et les membres associés de la FAO peuvent s'inscrire à la CRGAA sur demande. L'examen approfondi des différentes questions concernant les ressources zoogénétiques entrepris par son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁴ (Groupe de travail technique intergouvernemental) soutient le travail de la CRGAA. Le travail préparatoire et la mise en œuvre des activités de la CRGAA sont financés par les ressources du Programme ordinaire de la FAO.

La deuxième composante, soit les infrastructures de planification et de mise en œuvre du travail de la CRGAA, a requis l'établissement de Centres de coordination pour les ressources zoogénétiques aux niveaux national, régional et mondial. Ceci a eu pour résultat la création du tout premier réseau mondial sur les ressources zoogénétiques qui a permis de coordonner les interventions des pays, et de renforcer la communication et le soutien aux niveaux régional et mondial.

Le programme technique de travail (troisième composante) se concentrait initialement sur la préparation de plans de gestion nationaux pour les ressources zoogénétiques en matière d'intensification durable de la production animale, de caractérisation et de conservation des ressources zoogénétiques, et de plans d'urgence et de mécanismes d'intervention. Pour soutenir la mise en œuvre du programme technique de travail au niveau national, la FAO a élaboré une série de lignes directrices principales et secondaires.

Les lignes directrices principales se concentraient sur l'élaboration de Plans nationaux de gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage. Les lignes directrices secondaires abordaient les différents aspects de la gestion des ressources zoogénétiques, comme la mesure de la diversité des animaux domestiques; l'intensification durable de la gestion des ressources zoogénétiques, notamment le contrôle et l'amélioration des animaux dans les systèmes de production à faible ou moyenne intensité d'intrants; et la gestion des petites populations en danger.

La quatrième composante, soit l'établissement de rapports et l'évaluation, assurait les rapports sur l'état des ressources zoogénétiques et la surveillance des évolutions au sein de leurs populations, ainsi que l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale (par exemple, FAO/PNUE, 1993, 1996, 2000).

LE PREMIER RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

La préparation du premier rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a été l'initiative la plus importante entreprise dans le

⁴ <http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/genetics/angrvent2009.html>



cadre de la Stratégie mondiale. Les conclusions de ce rapport servent à présent de guide pour le perfectionnement des programmes et des interventions sur les ressources zoogénétiques.

Suite à une recommandation du Groupe de travail technique intergouvernemental lors de sa première session en 1998, la CRGAA, à sa huitième session ordinaire en 1999, a demandé que la FAO coordonne un processus impulsé par les pays ayant pour résultat la rédaction d'un rapport mondial concentré sur trois domaines majeurs:

- l'état de la diversité: une évaluation de l'état de l'utilisation, de la conservation et de l'érosion des ressources zoogénétiques, et une analyse des causes sous-jacentes;
- l'état des capacités des pays dans la gestion des ressources zoogénétiques: notamment les cadres politiques et législatifs, les stratégies de gestion et les programmes d'amélioration génétique, les infrastructures institutionnelles, les ressources humaines, la prise de conscience et l'engagement du public; et
- l'état de l'art: les méthodologies et les technologies disponibles pour améliorer l'inventaire, la caractérisation, l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.

Lors de sa neuvième session ordinaire en 2002, la CRGAA a accepté les grandes lignes de la FAO concernant un processus impulsé par les pays pour la préparation de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* basé sur la rédaction des rapports nationaux. La CRGAA a mis l'accent sur le besoin de compléter le processus préparatoire de ce document avant la fin de 2006. Elle a également pris en considération la possibilité de conclure ce processus pour la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques. Pendant sa dixième session ordinaire en 2004, la CRGAA a approuvé les grandes lignes de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et convenu d'un calendrier pour sa finalisation.

L'étape plus importante du processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a été la rédaction des rapports nationaux, qui devaient représenter des documents de politique abordant trois questions stratégiques concernant la gestion nationale des ressources zoogénétiques:

- Où en sommes-nous?
- Où devons-nous parvenir?
- Comment arrivons-nous où nous devons parvenir?

Ce genre d'approche a requis beaucoup plus qu'une simple description de l'état des ressources zoogénétiques nationales. Elle a fourni aux pays la possibilité de planifier de façon stratégique l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques au niveau national, ainsi que d'identifier les opportunités de soutien et de coopération au niveau international.

Au mois de mars 2001, la FAO a invité 188 pays à présenter les rapports nationaux selon les directives préparées par la FAO et convenues par le Groupe de travail technique intergouvernemental (FAO, 2001). La FAO a investi des ressources considérables dans les ateliers de formation et de suivi organisés entre juillet 2001 et novembre 2004 pour soutenir le processus préparatoire. En 2005, 169 rapports nationaux avaient été préparés et soumis à la FAO.



En août 2004, la FAO a invité 77 organisations internationales à présenter des rapports sur leurs activités dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques, couvrant des spécialités comme la recherche, l'éducation, la formation, la vulgarisation, la sensibilisation du public, la communication et la promotion. Quatre ONG internationales, trois organisations intergouvernementales et deux organisations de recherche ont présenté les rapports⁵. Ces rapports ont représenté une contribution précieuse pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, mais ils ont également souligné le fait que seules quelques rares organisations internationales étaient en train de réaliser des activités associées aux ressources zoogénétiques.

En outre, la FAO a commandité un certain nombre d'études thématiques pour aborder des questions spécifiques traitées de façon inadéquate dans les rapports nationaux, mais qui étaient importantes pour la préparation de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Entre 2002 et 2006, 12 études thématiques⁶ ont été présentées:

- *Possibilités d'incorporer les éléments génétiques dans la gestion des maladies des animaux d'élevage: questions politiques.*
- *Mesure de la diversité des animaux domestiques – un examen des récentes études sur la diversité.*
- *L'économie de la conservation des ressources génétiques des animaux d'élevage et l'utilisation durable: pourquoi est-elle importante et qu'avons-nous appris?*
- *Stratégies de conservation des ressources zoogénétiques.*
- *Les effets de l'environnement sur les ressources zoogénétiques.*
- *Le cadre légal pour la gestion des ressources zoogénétiques.*
- *L'impact des catastrophes et des situations d'urgence sur les ressources zoogénétiques.*
- *L'état de développement des biotechnologies liées à la gestion des ressources zoogénétiques et leur application potentielle dans les pays en développement.*
- *Échange, utilisation et conservation des ressources zoogénétiques: options politiques et réglementaires.*
- *Une approche stratégique pour la conservation et l'utilisation continue des ressources génétiques des animaux d'élevage.*
- *Populations et animaux. Éleveurs traditionnels: les gardiens de la diversité des animaux domestiques.*
- *Le flux génétique dans les ressources zoogénétiques. Une étude sur l'état, l'impact et les évolutions.*

Outre les apports mentionnés ci-dessus, des informations ont été obtenues du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et de la base de données statistiques fondamentales de la FAO (FAOSTAT).

⁵ <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1250e/annexes/Reports%20from%20International%20Organizations/IntOrganisationReports.pdf>

⁶ <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1250e/annexes/Thematic%20Studies/ThematicStudies.pdf>



Le projet de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a été révisé par le Groupe de travail technique intergouvernemental en 2006 et a été approuvé par la CRGAA à sa onzième session ordinaire au mois de juin 2007. Le rapport finalisé a été présenté à la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à Interlaken, en Suisse, en septembre 2007 (FAO, 2008a). *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a représenté une étape fondamentale dans le développement d'une meilleure analyse des ressources zoogénétiques, de leurs fonctions et valeurs, utilisation et conservation, et de l'état des capacités nécessaires pour leur gestion.

DE LA STRATÉGIE MONDIALE AU PLAN D'ACTION MONDIAL

Les priorités nationales énoncées dans les rapports nationaux ont été analysées et utilisées dans la préparation du projet de rapport sur les priorités stratégiques (aux niveaux mondial et régional ainsi que national). Le projet de rapport a été révisé au moyen de consultations par courrier électronique organisées par la FAO à la fin de 2005. Il a constitué la base des négociations pendant la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental en décembre 2006 et lors de la onzième session ordinaire de la CRGAA en juin 2007, qui ont abouti à la négociation finale et à l'adoption du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* au moment de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques qui a eu lieu à Interlaken en septembre 2007 (FAO, 2007c).

Le *Plan d'action mondial* (FAO, 2007d) est un programme de travail convenu au niveau mondial dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques qui a été adopté par les gouvernements et par la communauté internationale. Il se compose de 23 priorités stratégiques visant à améliorer l'utilisation et la valorisation durable des ressources zoogénétiques et à lutter contre l'érosion de cet élément précieux de la biodiversité agricole. La mise en œuvre du *Plan d'action mondial* favorisera la gestion avisée des ressources zoogénétiques et contribuera ainsi de façon significative à la réalisation du premier (réduire l'extrême pauvreté et la faim) et du septième (assurer un environnement durable) objectifs du Millénaire pour le développement.

Le *Plan d'action mondial* a été adopté par 109 délégations lors de la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques. Par le biais de la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*, les gouvernements qui participaient à la Conférence ont confirmé leurs responsabilités collectives et individuelles en matière de conservation, d'utilisation durable et de mise en valeur des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire, l'état nutritionnel de l'humanité et le développement rural. Ils se sont également engagés à faciliter l'accès à ces ressources et à assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Ainsi, la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, élaborée au départ pour être un programme technique de travail de la FAO, a conduit à la réalisation de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et du *Plan d'action mondial*, c'est-à-dire la première évaluation



mondiale exhaustive des ressources zoogénétiques et le premier cadre mondial approuvé par les gouvernements pour la gestion de ces ressources. Ce résultat a été confirmé par la Conférence de la FAO qui, lors de sa trente-quatrième session en novembre 2007 (Résolution 12/2007), a approuvé le *Plan d'action mondial* et la *Déclaration d'Interlaken* en tant qu'étapes fondamentales des initiatives internationales visant à promouvoir l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques (FAO, 2009b). La Conférence a reconnu la contribution majeure du *Plan d'action mondial* au cadre général international sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole. Elle a également demandé à la CRGAA de superviser et d'évaluer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et d'indiquer lors de la session de 2009 les mesures prises pour donner suite à la Conférence d'Interlaken. La Conférence de la FAO a lancé un appel à tous ses membres ainsi qu'aux mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents, pour que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues pour la mise en œuvre des activités relevant des domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*.

LE PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Le *Plan d'action mondial* se compose de trois parties (FAO, 2007d):

- Partie I Justification du *Plan d'action mondial*;
- Partie II Les priorités stratégiques;
- Partie III Mise en œuvre et financement.

Le *Plan d'action mondial* est conçu comme un plan à évolution continue, avec un horizon temporel initial de 10 ans. Il se base sur l'hypothèse que les pays sont fondamentalement interdépendants pour l'utilisation des ressources zoogénétiques dans la valorisation de leurs secteurs de l'élevage, et qu'une coopération internationale substantielle s'impose pour soutenir la production alimentaire mondiale.

Les priorités stratégiques sont regroupées dans les quatre domaines prioritaires suivants:

- caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés;
- utilisation durable et mise en valeur;
- conservation; et
- politiques, institutions et renforcement des capacités.

Chaque domaine prioritaire contient une série de priorités stratégiques, dont la présentation est uniforme pour chaque domaine prioritaire. La justification explique les raisons à la base du choix de la priorité stratégique considérée. Les actions individuelles proposent des étapes logiques à mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés ou les améliorations visées dans les conditions prévalentes. Au total, les priorités stratégiques du *Plan d'action mondial* sont 23 (deux, quatre, cinq et douze respectivement dans les quatre domaines prioritaires énoncés ci-dessus).

La plupart des priorités stratégiques sont destinées aux gouvernements et devraient être mises en œuvre au niveau national, néanmoins quelques-unes sont conçues en tant que guides dans les initiatives des institutions et des organisations internationales. Par exemple, la mise en œuvre des priorités stratégiques qui requièrent la mise en place de normes, de protocoles, de méthodes et de directives pour les différentes activités de ges-



tion des ressources zoogénétiques engagera la communauté scientifique internationale. Certaines actions spécifiques énoncées dans les priorités stratégiques sont adressées à la FAO et à sa CRGAA, ou requièrent la participation d'autres institutions ou groupes d'intérêt spécifiques.

Comme il ressort clairement des rapports nationaux présentés au cours du processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, le niveau d'avancement dans la gestion des ressources zoogénétiques et l'état des capacités nationales diffèrent beaucoup entre les pays et les régions. Par conséquent, la priorité ou l'importance relative de chaque priorité stratégique et les interventions associées au sein de tous les quatre domaines prioritaires sont à déterminer aux niveaux national et régional. Les éléments qui influencent la définition des priorités comprendront l'état des ressources zoogénétiques au niveau des races et des espèces, les environnements de production et les modes d'élevage, les capacités courantes de gestion et les possibilités et les résultats des programmes existants sur les ressources zoogénétiques.

Pour aider la communauté internationale à suivre et à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* aux niveaux national, régional et mondial, des objectifs et des indicateurs temporels et mesurables sont nécessaires. Le Groupe de travail technique intergouvernemental, lors de sa cinquième session en janvier 2009, a examiné les modalités à utiliser pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Il a recommandé à la FAO de préparer un premier rapport intérimaire de synthèse (basé sur les rapports d'avancement des pays) pour le présenter à la quatorzième session ordinaire de la CRGAA en 2013 et par la suite appliquer un intervalle de quatre ans entre les rapports intérimaires (FAO, 2009c). Le Groupe de travail technique intergouvernemental a en outre recommandé à la FAO de préparer le format et la teneur des rapports sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques, sur la base des données et des informations fournies par les pays par l'intermédiaire de DAD-IS et de les mettre à la disposition de la CRGAA au moment de ses sessions ordinaires. La CRGAA, lors de sa douzième session ordinaire en octobre 2009, a adopté les recommandations du Groupe de travail technique intergouvernemental, établissant ainsi des modalités à long terme pour le suivi de l'état et des tendances des ressources zoogénétiques ainsi que pour l'évaluation des progrès accomplis par les pays dans la gestion des ressources zoogénétiques et dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.



SECTION 2

Les directives



Les directives

Ces directives font partie des initiatives entreprises par la FAO pour aider les pays dans la mise en place et dans le fonctionnement d'un cadre institutionnel pour la gestion des ressources zoogénétiques aux niveaux national et régional. Le succès de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* nécessite la planification appropriée des interventions, le renforcement des capacités et le partage des expériences entre les intervenants engagés dans l'utilisation, dans la mise en valeur et dans la conservation des ressources zoogénétiques.

La mise en place d'un cadre institutionnel pour les ressources zoogénétiques dans les pays a été fortement recommandée dans les Lignes directrices principales pour l'élaboration de plans de gestion des ressources génétiques animales au niveau national (FAO, 1998). Ces lignes directrices avaient été conçues pour identifier les principaux éléments et objectifs d'un plan national de gestion des ressources zoogénétiques et pour exposer dans les grandes lignes les politiques stratégiques à utiliser pour atteindre ces objectifs. Elles étaient conçues premièrement pour les décideurs et servaient de cadre pour une série de «lignes directrices secondaires» qui abordaient les différents aspects de la gestion des ressources zoogénétiques de façon techniquement plus détaillée. Pendant plusieurs années, les lignes directrices principales ont assisté les Coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques (encadré 1) dans l'élaboration de programmes nationaux logiques en faveur de l'utilisation durable et de la conservation des ressources zoogénétiques et dans la mise en place des réseaux nationaux.

ENCADRÉ 1

Définitions

Coordonnateur national pour la gestion des ressources zoogénétiques: la personne, désignée par le gouvernement, qui coordonne la mise en œuvre, au niveau national, du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et qui gère le développement et le fonctionnement d'un réseau national sur les ressources zoogénétiques. Il ou elle est la personne contact pour les communications avec la FAO sur les questions liées à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et avec les réseaux des ressources zoogénétiques aux niveaux mondial et régional.

Centre de coordination national pour la gestion des ressources zoogénétiques: le Coordonnateur national pour la gestion des ressources zoogénétiques et son personnel de soutien à l'intérieur de l'institution responsable de la coordination des activités concernant la gestion des ressources zoogénétiques.



Le remplacement de la Stratégie mondiale par le *Plan d'action mondiale*, convenu par les gouvernements, a assuré un nouveau rang aux programmes sur les ressources zoogénétiques. Ces nouvelles directives, conçues comme une substitution des lignes directrices principales, reflètent ce développement. Elles reflètent également l'expérience considérable (arrangements institutionnels locaux, structures, activités, état juridique, etc.) que les pays ont acquise, depuis la mise en place du programme sur les ressources zoogénétiques de la FAO, dans le fonctionnement des Centres de coordination nationaux pour les ressources zoogénétiques (encadré 1). Les activités régionales de communication et de coordination ont également évolué et ont eu pour résultat, dans certaines régions, l'établissement de Centres de coordination régionaux pour les ressources zoogénétiques. Ces centres facilitent la mise en place participative de programmes, de cours de formation, d'activités de recherche et de mécanismes pour le partage des expériences.

Les gouvernements nationaux demeurent évidemment les responsables de la mise en œuvre du *Plan d'action mondiale*. L'expérience suggère que la mise en œuvre efficace du vaste éventail d'activités prévues dans le *Plan d'action mondiale* requiert que, dans chaque pays, la responsabilité opérationnelle soit confiée à un Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques. Certains pays n'ont pas encore établi ces centres, ce qui peut expliquer en partie pourquoi le niveau d'activité varie considérablement selon le pays. En outre, certaines régions ont fait part de leur volonté de mettre en place un Centre de coordination régional, mais n'ont pas encore été en mesure de réaliser cet objectif. Il est important de partager l'expérience acquise pendant l'établissement et le fonctionnement des Centres de coordination nationaux existants avec les pays et les régions où ces centres doivent encore être mis en place.

Le Groupe de travail technique intergouvernemental, lors de sa cinquième session en janvier 2009, a recommandé «à la Commission de demander à la FAO de préparer un document relatif aux opérations des points focaux nationaux et régionaux pour les ressources zoogénétiques, en vue de mettre en commun les données d'expérience concernant les pratiques, approches et activités» (FAO, 2009c). Cette recommandation a été acceptée par la CRGAA (FAO, 2009d) et des directives ont été rédigées en réponse à cette demande.

Ces directives ont été préparées plus de 15 ans après le lancement de la Stratégie mondiale; elles s'appuient sur les expériences acquises et sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes sur les ressources zoogénétiques aux niveaux national, régional et mondial. Les informations et les expériences partagées par les Coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques au cours des différentes réunions régionales et mondiales et des différents ateliers de formation représentent les apports principaux utilisés pour l'élaboration de ces directives. Les ateliers techniques pour les Coordonnateurs nationaux organisés par le Centre de coordination mondial au siège de la FAO conjointement à chaque session du Groupe de travail technique intergouvernemental ont représenté des opportunités précieuses pour partager les expériences des pays du monde entier et pour examiner les programmes sur les ressources zoogénétiques mis en œuvre aux niveaux national et régional. Les présentations et les débats au cours de ces réunions, les documents y associés et plusieurs rapports et d'autres documentations disponibles par l'intermédiaire du réseau des Coordonnateurs nationaux, ont représenté la base de ces



directives. En outre, un certain nombre de Coordonnateurs nationaux et régionaux ont fourni leurs commentaires personnels sur les résultats obtenus et sur les difficultés rencontrées dans leur travail. Ces commentaires sont présentés dans les encadrés de ce document. Les rapports intérimaires et d'autres documents préparés par la FAO pour les réunions du Groupe de travail technique intergouvernemental et de la CRGAA ont représenté d'autres importantes sources d'information.

Les directives se concentrent sur la mise en place et sur le fonctionnement des Centres de coordination nationaux et régionaux et du Centre de coordination mondial, ainsi que sur leurs responsabilités – prenant en compte l'engagement des gouvernements dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Les principaux destinataires de ces directives sont les Coordonnateurs nationaux, les membres des réseaux nationaux sur les ressources zoogénétiques et les décideurs du secteur de l'élevage. Les directives sont probablement utiles à d'autres parties prenantes engagées dans le secteur des ressources zoogénétiques car elles peuvent permettre de mieux comprendre le cadre institutionnel du programme mondial sur les ressources zoogénétiques.

Les objectifs des directives sont les suivants:

- fournir les informations sur le développement du programme mondial sur les ressources zoogénétiques et sur les éléments du réseau mondial, surtout pour les intervenants qui se sont engagés dernièrement dans ce travail;
- assurer les informations sur les responsabilités et sur le fonctionnement du Centre de coordination mondial et sur les possibilités de participer à ses activités, et d'en bénéficier;
- soutenir la mise en place et/ou le renforcement des Centres de coordination et des réseaux sur les ressources zoogénétiques au niveau national; et
- soutenir la mise en place et/ou le renforcement des Centres de coordination régionaux.



SECTION 3

Les éléments du réseau mondial des ressources zoogénétiques



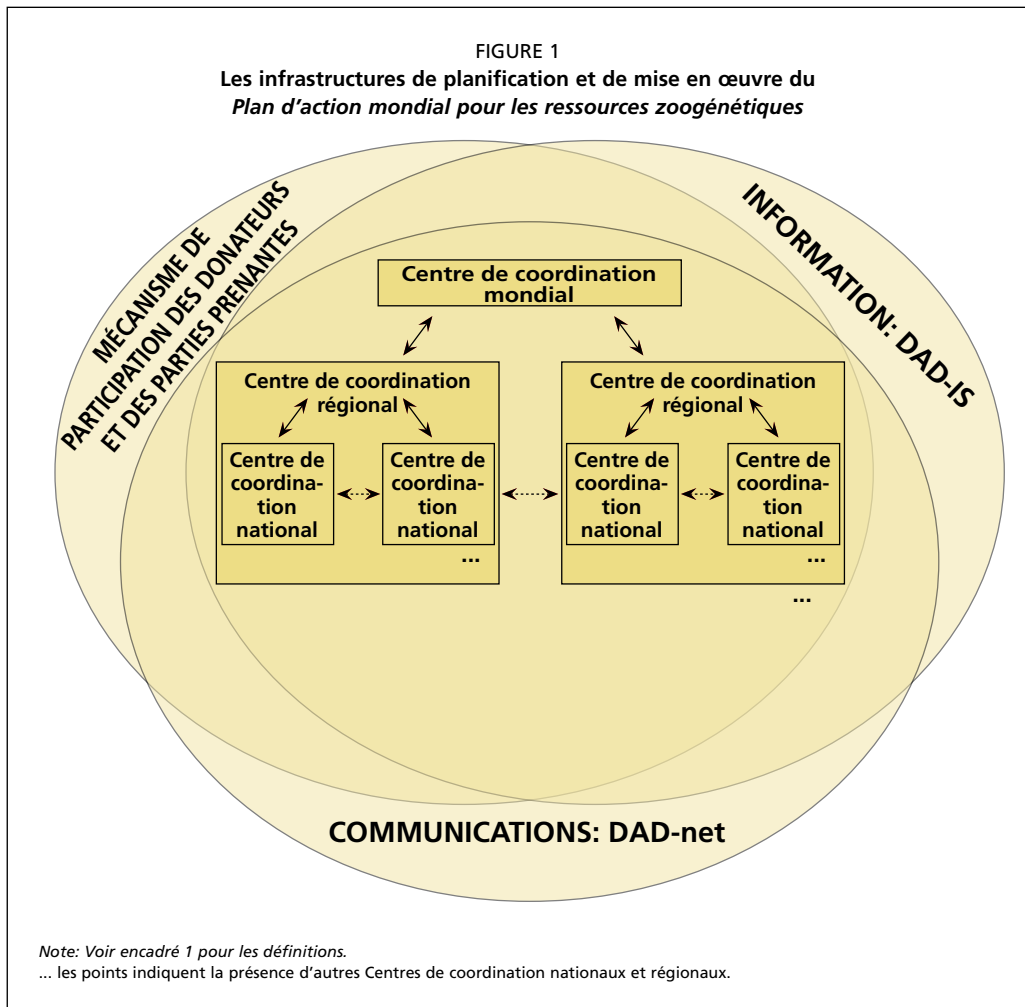
Les éléments du réseau mondial des ressources zoogénétiques

Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* se compose des éléments ci-après (voir également la figure 1).

- **Le Centre de coordination mondial**, au siège de la FAO, dans le cadre de la Division de la production et de la santé animales, assure l'appui aux pays dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Il fait office de secrétariat pour le Groupe de travail technique intergouvernemental et prépare les rapports intérimaires et les documents techniques à l'appui du travail de la CRGAA sur les ressources zoogénétiques.
- **Les Centres de coordination régionaux** sont établis – lorsque les pays d'une région déterminée le décident – pour faciliter les communications régionales, pour garantir l'assistance technique et l'encadrement dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques et pour coordonner les activités qui sont correctement mises en œuvre au niveau régional ou qui peuvent bénéficier de la coordination entre les pays de la région.
- **Les Centres de coordination nationaux** entreprennent, dirigent, facilitent et coordonnent les activités des pays qui sont associées à la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques, et sont en contact avec plusieurs parties prenantes différentes du secteur des ressources zoogénétiques à l'intérieur du pays. Ils collaborent également avec le Centre de coordination régional (s'il existe) et avec le Centre de coordination mondial pour la planification et le développement d'initiatives mondiales et régionales, le cas échéant.
- **Le mécanisme de participation des donateurs et des parties prenantes** mobilise les parties prenantes, notamment les donateurs, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales (ONG), pour qu'ils appuient la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Le Centre de coordination mondial est responsable de favoriser l'engagement des parties prenantes au niveau mondial dans tous les principaux aspects du *Plan d'action mondial* par différents moyens de communication. On peut accéder à une base de données sur les programmes de financement par la page Web de la Division de la production et de la santé animales⁷. Lors de sa douzième session ordinaire, la CRGAA a adopté la **Stratégie de financement de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*** (FAO, 2010a) et a demandé à la FAO de l'appliquer. Reconnaisant l'importance fondamentale de l'engagement des parties prenantes, la CRGAA a demandé à la FAO de renforcer encore les partenariats et

⁷ http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/genetics/Funding_strategy.html





alliances avec d'autres mécanismes et organisations internationaux afin d'améliorer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* (FAO, 2009d).

- **Le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)**⁸ est le centre d'échange du *Plan d'action mondial*. C'est un outil de communication et d'information pour la gestion des ressources zoogénétiques. Il offre à l'utilisateur des bases de données interrogeables contenant des informations sur les races (y compris des images), des outils de gestion, une bibliothèque de références et de liens ainsi que les coordonnées des Coordonnateurs régionaux et nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques. Il permet aux pays de contrôler en sécurité la saisie et la mise à jour des données nationales. Au cours des années, DAD-IS est devenu un système avancé d'information et de communication.

⁸ <http://www.fao.org/DAD-IS>



- **Le Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net)** est un forum de discussion électronique mis en place par le Centre de coordination mondial en 2005. C'est un forum informel pour l'échange d'informations et d'opinions sur des questions concernant la gestion des ressources zoogénétiques. L'inscription est libre et gratuite. Les messages peuvent être affichés en anglais, français ou espagnol. Les thématiques d'échange sont l'inventaire, la caractérisation, le contrôle des performances, la gestion des données et des informations, l'amélioration génétique, l'utilisation, la conservation, la planification et la réponse dans les situations d'urgence. D'autres informations sont également disponibles sur les possibilités de formation et d'éducation, la recherche et les développements technologiques, le transfert de technologies et d'autres sujets importants pour la gestion des ressources zoogénétiques. Le Centre de coordination mondial ajoute périodiquement des informations et exerce la fonction de modérateur. La FAO a également commencé à soutenir la mise en place de sous-réseaux régionaux. En 2011, ces sous-réseaux étaient opérationnels pour les pays de langue russe et pour les pays de l'Afrique de l'Ouest (en français).



SECTION 4

**Le rôle du Centre de
coordination mondial FAO pour
les ressources zoogénétiques**



Le rôle du Centre de coordination mondial FAO pour les ressources zoogénétiques

Le Centre de coordination mondial a été établi au sein de la Division de la production et de la santé animales de la FAO pour lancer et pour développer la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage. Les responsabilités principales étaient de faciliter les initiatives mondiales associées à la gestion des ressources zoogénétiques; de renforcer et de maintenir les capacités en matière de communication; et d'élaborer des directives ainsi que d'autres outils pour soutenir l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques. Un autre mandat du Centre de coordination mondial était la promotion et le soutien des activités nationales et régionales, notamment l'élaboration de politiques.

La principale fonction du Centre de coordination mondial est d'aider les pays dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. En particulier, par les activités ci-après: élaborer et conserver une structure globale d'information et de communication; superviser la préparation de directives techniques; coordonner les activités dans les régions; appuyer la mise en place des Centres de coordination nationaux et régionaux; identifier les besoins en formation, éducation et transfert des technologies; élaborer des propositions de programmes et de projets; et mobiliser les ressources des donateurs (FAO, 2009e).

Le financement des activités du Centre de coordination mondial est constitué des fonds du Programme ordinaire de la FAO et d'autres contributions extrabudgétaires. Le soutien des donateurs a toujours renforcé de façon significative les activités du Centre de coordination mondial. Il a par exemple favorisé la coordination régionale, appuyé d'autres améliorations de DAD-IS, facilité la participation aux réunions intergouvernementales et soutenu les activités dans les pays. Le soutien des donateurs a été crucial pour aider les pays dans la préparation des rapports nationaux au cours du processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

ASSISTANCE TECHNIQUE, ÉTABLISSEMENT DE NORMES ET PROTOCOLES

Le Centre de coordination mondial, pour aider les pays dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, prépare et met à jour les directives techniques concernant ses quatre domaines prioritaires. Les directives sur la *Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques* ont été approuvées par le Groupe de travail technique intergouvernemental et adoptées par la CRGAA lors de sa douzième session ordinaire en 2009. Elle recommandait leur publication et distribution élargie (FAO, 2009c,e). Les directives prévoient une approche progressive pour l'élaboration d'un programme national sur



les ressources zoogénétiques et pour la mise en œuvre du Plan d'action national au niveau des pays. Le Centre de coordination mondial, assisté par le Groupe de travail technique intergouvernemental et par la CRGAA, en considérant les normes internationales existantes ainsi que le travail réalisé par d'autres organisations, a également rédigé les directives suivantes: *Stratégies d'amélioration génétique pour la gestion durable des ressources zoogénétiques*, *Réalisation d'enquêtes et de suivi pour les ressources zoogénétiques*, *Phenotypic characterization of animal genetic resources* (Caractérisation phénotypique des ressources zoogénétiques), *Molecular genetic characterization of animal genetic resources* (Caractérisation génétique moléculaire des ressources zoogénétiques) et *Cryoconservation of animal genetic resources* (Cryoconservation des ressources zoogénétiques). Ces directives ont été approuvées par la CRGAA (FAO, 2010b, 2012a, 2012b, 2011a, 2012c). Les directives sur la conservation *ex situ* et sur l'identification et le contrôle des animaux sont en préparation.

SYSTÈME D'INFORMATION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

DAD-IS a été conçu comme un centre d'échange et comme un outil de soutien à la prise de décisions et de renforcement des capacités pour la gestion des ressources zoogénétiques. Le système assure un mécanisme mondial de communication et de partage des données, des informations et des connaissances. DAD-IS représente le principal moyen de communication entre les Centres de coordination nationaux et le Centre de coordination mondial, et il est utilisé en tant qu'outil d'enseignement et de formation. Il facilite la distribution rapide et rentable de directives, rapports et documents de réunions. Ce système est de plus en plus utilisé par les Coordonnateurs nationaux.

Le stockage et la communication sécurisés de données et d'informations représentent la caractéristique essentielle de DAD-IS. Les pays utilisent la Banque de données mondiale pour les ressources zoogénétiques, la base de DAD-IS, pour stocker les données sur les ressources zoogénétiques nationales. Les Coordonnateurs nationaux peuvent saisir et mettre à jour les données par l'intermédiaire d'écrans de saisie des données en ligne. DAD-IS prévoit un certain nombre d'outils pour l'extraction et l'analyse des données à partir de la Banque de données mondiale. Ces données ont représenté la base pour la préparation des trois éditions de *World Watch List for Domestic Animal Diversity* (Liste mondiale d'alerte pour la diversité des animaux domestiques) (FAO/PNUF, 1993, 1996, 2000) et de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (FAO, 2008a). Elles sont également utilisées pour l'établissement des rapports sur l'état et les tendances que la CRGAA demande de préparer à la FAO pour chacune de ses sessions ordinaires (FAO, 2011b).

Tout comme le Centre de coordination mondial, le système d'information a évolué au fur et à mesure que les besoins ont augmenté et que la technologie a fait des progrès. La première édition de DAD-IS remonte au mois d'avril 1996 et, dès le départ, elle était sur Internet. La deuxième édition a paru en septembre 1998 et était disponible sur Internet et sur un CD-ROM multilingue (en français, anglais et espagnol, ainsi que quelques démonstrations en arabe et chinois).

En juillet 1999, un groupe d'experts s'est réuni pour étudier la conception et le développement de DAD-IS à l'avenir. Le groupe a recommandé de baser le système sur un modèle



de licence libre qui permettrait aux pays de modifier le système selon les besoins locaux tout en permettant également l'intégration des bases de données nationales et régionales au système mondial. Le groupe a également suggéré d'ajouter au système une capacité SIG (système d'information géographique), un module pour la description des environnements de production des races et une base de données sur la conservation pour enregistrer le matériel détenu dans les banques de gènes *ex situ*.

En 2004, une autre évaluation de DAD-IS a eu lieu. Elle a eu pour résultat un certain nombre de recommandations. Par exemple, des améliorations ont été proposées en matière de facilité d'emploi du système et de qualité des données (notamment l'accès à des images de qualité). Il a été également proposé de mettre en place un mécanisme établi et automatisé pour la mise à jour des bases de données à l'intérieur du système. La participation du Centre de coordination mondial au projet financé par la Commission européenne appelé «Système européen d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage» (EFABIS) a facilité la mise en place de ces recommandations. Le projet, mis en œuvre en 2002-2005, était coordonné par la Fédération européenne de zootechnie (FEZ) et dirigé par l'*Institute for Animal Breeding of the Federal Agricultural Research Centre* (Mariensee, Allemagne) (Institut pour l'amélioration génétique animale du Centre fédéral de recherche agricole). L'objectif du projet EFABIS était de créer un réseau de bases de données qui permettraient l'harmonisation régulière et automatique des données entre les nœuds du réseau (niveaux national, régional et la Banque de données mondiale pour les ressources zoogénétiques au sein de DAD-IS).

Le nœud régional européen (EFABIS)⁹ a été lancé en avril 2006. Le nouveau logiciel libre a été également utilisé pour l'élaboration de DAD-IS:3, et lancé en février 2007. La conception de l'interface Web à jour a pris en compte les commentaires et les propositions des utilisateurs de DAD-IS:2. Le réseau de bases de données est conçu de façon à consentir aux pays et aux régions d'ajouter aux bases de données les éléments spécifiques propres à leur pays ou région, tout en assurant également le maintien d'un ensemble de données essentielles pouvant être utilisées pour l'analyse et pour l'établissement de rapports au niveau mondial. Un outil a été élaboré pour la traduction des systèmes nationaux et régionaux dans d'autres langues que celles de la FAO. Par exemple, la Pologne a créé un nœud national au sein du réseau en polonais et en anglais.

Un projet de suivi financé par la Commission européenne (2007-2010) «*FABIS-net – an integrated network of decentralized country biodiversity and gene bank databases*» (Réseau intégré des bases de données décentralisées sur la biodiversité et les banques de gènes des pays) appuie la mise en place des bases de données nationales au sein du réseau. Le projet FABIS-net est dirigé par l'*Institute for Animal Breeding* à Mariensee (Groeneveld *et al.*, 2006, 2007). Le Centre de coordination mondial est un des partenaires de FABIS-net et le responsable de l'activité qui prévoit le géoréférencage des données du système sur la distribution des races. Un module qui consentira la description détaillée des environnements de production des races est également en voie d'élaboration.

⁹ <http://efabis.tzv.fal.de>



ENCADRÉ 2

Création de la Banque de données mondiale pour les ressources zoogénétiques – trois décennies d’efforts conjoints

En 1982, le Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques de la Commission Génétique de la Fédération européenne de zootechnie (FEZ) a réalisé une enquête qui couvrait les cinq principales espèces de mammifères (bovins, chèvres, chevaux, porcs et moutons) dans 22 pays européens. Elle a été suivie par une autre enquête en 1985 à laquelle ont répondu 17 pays européens. En 1987, le Groupe de travail de la FEZ a décidé d’élargir l’étude aux races qui n’étaient pas considérées en danger et a élaboré une base de données pour stocker les données par voie électronique. En 1988, une troisième enquête a été réalisée à laquelle ont répondu 12 pays (Simon et Buchenauer, 1993).

En 1990, la FAO a commencé à collecter les données des pays non européens sur la base des questionnaires et du logiciel de la FEZ. En 1992, la FAO a élargi les espèces analysées pour y inclure d’autres espèces de mammifères comme les ânes, les buffles, les camélidés, les cervidés, les lapins et les yaks, et a élaboré un questionnaire pour les espèces aviaires. En 1995, les pays ont été sollicités pour désigner les Coordonnateurs nationaux et les informations des pays européens et non européens ont été regroupées pour être publiées dans DAD-IS en ligne. En 1999, les données sur les populations de races disparues ont été dégagées de Mason (1988) et il a été demandé aux Coordonnateurs nationaux de confirmer et de compléter ces données dans DAD-IS. Pendant le processus préparatoire de *L’état des ressources zoogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture dans le monde*, il a également été demandé aux Coordonnateurs nationaux de saisir les données sur les races transfrontalières internationales et de relier les populations raciales qui appartenaient au même pool de gènes.

Le résultat de presque trois décennies de travail est que la Banque de données mondiale pour les ressources zoogénétiques couvre 34 espèces (y compris les croisements d’espèces fertiles), presque 8 000 races locales, 500 races régionales et 600 races internationales. Dans l’ensemble, 182 pays ont présenté des rapports sur plus de 14 000 populations de races nationales.

Les Coordonnateurs nationaux n’ont commencé que dernièrement à soumettre les données sur les tailles et sur les structures des populations raciales. Au mois d’octobre 2010, 48 pour cent des populations de races nationales ne présentaient pas de données sur la taille de leur population. La taille courante (2007, 2008, 2009 et 2010) des populations a été soumise uniquement pour 9 pour cent des populations de races nationales. Il est par conséquent extrêmement important que les Coordonnateurs nationaux saisissent les données disponibles sur la taille et la structure de leurs populations de races nationales et, si ces informations n’ont pas encore été collectées, qu’ils commencent à prospecter et à contrôler les ressources zoogénétiques nationales.

Fourni par Beate Scherf, Spécialiste de la production animale, Sous-division des ressources génétiques animales, FAO.



Les deux projets ont produit un réseau intégré de bases de données; 16 nœuds nationaux avaient été établis en août 2011. De plus, le logiciel libre est à présent disponible pour les pays en dehors de la région Europe qui voudraient créer leurs propres bases de données nationales, avec une interface et un contenu dans leurs langues et caractères nationaux, et la possibilité de transférer les données régulièrement à la Banque de données mondiale pour les ressources zoogénétiques.

Il a été convenu que les Coordonnateurs nationaux étaient les seuls responsables de la qualité des données saisies dans DAD-IS:3; le Centre de coordination mondial ne valide ni modifie les données nationales. Cependant, la FAO assure la traduction des données, le cas échéant, en anglais, français et espagnol. Les Coordonnateurs nationaux sont en mesure de mettre à jour et d'améliorer leurs bases de données nationales stockées dans DAD-IS en ligne (notamment de télécharger les références et les images de bonne qualité). Un certain nombre d'outils ont été élaborés pour analyser les données, y compris un outil d'alerte précoce que l'on peut utiliser pour prévoir la taille et la structure futures des populations des races. Le contenu et l'interface de DAD-IS:3 sont disponibles en anglais, espagnol et français. L'interface est également disponible en arabe, chinois et russe.

Les données des systèmes nationaux, du système régional EFABIS et du système mondial DAD-IS sont harmonisées tous les mois. Le dernier développement de DAD-IS est un module qui permet aux utilisateurs d'analyser les données couramment disponibles dans le système et d'afficher les graphiques et les présentations semblables à ceux que l'on trouve dans *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

Lors de sa cinquième session en 2009, le Groupe de travail technique intergouvernemental a souligné l'importance de l'interopérabilité pour faciliter l'échange de données et d'informations entre DAD-IS et d'autres bases de données et systèmes d'information (FAO, 2009c). Il a recommandé de perfectionner DAD-IS, en tenant compte des besoins des pays membres, et d'encourager à cette fin le soutien des donateurs. À sa douzième session ordinaire, la CRGAA a souligné que la FAO devrait étoffer encore DAD-IS et que les membres de la CRGAA devraient mettre à jour régulièrement leurs données nationales dans le système pour s'assurer que la FAO dispose de matériel actualisé pour établir les rapports sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques qu'elle doit préparer pour chaque session de la CRGAA (FAO, 2009d).

À l'avenir, DAD-IS gagnera probablement encore de l'importance dans son aide aux efforts de communication sur les fonctions et valeurs cruciales des ressources zoogénétiques dans le monde et pour le soutien dans la prise de décisions en faveur de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation de ces ressources.

SERVICE INTERACTIF DE COMMUNICATION

En février 2005, le Centre de coordination mondial a créé le Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) en tant que nouvel outil de communication. L'inscription est gratuite et ouverte à toute personne intéressée à la gestion des ressources zoogénétiques. Les utilisateurs reçoivent et transmettent des messages par courrier électronique.



DAD-Net est devenu rapidement un forum informel reconnu pour le débat des questions associées aux ressources zoogénétiques. Il s'est révélé extrêmement efficace pour faciliter aux utilisateurs le partage des expériences, les demandes d'information et les débats informels. Le réseau a assuré une plate-forme pour de nombreux débats techniques intéressants qui ont impliqué des spécialistes provenant du monde entier. Les thématiques étaient: le choix du logiciel pour le calcul des relations génétiques et la consanguinité; la mise en place de systèmes d'alerte et d'intervention rapides dans les pays; l'évaluation des menaces aux ressources zoogénétiques; les expériences en matière d'identification et de contrôle des performances des animaux; les politiques nationales en matière de pâturages; les règles concernant l'accès aux ressources zoogénétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation; et la commercialisation de viande et d'autres produits des races traditionnelles.

Selon une enquête réalisée en 2008, plus de 1 000 messages ont été transmis depuis l'ouverture de DAD-Net, et les utilisateurs provenant de 114 pays étaient enregistrés (FAO, 2008b). Les adhérents au réseau, en août 2011, étaient environ 1 600.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES DANS LA GESTION DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Les Coordonnateurs nationaux, surtout ceux des régions en développement, soulignent continuellement le besoin de formation. Le Centre de coordination mondial, soutenu par l'Association mondiale de zootechnie, a réalisé une opération de formation de grande envergure dans 14 sous-régions pour renforcer les capacités dans l'élaboration des rapports nationaux pendant le processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Une autre série d'ateliers sous-régionaux de formation a été organisée pour offrir de l'appui supplémentaire à l'élaboration des rapports nationaux, pour promouvoir l'échange d'expériences et pour faciliter l'identification des activités prioritaires aux niveaux régional et national.

Le Centre de coordination mondial participe activement aux stages et aux ateliers de formation organisés par les différentes organisations partenaires, notamment le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), le *European Master in Animal Breeding and Genetics* (EM-ABG) (Maîtrise européenne sur la sélection et la génétique animales), le projet *Global Diversity* (GLOBALDIV) financé par la Commission européenne, le projet conjoint de l'Institut international de recherches sur l'élevage (ILRI) et de l'Université suédoise d'agronomie sur le renforcement des capacités pour l'utilisation durable des ressources zoogénétiques dans les pays en développement, et les initiatives conjointes de la FAO et de la Division conjointe pour l'application des techniques nucléaires à l'alimentation et l'agriculture de l'Agence internationale de l'énergie atomique (FAO, 2009e).

Le Centre de coordination mondial prévoit d'organiser des stages de formation sur les quatre domaines prioritaires du *Plan d'action mondial* et des ateliers régionaux pour les Coordonnateurs nationaux, concentrés sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* au niveau national et sur la mise en place des Centres de coordination régionaux et sous-régionaux.



Le Centre de coordination mondial a produit de nombreux documents sur le renforcement des capacités: livres, directives, brochures, posters et CD-ROM. Il supervise la publication du journal *Ressources génétiques animales*¹⁰ (autrefois appelé Bulletin d'information sur les ressources zoogénétiques). Au mois d'août 2011, plus de 15 000 copies du *Plan d'action mondial* avaient été distribuées en six langues. On a distribué plus de 4 000 copies de la version complète de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*; plus de 9 000 copies de sa version «en bref»; et plus de 13 000 copies du CD-ROM. Sa brochure a été largement diffusée (plus de 7 000 copies) ainsi que la brochure de sa fiche (presque 6 000 copies). Des vidéos sur les ressources zoogénétiques en Asie, en Afrique et ailleurs ont été publiées sur DVD et chargées sur Internet. Ces matériels de renforcement des capacités sont diffusés gratuitement aux pays en développement et sont également fournis sur demande aux organisateurs d'ateliers nationaux pour les distribuer aux participants.

Le Centre de coordination mondial a soutenu la préparation et la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes de coopération technique (PCT) concentrés principalement sur l'élaboration de techniques et stratégies concernant les ressources zoogénétiques (par exemple, en Albanie, en Arménie, au Burundi, en Mongolie et au Népal). Il a également appuyé d'autres projets comprenant des composantes sur les ressources zoogénétiques (par exemple, au Malawi et dans la République démocratique populaire Lao).

DAD-IS ainsi que DAD-Net jouent des rôles très importants dans le renforcement des capacités. La bibliothèque de DAD-IS assure un accès facile et gratuit à un large éventail de documents publiés et d'autres sources d'information. Ce service est un bien fondamental pour les Coordonnateurs nationaux et pour les membres des réseaux des pays sur les ressources zoogénétiques. DAD-IS est aussi largement utilisé dans l'enseignement. DAD-Net offre aux utilisateurs un moyen unique pour accéder aux vastes compétences techniques disponibles parmi les membres du réseau.

SENSIBILISATION ET PROMOTION DES QUESTIONS CONCERNANT LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

La sensibilisation et l'engagement politiques sont des éléments indispensables pour le succès de la gestion des ressources zoogénétiques au niveau national et pour la mise en place des arrangements institutionnels et de l'allocation budgétaire nécessaires au fonctionnement efficace des Centres de coordination nationaux.

Le Centre de coordination mondial encourage les pays à désigner les Coordonnateurs nationaux et assure l'orientation sur leurs fonctions et sur celles des Centres de coordination nationaux. Dans ce cadre, il attire l'attention des gouvernements sur l'importance de la continuité dans la fonction de Coordonnateur national et recommande – compte tenu de l'utilité du rôle que les Coordonnateurs nationaux jouent dans la gestion des ressources zoogénétiques et de la charge de travail probablement impliquée – qu'il faudrait pour ce poste un mandat officiel, assez d'ancienneté et une dotation en effectifs à temps plein. Le

¹⁰ <http://journals.cambridge.org/action/displayJournal?jid=AGR>;
http://dad.fao.org/cgi-bin/EfabisWeb.cgi?sid=-1,refcat_50000044.



Centre de coordination mondial peut sensibiliser et offrir des conseils sur ces questions, mais la responsabilité de la désignation des Coordonnateurs nationaux, de l'élaboration de mandats appropriés aux circonstances nationales et de l'affectation de niveaux adéquats de ressources incombe finalement aux gouvernements respectifs.

La participation aux conférences et aux réunions scientifiques pertinentes et la réalisation d'activités de sensibilisation sur l'importance des ressources zoogénétiques et sur la nécessité de les gérer correctement est une autre fonction importante des spécialistes du Centre de coordination mondial. La stratégie de communication de la Conférence d'Interlaken offre un bon exemple de l'activité de sensibilisation du Centre de coordination mondial. Le site Web de la conférence a permis d'accéder aux documents de la conférence, aux matériels des événements parallèles, aux informations pour les médias, aux rapports et aux communiqués de presse quotidiens dans toutes les langues de la FAO, ainsi qu'aux photographies. Les exemples de réussite décrivant la mise en valeur et la conservation des races locales en danger, et les interviews avec les éleveurs et d'autres intervenants intéressés provenant du monde entier, ont été chargés sur le site Web. Un dossier de presse a été préparé et une rencontre avec les journalistes a eu lieu pendant la conférence. Le résultat de toutes ces activités a été une grande couverture médiatique.

Un élément clé du suivi de la Conférence d'Interlaken a été la vaste distribution du *Plan d'action mondial* aux pays, aux organisations internationales et à d'autres intervenants. Le Centre de coordination mondial a encouragé la traduction du *Plan d'action mondial* et sa publication dans les langues locales au titre d'accords de coédition¹¹. En août 2011, le *Plan d'action mondial* avait été publié en 15 langues. *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et d'autres publications apparentées ont été également traduits et largement distribués.

Le Centre de coordination mondial a également produit un éventail d'autres matériels de sensibilisation comme des dépliants, des brochures et des posters. Les sites Web multilingues de la Division de la production et de la santé animales contiennent une vaste gamme de ressources, notamment des publications en texte intégral, des vidéos et des interviews.

FACILITATION DU MÉCANISME DE PARTICIPATION DES DONATEURS ET DES PARTIES PRENANTES

Le soutien des donateurs a été essentiel dans les efforts d'amélioration aux niveaux mondial et régional du programme sur les ressources zoogénétiques, avant et après l'élaboration de la Stratégie mondiale. Le soutien des donateurs a permis aux représentants des pays en développement de participer aux réunions intergouvernementales sur les ressources zoogénétiques et a appuyé ou facilité le suivi, dans le pays, des accords signés pendant ces réunions. Le soutien des donateurs a été crucial pour aider les pays lors de leur participation au processus d'établissement des rapports pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

Le Centre de coordination mondial facilite le mécanisme de participation des donateurs et des parties prenantes, ce qui favorise la communication avec un vaste éventail de dona-

¹¹ Voir <http://www.fao.org/docrep/010/a1404e/a1404e00.htm> pour des exemples.



teurs et de parties prenantes et offre la possibilité de les engager dans le programme sur les ressources zoogénétiques. Le mécanisme permet au Centre de coordination mondial de transmettre aux donateurs et aux partenaires potentiels les informations sur les besoins financiers extrabudgétaires, et de rechercher des conseils sur les modalités à utiliser pour obtenir les ressources nécessaires. Ce soutien restera essentiel à l'avenir, car la mobilisation de ressources financières extrabudgétaires est nécessaire pour appuyer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* dans les pays en développement. Le soutien des donateurs est fondamental pour le fonctionnement du Centre de coordination mondial et la mobilisation du soutien des donateurs et des parties prenantes représente une partie importante de son programme de travail.

En accord avec le bureau de la CRGAA, la FAO a élaboré et largement diffusé des questionnaires sur les besoins des pays et sur les priorités et les programmes des donateurs. Les résultats ont été présentés dans le document *Results of questionnaires on country needs and donor priorities to implement the Global Plan of Action* (FAO, 2009g) (Résultats des questionnaires sur les besoins des pays et sur les priorités des donateurs pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*). Lors de l'élaboration de la Stratégie de financement du *Plan d'action mondial*, la Division de la protection et de la santé animales a également consulté les autres unités de la FAO et les organisations internationales pour étudier des exemples pertinents de stratégies et de mécanismes de financement. Après l'adoption de la Stratégie de financement du *Plan d'action mondial* lors de la douzième session ordinaire de la CRGAA (FAO, 2010a), le Centre de coordination mondial a appliqué cette stratégie et a établi un ensemble d'arrangements administratifs pour la mise en place d'un Compte fiduciaire de la FAO pour la Stratégie de financement. La FAO continuera d'affecter des fonds du Programme ordinaire et de fournir des avis techniques pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts en faveur de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

COLLABORATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Le Centre de coordination mondial entretient une collaboration active avec les organismes et les organisations internationaux lorsqu'il aborde les questions sectorielles et intersectorielles liées aux ressources zoogénétiques. Ceci implique la constitution de partenariats qui sont nécessaires à la promotion d'approches disciplinaires et interdisciplinaires efficaces en faveur de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques, et à l'étude des questions concernant l'accès et le partage des avantages. Par exemple, le Centre de coordination mondial a collaboré avec la plate-forme technologique FABRE (*Farm Animal Breeding and Reproduction* – Amélioration génétique et reproduction des animaux d'élevage) de l'Union européenne pour l'établissement des priorités dans la recherche en matière de ressources zoogénétiques en Europe.

Le travail du Centre de coordination mondial dans la création de partenariats et d'une étroite collaboration avec les organismes, les organisations et les institutions internationaux a eu beaucoup de succès, surtout dans l'avancement de l'état de l'art dans la gestion des ressources zoogénétiques et dans le renforcement des capacités au niveau national. Ces partenariats encouragent et améliorent l'engagement des organisations internationales dans le secteur des ressources zoogénétiques.



SECRETARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

Le Centre de coordination mondial assure le secrétariat pour les sessions du Groupe de travail technique intergouvernemental. Ce travail implique l'organisation de tous les aspects de logistique, la préparation de l'ordre du jour et des documents de travail et d'information, la supervision de la rédaction des études de référence et la préparation des débats politiques avec les organisations intergouvernementales. Le Centre de coordination mondial est également responsable de la préparation de tous les documents concernant les ressources zoogénétiques pour les sessions de la CRGAA.

Le *Plan d'action mondial* décrit le rôle essentiel de la FAO en matière d'appui aux efforts déployés par les pays pour sa mise en œuvre, surtout pour les efforts visant à faciliter la mise en place de réseaux et de collaboration à l'échelle régionale et mondiale, et à mobiliser les fonds des donateurs pour gérer les ressources zoogénétiques. Il recommande à la FAO d'assurer un appui suffisant du Programme ordinaire et de chercher, au sein de mécanismes, fonds et organismes internationaux pertinents, des moyens leur permettant de contribuer à sa mise en œuvre.



SECTION 5

Rôles et responsabilités des Centres de coordination nationaux



Rôles et responsabilités des Centres de coordination nationaux

Cette section présente une vue d'ensemble des responsabilités des Centres de coordination nationaux et décrit les enseignements tirés de l'expérience sur les arrangements institutionnels prévus pour accueillir ces centres.

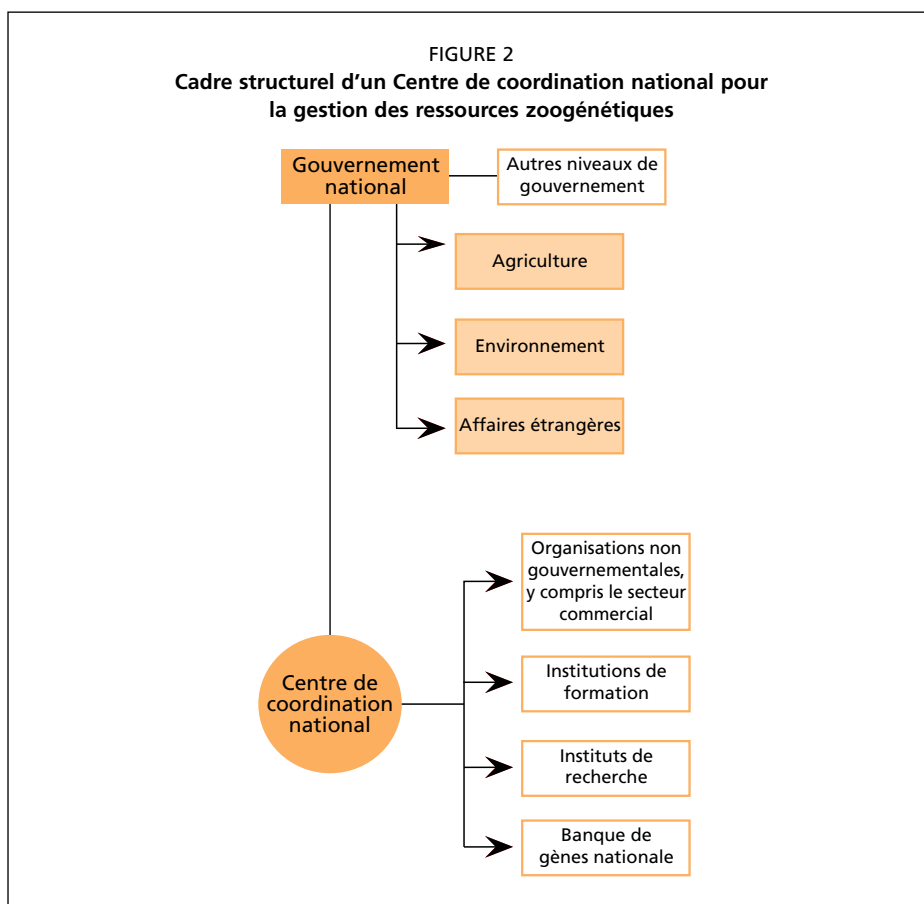
DISPOSITIONS POUR L'ACCUEIL DES CENTRES DE COORDINATION NATIONAUX

Le processus de mise en place des Centres de coordination nationaux dans le monde a débuté en 1995, lorsque la FAO avait officiellement demandé aux ministères de l'agriculture de désigner les Coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques et les institutions d'accueil pour la coordination des ressources zoogénétiques dans les pays. Ce développement important, appliqué dans le cadre de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, a assuré les infrastructures de base pour la planification et pour la mise en œuvre de la gestion des ressources zoogénétiques au niveau national. Les Coordonnateurs nationaux sont devenus les principaux contacts officiels pour le Centre de coordination mondial, facilitant ainsi l'émergence d'un réseau mondial sur les ressources zoogénétiques où les informations circulent entre tous les niveaux, mondial, régional et national. Les liens structurels au niveau des pays des Centres de coordination nationaux, tels que proposés dans le cadre de la Stratégie mondiale, sont présentés à la figure 2.

L'importance des Centres de coordination nationaux et la nécessité de les perfectionner ont été soulignées à chaque session du Groupe de travail technique intergouvernemental et par la CRGAA. Le développement institutionnel visant à garantir une approche stratégique à l'utilisation, à la mise en valeur et à la conservation des ressources zoogénétiques a été considéré comme une priorité dans de nombreux rapports nationaux soumis au Centre de coordination mondial pendant le processus d'établissement des rapports pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Plusieurs gouvernements ont demandé à la FAO de les aider à mettre en place ou à renforcer leurs Centres de coordination nationaux.

Après la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental en 1998, la mise en place des Centres de coordination nationaux a beaucoup progressé et, au moment de la deuxième session en 2000, 81 Coordonnateurs nationaux avaient été nommés (FAO, 2000a). En septembre 2004, 130 pays avaient désigné leur Coordonnateur national (FAO, 2004a). Cette augmentation rapide est associée au processus continu





d'établissement de rapports pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Chaque pays qui souhaitait participer au processus aurait dû désigner, s'il ne l'avait pas encore fait, un Coordonnateur national et mettre en place un Centre de coordination national (FAO, 2001).

Au mois d'août 2011, 161 pays sur 199 avaient officiellement nommé un Coordonnateur national. Ainsi, 38 pays n'avaient pas désigné (ou étaient en train de les remplacer) leurs Coordonnateurs nationaux. Quelques-uns de ces pays ont une taille considérable et certains possèdent des ressources zoogénétiques d'importance mondiale. Par conséquent, il existe encore des lacunes importantes dans le réseau mondial sur les ressources zoogénétiques.

Dans DAD-IS, on peut trouver la liste de tous les Centres de coordination nationaux qui sont opérationnels¹². Dans la plupart des pays, les Centres de coordination nationaux et les réseaux des pays sur les ressources zoogénétiques ont contribué à la préparation des rapports nationaux et à la mise en œuvre des actions prioritaires.

¹² <http://www.fao.org/DAD-IS> – choisir «Réseau» du menu en haut à gauche de la page Web.



Des Centres de coordination nationaux qui soient pleinement opérationnels sont essentiels pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* au niveau national. Les Centres de coordination nationaux exercent également une fonction très importante en facilitant les contributions des pays aux initiatives internationales en matière de gestion des ressources zoogénétiques en raison de leur étroite collaboration avec le Centre de coordination mondial et les Centres de coordination régionaux (là où ils ont été mis en place) et avec d'autres organisations internationales et régionales.

La majorité des pays membres de la FAO ont mis en place un Centre de coordination national. Cependant, on observe dans plusieurs cas un manque de continuité car les Coordonnateurs nationaux changent d'emploi et de nouveaux responsables sont désignés. Dans ces circonstances, il est souvent difficile pour les Coordonnateurs nationaux et pour les institutions d'accueil d'assurer une communication continue et efficace avec le Centre de coordination mondial. Certains pays n'ont pas encore mis en place un Centre de coordination national. À long terme, ce manque affectera leur participation à d'importantes activités concernant les ressources zoogénétiques mises en œuvre ou planifiées par le Centre de coordination mondial en consultation avec les pays.

Au total, 161 pays (80 pour cent) ont mis en place un Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques, ce qui indique une certaine augmentation par rapport aux 148 pays en juillet 2009 (au cours de cette période, certains pays ont modifié l'emplacement de leur Centre de coordination ou désigné un nouveau Coordonnateur national). Les régions avec le pourcentage plus élevé de pays ayant établi un Centre de coordination national sont l'Afrique et l'Europe (93 pour cent et 88 pour cent respectivement).

Les Centres de coordination nationaux sont accueillis dans un vaste éventail d'institutions, notamment les ministères de l'agriculture ou d'autres ministères, les instituts de recherche, les universités et d'autres institutions nationales (voir tableau 1).

Plus de la moitié des Centres de coordination nationaux se trouvent au sein des ministères responsables de l'agriculture, du développement rural ou de la production animale. Les autres institutions utilisées le plus souvent sont les instituts de recherche (23 pour cent), suivis par d'autres organisations établies au sein du cadre agricole national (commissions agricoles nationales, conseils nationaux de recherche agricole, agences d'amélioration génétique et de reproduction animales, agences de services vétérinaires, associations nationales pour la production animale, associations d'agriculteurs, etc.) (9,6 pour cent). Dans certains pays d'Europe, les Centres de coordination nationaux ont été mis en place auprès des universités d'agronomie.

L'Allemagne représente un exemple intéressant. Le Coordonnateur national (responsable des questions politiques) est accueilli par le ministère, tandis que le Coordonnateur national suppléant (responsable des questions techniques) est basé à l'*Information and Coordination Centre for Biological Diversity* (IBV – Centre d'information et de coordination pour la diversité biologique) du *Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung* (BLE – Bureau fédéral pour l'agriculture et l'alimentation).

Dans un certain nombre de pays, des institutions spécifiques ont été mises en place pour traiter des questions élargies sur la conservation de la biodiversité et sur les ressources génétiques. Cela a été le cas, par exemple, en Éthiopie (*Institute of Biodiversity*



TABLEAU 1
Institutions qui accueillent les Centres de coordination nationaux, par région

Emplacement du Centre de coordination national	Afrique	Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Asie et Pacifique	Europe	Moyen-Orient	Total
Ministère de l'agriculture	30	-	13	18	15	7	83
Instituts de recherche	6	-	7	5	10	8	36
Universités	-	-	-	-	10	-	10
Organisations mises en place spécifiquement	3	2	-	1	3	-	9
Autres organisations existantes	2	-	2	2	6	3	15
Non spécifié	1	-	1	1	-	1	4
Nombre de pays avec un Centre de coordination national	42	2	23	27	44	19	157
Nombre de pays sans Centre de coordination national	3	-	10	12	6	10	41
Nombre total de pays	45	2	33	39	50	29	198

Source: DAD-IS (accès octobre 2010).

Conservation [Institut pour la conservation de la biodiversité]), au Bhoutan (*National Diversity Center* [Centre national de la diversité]), en France (Fondation pour la recherche sur la biodiversité – FRB – appelée auparavant Bureau des ressources génétiques), aux Pays-Bas (*Centre for Genetic Resources – CGN* [Centre pour les ressources génétiques]) et en Norvège (*Norwegian Genetic Resource Centre – Nordgen* [Centre norvégien pour les ressources génétiques]).

D'autres institutions se concentrent de manière spécifique sur la biodiversité des animaux d'élevage. Elles sont le *National Animal Genetic Resources Centre and Databank* (NAGRC & DB – Centre et base de données nationaux sur les ressources zoogénétiques) en Ouganda, l'*Institute of Organic Farming and Farm Animal Biodiversity* (Institut pour l'agriculture biologique et la biodiversité des animaux d'élevage) en Autriche, et (jusqu'en 2009) le *Consorzio per la Sperimentazione, Divulgazione e Applicazione di Biotecniche Innovative* (ConSDABI – Consortium pour l'expérimentation, la diffusion et l'application de biotechniques novatrices) en Italie. Aux États-Unis d'Amérique, le *National Animal Germplasm Program* (Programme national sur le matériel génétique animal) a été établi au sein du Service de la recherche agricole du Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique. Des arrangements institutionnels semblables ont été mis en place au Canada, où le Programme canadien des ressources génétiques animales a été créé au Centre de recherche de Saskatoon en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Dans plusieurs pays, la prise de conscience croissante des fonctions et des valeurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a conduit à la mise en place de



ENCADRÉ 3

**Comment je suis devenue Coordinatrice nationale
pour les ressources zoogénétiques en Suisse**

La CDB est entrée en vigueur en Suisse en 1995. Avec sa signature, le pays a exprimé l'intention d'étudier, de maintenir et de favoriser la biodiversité avec des mesures appropriées. Pour ce faire, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a désigné en 1996 un groupe de travail ad hoc, qui avait les responsabilités suivantes:

- réunir toutes les informations sur l'état de la biodiversité des animaux d'élevage en Suisse;
- définir le terme «race suisse»;
- dresser des inventaires et décrire les races;
- évaluer les valeurs culturelles, économiques et génétiques de ces races; et
- définir les priorités.

Après la présentation d'un rapport intermédiaire en 1997, un nouveau mandat a été défini avec les tâches suivantes:

- élaborer des mesures concrètes pour la conservation des races suisses, y compris des propositions globales et spécifiques;
- concevoir un cadre pour l'attribution d'un soutien financier; et
- réfléchir à la coordination, à la supervision et à la gestion.

Dans son rapport final en 1998, le groupe de travail a recommandé la mise en place d'un secrétariat (Centre de coordination national) pour les ressources zoogénétiques, responsable des mesures spécifiques de soutien et de la fourniture des apports nécessaires aux projets pour la promotion des races rares. Sur la base de ces recommandations, l'OFAG a mis en place et financé le Centre de coordination national pour les races rares. En même temps, le premier Coordinateur national a été désigné – pour une durée illimitée – avec les fonctions suivantes:

- évaluer, coordonner et suivre les projets concernant la gestion des ressources zoogénétiques;
- surveiller les données sur les races rares;
- entamer le travail de recherche;
- promouvoir la mise en réseau aux niveaux national et international;
- mettre les informations à la disposition du public par des publications et des présentations sur les races rares; et
- adhérer aux activités internationales en matière de ressources zoogénétiques.

Les premières activités du Coordinateur national ont été: la révision de l'ordonnance sur l'amélioration génétique des animaux d'élevage en introduisant un nouveau paragraphe qui prévoyait des contributions pour les races en danger; et l'invitation des organisations d'amélioration génétique à soumettre des projets concernant les races rares suisses. L'OFAG a établi un budget annuel de 1 million de francs suisses permettant aux organisations d'amélioration génétique reconnues de présenter des projets. En 2002, l'OFAG a désigné un groupe d'experts pour évaluer les projets et présenter des recommandations. Depuis 1999, plus de 40 projets pour les races suisses de bovins, de chevaux, de moutons, de chèvres, de poules et d'abeilles ont été présentés et soutenus financièrement.

Fourni par Catherine Marguerat-König, Coordinatrice nationale de la Suisse, Office fédéral de l'agriculture.



ENCADRÉ 4

Le Centre de coordination national au Kenya – réalisations et difficultés

Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques est accueilli par le Ministère du développement de l'élevage, au Département de l'élevage, à Nairobi. Le Ministère a désigné un Coordonnateur national ainsi qu'un Coordonnateur national suppléant.

Le Comité consultatif national sur les ressources zoogénétiques a été créé et se compose de 11 personnes qui représentent les principales parties prenantes engagées dans la gestion des ressources zoogénétiques du pays. Les représentants du Ministère du développement de l'élevage, des universités et des instituts de recherche, notamment l'ILRI, des organisations paysannes, des agriculteurs et des ONG font partie également du Comité.

Le Comité consultatif a demandé des fonds au Ministère du développement de l'élevage pour faciliter son fonctionnement, mais jusqu'à présent aucune allocation n'a été accordée. Cependant, le Comité consultatif national a persévéré dans l'organisation de ses réunions. Les prochaines activités prévues par le Comité sont l'élaboration d'une loi nationale sur l'amélioration génétique animale et d'une Stratégie et d'un plan d'action nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques. À ce jour, le manque de financement a gravement affecté le travail du Comité consultatif national.

Réalisations

Le Kenya est en train d'élaborer une politique nationale sur l'amélioration génétique animale qui est conforme au domaine prioritaire 4 du *Plan d'action mondial* (Politiques, institutions et renforcement des capacités). Le groupe de travail chargé est principalement composé des membres du Comité consultatif national. Le groupe de travail a mené un processus de consultation très poussé. Il a complété son travail et transmis le projet de politique nationale sur l'amélioration génétique animale au Secrétaire permanent du Ministère du développement de l'élevage pour qu'il soit présenté au Cabinet pour approbation. La loi nationale sur l'amélioration génétique animale devrait servir de guide pour la gestion des ressources zoogénétiques au Kenya. En outre, le Kenya a mis à jour ses données dans DAD-IS, les dernières informations ayant été tirées du Système d'information sur les ressources génétiques des animaux domestiques (DAGRIS) de l'ILRI, avec l'aide de la FAO.

Fourni par Cleopas Okore, Coordonnateur national du Kenya.

responsabilités institutionnelles pour les programmes nationaux qui s'adressent à toutes les ressources génétiques (des plantes, des animaux, des forêts, etc.).

Les autres organisations qui ont été choisies pour accueillir les Centres de coordination nationaux sont les organisations responsables des activités d'amélioration génétique des animaux d'élevage (par exemple, au Bénin, dans la République dominicaine et



ENCADRÉ 5

Le Centre de coordination national en Turquie – comment fonctionne-t-il?

En Turquie, la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques sont coordonnées et soutenues financièrement et techniquement par la *General Directorate of Agricultural Research* (GDAR – Direction générale de la recherche agricole) au nom du Ministère de l'agriculture et des affaires agricoles. Le Centre de coordination national est constitué de deux comités – le Comité consultatif national sur la conservation des ressources zoogénétiques et le Comité d'enregistrement des races animales – et du Coordonnateur national.

Ces comités ont été établis selon la loi sur l'amélioration des animaux (No. 4631) et selon deux règlements: le règlement sur la conservation des ressources zoogénétiques et le règlement sur l'enregistrement des races animales, qui ont été publiés en 2002. Les membres du Comité consultatif national représentent les ministères, les facultés, les associations commerciales et les ONG pertinents. La fonction principale du Comité est représentée par les conseils offerts au gouvernement et aux parties intéressées sur les questions liées à l'inventaire, à la caractérisation, à la conservation et à l'utilisation durable des ressources zoogénétiques. Le Comité consultatif national encourage la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques, aide à établir les priorités de la recherche et du développement, et donne des conseils sur les programmes de conservation *in situ* et *ex situ*.

Les activités en matière de caractérisation, de conservation, de collecte et d'utilisation des ressources zoogénétiques sont réalisées en étroite collaboration avec les facultés d'agronomie et de vétérinaire du pays, avec le *Scientific and Technological Research Council of Turkey* (TÜBİTAK – Conseil sur la recherche scientifique et technologique de la Turquie), avec les associations de sélectionneurs et avec les éleveurs. Au total, 13 races de moutons, 5 de chèvres, 6 de bovins, 1 de buffles domestiques, 1 d'abeilles, 2 de poules et 3 lignées de vers à soie sont conservées dans les fermes appartenant à six instituts du GDAR et leur matériel génétique est conservé dans deux banques de gènes. Des projets de caractérisation phénotypique et génotypique sont également réalisés. En outre, pour encourager les éleveurs locaux à maintenir, conserver et améliorer les races dans les zones traditionnelles d'origine, des mesures d'incitation par animal ont été conçues. Chaque année, les réunions d'évaluation du programme attirent de nombreux participants et fournissent la possibilité d'analyser les progrès accomplis dans les projets de conservation en cours et les conseils scientifiques utiles pour d'autres activités.

Fourni par Oya Akin, Coordonnatrice nationale de la Turquie.

aux Philippines), les services vétérinaires (au Myanmar) ou les services consultatifs (au Mexique). Dans certains pays, les Centres de coordination nationaux sont accueillis dans des associations, comme l'Association des agriculteurs en Islande, le Bureau suédois de l'agriculture, le *Rural Business Development and Information Centre* (Centre de



ENCADRÉ 6

Le Centre for Genetic Resources, Pays-Bas

Aux Pays-Bas, le Coordonnateur national et le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques sont accueillis par le *Centre for Genetic Resources* (CGN – Centre pour les ressources génétiques). Le CGN fait partie de l'université et centre de recherche de Wageningen et se charge, au nom du Ministère de l'agriculture, de la nature et de la qualité alimentaire, des responsabilités suivantes:

1. conseils politiques;
2. développement et conservation des collections des banques de gènes pour les animaux d'élevage;
3. conseils techniques aux entreprises d'amélioration génétique et aux responsables des petites populations; et
4. recherche stratégique et scientifique dans les domaines de la cryobiologie, de la reproduction et de la génétique de la conservation.

Nous estimons que la mise en place du Centre de coordination national au sein du cadre de la recherche de haute qualité offert par le Centre pour l'amélioration génétique animale et la génomique de l'université de Wageningen a été d'une importance cruciale. Ce cadre garantit la qualité scientifique de notre travail. Le vaste éventail d'activités réalisées au CGN représente un autre avantage, car il assure des liens solides avec de nombreuses parties prenantes différentes et, par conséquent, une base solide pour l'élaboration de conseils politiques.

Bien que le CGN et le Coordonnateur national ne soient pas essentiellement responsables de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, le CGN joue un rôle important dans la coordination et dans la facilitation de ce travail. Pour certains domaines du *Plan d'action mondial*, le CGN est la principale organisation responsable. Le perfectionnement de la banque de gènes pour les animaux d'élevage aux Pays-Bas constitue un de ces domaines. Au départ, le secteur privé réalisait les activités liées aux banques de gènes, mais en 2003, le CGN a été chargé de cette responsabilité et, depuis, il coordonne les stratégies de cryoconservation au niveau national. Au cours de plusieurs années, le CGN a réuni le matériel génétique, ou en a facilité la collecte, (principalement du sperme et quelques embryons) d'espèces importantes d'animaux d'élevage aux Pays-Bas. En ce moment (2009), nous préparons la cryoconservation d'autres embryons et également d'ovocytes. Nous élaborerons également une stratégie parallèle de cryoconservation pour collecter les cellules somatiques de différentes espèces et races pour des fins de conservation et/ou de recherche. Pour la réussite de la cryoconservation du matériel génétique de toutes les espèces, nous réalisons des recherches scientifiques visant à soutenir les protocoles de cryoconservation. Tous les protocoles sont inclus à notre système ISO de gestion de la qualité.

(suite)



Les activités de cryoconservation sont très importantes pour la conservation à long terme des ressources génétiques des animaux d'élevage, néanmoins il est encore plus important que les races soient gérées correctement *in situ*. Par conséquent, nous prévoyons d'accroître nos efforts pour soutenir les entreprises de sélection ou les groupes d'intérêt dans le renforcement de leurs stratégies d'amélioration génétique. Notre fonction est d'analyser l'état de races spécifiques, surtout la diversité génétique au sein de ces races, et ensuite de développer des stratégies d'amélioration génétique et des options de promotion.

Fourni par Sipke Joost Hiemstra, Coordonnateur national des Pays-Bas.

développement et d'information) en Lituanie et la *Georgian National Association for Animal Production* (Association nationale pour la production animale de la Géorgie).

L'expérience a démontré que l'environnement d'accueil du Centre de coordination national peut avoir des formes différentes et qu'aucun type d'arrangement institutionnel n'est nécessairement meilleur que d'autres. Chaque environnement présentera peut-être des forces et des faiblesses. Par exemple, un Centre de coordination national situé dans un ministère exercera probablement une fonction clé dans l'élaboration de politiques et programmes pertinents, et influencera peut-être directement la prise de décisions concernant l'utilisation des ressources financières et humaines du secteur public, notamment celles qui sont nécessaires pour le fonctionnement efficace du Centre de coordination national. L'inconvénient est que le Coordonnateur national qui travaille au ministère sera peut-être souvent impliqué dans d'autres responsabilités et ne pourra pas se concentrer sur les ressources génétiques aussi entièrement que le ferait un Coordonnateur national basé dans un autre cadre institutionnel.

Si le Centre de coordination national est basé dans un institut de recherche, le Coordonnateur national aura des contacts directs avec les chercheurs. Cette situation sera peut-être extrêmement précieuse pour les progrès scientifiques et techniques de la gestion des ressources zoogénétiques. L'inconvénient est que l'engagement dans la planification et la prise de décisions politiques sera inférieur, tout comme l'influence dans les attributions des budgets en faveur du Centre de coordination national.

Si le Centre de coordination national se trouve dans une université, il est possible d'impliquer les étudiants dans les programmes et dans les projets sur les ressources zoogénétiques – ainsi que d'assurer des contacts de recherche et la possibilité d'entreprendre directement des recherches – ce qui est avantageux tant pour les étudiants que pour les programmes. Les étudiants peuvent s'engager dans des projets de recherche liés aux différents aspects de la gestion des ressources zoogénétiques (par exemple, l'inventaire, la caractérisation et le suivi des populations qui requièrent des mesures urgentes de conservation; la mise en valeur des races; la commercialisation des produits; et l'analyse génétique des populations au sein des programmes de conservation). Ils peuvent également s'engager dans le processus d'établissement des rapports sur l'état et les tendances des populations de races, collecter et harmoniser les données et saisir les informations dans DAD-IS.



ENCADRÉ 7

**Développement et utilisation de la banque de gènes
aux États-Unis d'Amérique**

Comme pour la plupart des pays, les États-Unis d'Amérique ne possédaient aucun programme de conservation des ressources zoogénétiques avant 1999. Au cours de cette année, le Service de la recherche agricole du Département de l'agriculture des États-Unis a mis en place le *National Animal Germplasm Program* (NAGP – Programme national sur le matériel génétique animal).

Pour satisfaire les besoins de l'industrie de l'élevage du pays, le NAGP a été chargé de «*provide genetic security and facilitate genetic understanding* (préserver la sécurité génétique et faciliter les connaissances génétiques)» par l'acquisition et la cryoconservation des ressources génétiques de toutes les espèces d'animaux d'élevage produisant des denrées alimentaires ou des fibres (bovins, porcs, moutons, chèvres, volailles et espèces aquatiques). Si l'acquisition et le stockage de matériel génétique sont manifestement des fonctions propres du Gouvernement fédéral, le secteur de l'élevage des États-Unis d'Amérique est très varié. Par conséquent, au tout début du NAGP, il a été décidé que l'industrie de l'élevage, les universités et les organismes du gouvernement fédéral auraient été engagés dans l'exécution de la mission du NAGP. Cette participation se réalise principalement par le biais des comités sur les espèces. Au total, ces comités sont composés d'environ 60 membres provenant des différentes industries, universités et agences gouvernementales.

La structure des comités s'est avérée cruciale lors du lancement des activités de collecte. Les apports des membres ont facilité le ciblage des populations fournissant le matériel génétique, et les comités se sont démontrés extrêmement précieux dans la facilitation des contacts à travers leurs sous-secteurs respectifs de l'élevage, ce qui a favorisé l'acquisition du matériel génétique et la sensibilisation de l'industrie dans son ensemble. Grâce à l'efficacité de ces comités, le NAGP a pu acquérir pour la banque de gènes environ 550 000 échantillons de matériel génétique de plus de 12 000 animaux. À ce jour, la banque de gènes contient des échantillons de plus de 180 races et populations à utiliser dans la recherche ou dans l'industrie. Grâce à cette initiative, nous considérons que de nombreuses populations sont en sécurité et que nous possédons les ressources génétiques nécessaires pour leur reconstitution.

Outre l'accumulation de matériel génétique pour mettre en sécurité les populations d'animaux d'élevage, la collection est devenue une source de matériel génétique et/ou d'ADN pour les communautés de l'industrie et de la recherche. À ce jour, les échantillons de plus de 2 400 animaux ont quitté le dépôt pour réaliser des études de génomique, pour développer des populations à utiliser dans la recherche, pour reconstituer des populations de recherche qui avaient été abandonnées et pour introduire la variabilité génétique dans les races rares de bovins. En outre, l'acquisition de matériel génétique nous a offert la possibilité de lancer la recherche dans une vaste gamme de disciplines, notamment la cryobiologie, l'état et la gestion génétiques des populations d'animaux d'élevage, la gestion de la reproduction pour améliorer l'efficacité de l'utilisation du matériel génétique et la gestion du système d'information.

Fourni par Harvey Blackburn, Coordonnateur national des États-Unis d'Amérique.



ENCADRÉ 8

La plate-forme brésilienne pour les ressources génétiques

Au début de 2009, le Brésil a lancé une structure novatrice pour la conservation et l'utilisation durable de ses ressources génétiques, appelée plate-forme brésilienne pour les ressources génétiques, sous la direction du Centre national de recherche sur les ressources génétiques et les biotechnologies, qui accueille également le Centre de coordination régional pour les ressources zoogénétiques de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Cette plate-forme est constituée de quatre réseaux:

1. utilisation et conservation des ressources phylogénétiques;
2. ressources zoogénétiques;
3. ressources génétiques des micro-organismes;
4. un réseau intersectoriel composé de cinq projets qui sont intégrés aux trois autres réseaux.

Le premier des cinq projets concerne la gestion générale de la plate-forme, tandis que les quatre autres se concentrent sur la recherche dans des questions intéressant tous les trois réseaux sectoriels mentionnés ci-dessus: tutelle, documentation, échange et quarantaine du matériel génétique.

Le réseau des ressources zoogénétiques comprend des projets de recherche sur les thématiques suivantes:

- gestion du réseau animal;
- conservation *ex situ* et conservation *in situ*;
- caractérisation génétique;
- conservation des espèces sauvages ayant des potentialités économiques; et
- conservation *in situ* des troupeaux associés (ceux qui n'appartiennent pas à EMBRAPA).

Le projet de conservation *in situ* comprend les noyaux de conservation des races naturalisées de sept espèces principales – bovins, chevaux, buffles, moutons, chèvres, porcs et ânes – qui sont distribuées dans tout le pays (les espèces de volailles devraient bientôt être ajoutées au programme). Les projets de caractérisation et de conservation *ex situ* sont chargés de la caractérisation et de la cryoconservation du matériel génétique des animaux qui sont inclus aux noyaux de conservation.

La plate-forme pour les ressources génétiques comprend au total 30 projets de recherche et 170 plans d'action qui sont réalisés auprès de 35 centres de recherche d'EMBRAPA et de 70 institutions partenaires, avec la participation de 520 chercheurs. Cette structure démontre la priorité élevée que le pays accorde à la conservation et à l'utilisation durable de ses ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Fourni par Arthur Mariante, Chef de la plate-forme brésilienne pour les ressources génétiques, Coordonnateur national du Brésil.



ENCADRÉ 9

Le Programme canadien des ressources génétiques animales

Le Programme canadien des ressources génétiques animales, géré et financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Ministère national de l'agriculture, est basé au campus de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon. Le programme, intégré aux programmes sur les ressources génétiques des plantes, des microbes et des phytovirus, est dirigé par un directeur de la recherche.

Le Canada reconnaît la similitude des fonctions entre les différents embranchements et les tentatives de les intégrer autant que possible. Le programme national des ressources génétiques répond aux priorités établies dans le Plan d'action pour la science et l'innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et, de façon spécifique, à la priorité 6: Meilleure compréhension des bioressources canadiennes ainsi que protection et conservation de leur diversité génétique. Le directeur recherche des conseils stratégiques sur les politiques, sur les priorités de la recherche, et sur les directives et les protocoles opérationnels auprès d'un comité consultatif national sur les ressources zoogénétiques constitué des membres de l'industrie, des universités et des ONG. Le directeur consulte également, le cas échéant, le personnel professionnel et les chercheurs de l'Université de la Saskatchewan.

Les objectifs à long terme du programme national sont: protéger et conserver la diversité génétique des bioressources canadiennes; contribuer à la sécurité, à la protection et à la salubrité du système alimentaire; améliorer la performance environnementale du système agricole canadien; et contribuer à la création de nouvelles opportunités pour l'agriculture. Ces objectifs auraient pour résultat: l'amélioration de la qualité des produits alimentaires et des aliments pour animaux; de la santé et du bien-être au Canada; des avantages économiques pour l'industrie; et le soutien aux dispositions réglementaires associées aux bioressources. Les objectifs à court terme sont:

- élaborer de nouvelles techniques pour conserver et régénérer le matériel génétique des plantes, des animaux et des microbes pour conserver l'intégrité génétique et pour minimiser l'érosion génétique;
- produire de nouvelles informations phénotypiques et génotypiques, notamment l'identification de nouvelles sources de résistance aux maladies et aux stress abiotiques, de qualité nutritionnelle et de composés bioactifs par la caractérisation et l'évaluation des caractéristiques des bioressources;
- évaluer les changements de la diversité génétique dans le matériel génétique des plantes et des animaux domestiqués;
- améliorer la structure de la base de données GRIN-CA pour la diffusion de bioinformation; et
- contribuer aux régimes d'accès et de partage des avantages (acquérir, donner, maintenir et régénérer le matériel génétique) conformément aux engagements du Canada dans les traités internationaux, comme la CDB et le Traité international sur les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO.

Fourni par Ken Richards, Directeur de la recherche, Programme canadien des ressources génétiques animales, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Centre de recherche de Saskatoon.



ENCADRÉ 10

Le Centre de coordination national en Namibie – réalisations et difficultés

Les activités formalisées dans la gestion des ressources zoogénétiques ont débuté en 1996, lorsque la Namibie a participé à un stage de formation sur les ressources zoogénétiques organisé par l'ILRI dans son campus de Nairobi, avec le soutien financier de la FAO. En 1997, la Namibie a participé à la réunion de lancement du projet régional sur les ressources zoogénétiques de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui avait été organisée à Gaborone, au Botswana. En août 1998, la réunion qui a eu lieu à Pretoria, Afrique du Sud, a marqué le début du projet régional conjoint sur les ressources zoogénétiques de la SADC, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la FAO. Un Coordonnateur national a été désigné et le Centre de coordination national a été mis en place dans la division de la recherche sur l'élevage au sein de la Direction de la recherche et de la formation agricoles du Ministère de l'agriculture, des eaux et des forêts. Les parties prenantes, lors d'une réunion organisée en janvier 2000, ont décidé de rétablir la Commission pour l'amélioration de l'élevage, plutôt que de mettre en place un Comité consultatif national sur les ressources zoogénétiques. Cette commission aurait servi de comité national de coordination et aurait mandat de rédiger le rapport national sur les ressources zoogénétiques pour le processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Cet arrangement ne s'est jamais matérialisé et le Coordonnateur national a travaillé sans aucun conseil ou assistance du Comité consultatif national dans l'exécution de ses responsabilités et dans la rédaction du rapport national, et il a pu compter uniquement sur des consultations privées.

Les activités du Coordonnateur national, et la gestion des ressources zoogénétiques en Namibie en général, sont entravées par l'absence d'un Comité consultatif national et par un certain nombre d'autres facteurs dont:

1. une mémoire institutionnelle faible (très peu de chercheurs expérimentés, surtout dans les domaines de l'amélioration génétique et de la conservation);
2. des capacités institutionnelles limitées (nombre limité de chercheurs, surtout de chercheurs ayant une spécialisation dans l'amélioration génétique);
3. un manque de statisticiens; et
4. des financements limités.

Malgré ces problèmes, la Namibie a été en mesure d'obtenir un certain nombre de succès, tant au cours de la période de mise en œuvre du projet régional qu'à sa conclusion. Ces réalisations comprennent:

1. la continuité du rôle de Coordonnateur national (le détenteur du poste en 2010 avait été nommé en 1998);
2. la continuité dans le fonctionnement du Centre de coordination national;
3. la production, en 1998, de deux manuels, un sur les bovins Sanga et l'autre sur les moutons Damara, à utiliser dans les stages de formation pour les agriculteurs communaux;
4. la formation d'agents recenseurs dans toutes les 13 régions de la Namibie lors de la préparation de l'enquête sur les races réalisée en 2000;

(suite)



5. la description phénotypique de quatre écotypes de bovins Sanga, de quatre races indigènes de chèvres, d'une race indigène de porcs et des poules indigènes, qui a eu pour résultat la publication, en 2000, d'un manuel intitulé *Identification of indigenous livestock of Namibia* (Identification des animaux d'élevage indigènes de la Namibie);
6. l'achèvement, en 2001, de la caractérisation génétique des populations indigènes de bovins, de chèvres et de porcs;
7. l'institutionnalisation des activités en matière de ressources zoogénétiques au sein de la Direction de la recherche et de la formation agricoles;
8. la rédaction du rapport national de la Namibie sur les ressources zoogénétiques, qui a été finalisé en 2006;
9. la mise en œuvre de projets de recherche qui intègrent les animaux d'élevage indigènes au sein du programme de la Direction sur la conservation *in situ* et *in vitro ex situ* des animaux d'élevage indigènes, qui a été élargi pour inclure la fourniture de reproducteurs au programme d'amélioration de l'élevage dirigé par la Division de la recherche sur l'élevage; et
10. la mise en œuvre, par la Division de la recherche sur l'élevage, de projets de conservation pour les espèces et les races suivantes:
 - bovins Caprivi Sanga, Kavango Sanga, Ovambo Sanga, Nguni et Afrikaner;
 - moutons Damara et Karakul;
 - chèvres Caprivi, Kavango, Ovambo et Kunene; et
 - porcs indigènes (groupe d'amélioration génétique très petit).

Le succès du projet de conservation dépend du dévouement des membres du personnel, plutôt que de leur nombre. Cependant, le nombre des membres du personnel influence le nombre de projets qui peuvent être réalisés avec succès.

Fourni par Jacques Els, Coordonnateur national de la Namibie.

Cet engagement leur permet d'apprendre, d'acquérir de l'expérience et offre un soutien précieux au travail du Centre de coordination national, qui à son tour peut entreprendre un plus vaste éventail d'activités à des coûts inférieurs.

Chaque pays doit choisir l'emplacement le plus approprié pour son Centre de coordination national selon le cadre institutionnel existant pour la gestion du secteur de l'élevage, des ressources génétiques et de la biodiversité agricole, et doit prendre en considération les tâches, les responsabilités et les capacités des institutions potentielles d'accueil et les contributions qu'elles ont fournies dans le passé dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques. Lors de la mise en place d'un Centre de coordination national, les pays devront également s'assurer de l'utilisation efficace des ressources humaines disponibles, tout en garantissant la présence des compétences politiques et techniques requises pour coordonner la mise en place du programme national sur les ressources zoogénétiques.

S'il existe plusieurs institutions potentielles d'accueil pour le Centre de coordination national, il pourrait être utile de lancer un processus de sélection demandant à chaque



ENCADRÉ 11

Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques au Sénégal

Le Centre de coordination national sénégalais pour les ressources zoogénétiques a débuté dans l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). Cette approche avait été choisie car les stations de recherche de l'institut ont toujours été engagées dans la reproduction et dans l'amélioration génétique des races locales. Les institutions de développement, comme la Direction de l'élevage du Ministère, avaient exercé une fonction limitée dans le soutien au développement des programmes d'amélioration génétique pour les races locales. Elles avaient surtout favorisé l'introduction de programmes sur les races exotiques et de croisement.

La mise en place du Centre de coordination national a lancé et stimulé le débat sur l'amélioration génétique et sur le développement du secteur de l'élevage. Ces débats ont eu lieu lors de plusieurs réunions avec des particuliers et avec les représentants des institutions engagées dans les productions animales. Les résultats des recherches qui ont été présentés à ces réunions ont permis d'évaluer les performances des races locales et des croisements, dans les troupeaux des stations de recherche ou des fermes privées dans des systèmes de production ordinaires. La compréhension et la prise de conscience de la fonction et de la contribution potentielle des races locales se sont ainsi améliorées, tout comme la nécessité de les intégrer aux politiques visant à augmenter la production animale. Il est à présent accepté de bon gré que les croisements sont à limiter aux zones où l'environnement de production a été intensifié, tandis que les races locales demeurent les animaux les plus appropriés pour la plupart des écosystèmes agrologiques.

Une autre contribution du Centre de coordination national a été sa participation active dans la conception et la formulation du projet régional «*In-situ conservation of endemic ruminant livestock in West Africa*» (Conservation *in situ* des ruminants endémiques en Afrique de l'Ouest). Ce projet, mis en œuvre dans quatre pays (Gambie, Guinée, Mali et Sénégal) est financé par le Fonds pour l'environnement mondial, par la Banque africaine de développement et par quelques contributions financières des pays participants. L'objectif principal du projet est la conservation et la mise en valeur des races trypanotolérantes, ainsi que la gestion durable de leurs environnements originaires de production.

Les difficultés auxquelles est confronté le Centre de coordination national sont principalement associées au fait qu'aucun financement spécifique n'est prévu dans le budget national. De plus, le Centre de coordination national n'est pas une structure formelle, comme un bureau ou une division de l'institut ou du Ministère, mais plutôt un forum de discussion. Les activités du Centre de coordination national sont par conséquent réalisées et soutenues financièrement par les programmes qui sont dirigés par ses membres permanents.

Fourni par Mamadou Diop, Coordonnateur national du Sénégal.



ENCADRÉ 12

Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques en Ukraine

Le Centre de coordination national est hébergé par l'Institut de sélection et de génétique animales, qui coordonne la mise en œuvre du programme scientifique et technique «*Preservation of a gene pool of farm animals till 2010*» (Conservation d'un pool de gènes des animaux d'élevage jusqu'en 2010). Ce programme a été adopté par le présidium de l'Académie des sciences agraires de l'Ukraine. Tous les instituts de recherche de l'académie qui travaillent dans le domaine de la production animale participent dans une certaine mesure à la mise en œuvre du programme. L'institut dirige également l'embryothèque des ressources zoogénétiques qui est reconnue comme patrimoine national de l'Ukraine. Un laboratoire à part a été mis en place pour la maintenance de l'embryothèque.

Les activités suivantes ont été récemment complétées et sont considérées très importantes pour les progrès dans la gestion des ressources zoogénétiques en Ukraine:

- le Centre de coordination national est en train de conclure l'inventaire des ressources zoogénétiques du pays, qui couvre déjà 550 populations de 38 espèces d'animaux d'élevage;
- le Centre de coordination national a identifié les menaces fondamentales qui affectent les ressources génétiques plus vulnérables du pays;
- un volume sur les aspects méthodologiques de la conservation des ressources zoogénétiques a été publié en ukrainien;
- une stratégie nationale abordant deux problèmes très graves – organisation des services étatiques d'amélioration génétique et conservation de la diversité des animaux d'élevage – a été préparée; et
- le programme «*Preservation of a gene pool of the major farm animals species in Ukraine for the period till 2015*» (Conservation d'un pool de gènes des principales espèces d'animaux d'élevage en Ukraine jusqu'en 2015) a été élaboré, publié et diffusé. Les besoins en soutien financier et autres, nécessaires pour sa mise en œuvre, ont été identifiés.

Les prochaines étapes prévoient:

- l'amélioration et le renforcement des politiques nationales dans le domaine de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources zoogénétiques;
- la collecte de données et la préparation des matériels analytiques pour la mise à jour et l'amélioration de la base de données ukrainienne dans DAD-IS;
- la mise en place des centres pour la conservation *in situ* des ressources zoogénétiques; et
- la contribution aux activités et au travail sur les ressources zoogénétiques aux niveaux régional et international.

L'obstacle principal au travail du Centre de coordination national est l'insuffisance du financement étatique pour la mise en œuvre des programmes de gestion des ressources zoogénétiques.

Fourni par Igor Guziev, Coordonnateur national de l'Ukraine.



ENCADRÉ 13

Premières expériences du Centre de coordination national en Slovénie

Les activités pour la protection des ressources zoogénétiques en Slovénie n'étaient, dans le passé, ni prometteuses ni soutenues. La raison en était qu'aucune ONG ne travaillait dans les domaines pertinents, notamment l'élevage. Les intervenants qui tentaient de lancer des activités de conservation pour les races locales n'étaient en mesure de mettre en œuvre leurs propositions que par l'intermédiaire des institutions agricoles publiques.

Un groupe de scientifiques du Département de zootechnie, Faculté de biotechnologie, de l'université de Ljubljana, a pris l'initiative et a réalisé des recherches et des collaborations sur la conservation des races locales slovènes. Le groupe, au fil des temps, s'est associé au Centre de coordination national de la Slovénie. Nous avons organisé de nombreuses réunions et testé les produits des races indigènes qui attiraient l'intérêt de certains fonctionnaires. Je me souviens que les représentants d'un pays voisin nous ont rendu visite et ont exprimé leur intérêt pour nos races locales, nous proposant d'acheter notre troupeau pour le sélectionner et pour le maintenir. Lorsque j'ai suggéré aux fonctionnaires que nos races locales pourraient être conservées par nos voisins, la question est devenue politique. La prise de conscience et l'intérêt du Ministère se sont renforcés et se sont concentrés sur la responsabilité de la Slovénie de conserver ses propres races locales. Les fonctionnaires ont convenu que le Centre de coordination national réaliserait un projet d'examen et d'évaluation des races locales slovènes. Certains intervenants étaient surpris d'apprendre que ces races existaient encore car, quelque temps auparavant, une règle prévoyait la castration des mâles reproducteurs de certaines races locales.

Compte tenu du fait que le Centre de coordination national n'avait trouvé qu'un petit nombre d'animaux appartenant aux races locales, nous avons proposé que ces races soient protégées et que l'on assure le soutien de leur amélioration génétique. Le Centre de coordination national a suggéré de conserver les races dans leurs environnements traditionnels. L'intérêt dans la conservation des races locales slovènes a continué à augmenter au cours des ans. Le Centre de coordination national a lancé une campagne de sensibilisation du public par des publications et différents matériels publicitaires (posters, brochures, dépliants).

Le développement suivant a été la préparation de la Loi sur l'amélioration génétique animale. Au départ, le Ministère avait l'intention de réglementer uniquement l'utilisation et la mise en valeur des animaux d'élevage, comme dans certains pays voisins. Le Centre de coordination national a insisté pour que la loi aborde également la question de la protection des ressources zoogénétiques qui représentent les fondements de la production animale. De plus, nous étions convaincus que, comme il est prescrit par la CDB, chaque pays a l'obligation de protéger ses ressources génétiques et que, par conséquent, il fallait conserver les races locales slovènes d'animaux domestiques. Ensuite, lorsque la Loi sur l'amélioration génétique animale (avec les dispositions pour la conservation des ressources zoogénétiques) a été adoptée, les responsables en ont fait l'éloge au cours des négociations dans l'Union européenne. C'était la confirmation que nous avions agi dans la bonne direction en demandant l'inclusion de la conservation des ressources zoogénétiques parmi les obligations de l'État. La loi slovène avait abordé cette obligation cinq ans avant la Déclaration d'Interlaken.

Fourni par Drago Kompan, Coordonnateur national de la Slovénie.



ENCADRÉ 14

Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques en Chine

La Commission nationale pour la gestion des ressources zoogénétiques a été établie en 1996. En qualité de Centre de coordination national, la Commission a la responsabilité globale de la gestion des ressources zoogénétiques sous la direction du Ministère de l'agriculture. Son travail comprend les activités suivantes:

- participation à la préparation des lois sur l'élevage et des réglementations concernant les ressources zoogénétiques, application de ces lois et réglementations, et préparation des directives et politiques nationales pertinentes pour leur protection et pour leur gestion;
- évaluation et certification des programmes pour la conservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques, et assistance au Ministère de l'agriculture dans la formulation des programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation scientifique des ressources zoogénétiques;
- évaluation des projets de conservation des ressources zoogénétiques et conseils sur leur mise en œuvre;
- aide au Ministère de l'agriculture dans le contrôle et l'inspection du travail entrepris par les institutions dans la mise en œuvre des projets sur la protection des races;
- définition et évaluation des nouvelles races et identification des lignées commerciales, dans le but de protéger la qualité des reproducteurs;
- réalisation d'enquêtes à l'échelle nationale sur les ressources zoogénétiques et entretien de la base de données nationale;
- réalisation d'activités consultatives sur la conservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques au niveau national, par l'organisation de stages de formation technique et d'activités de sensibilisation sur les questions concernant la conservation; et
- participation active dans la coopération et dans les échanges internationaux, dans l'organisation des conventions internationales pertinentes et dans la préparation de stratégies régionales et mondiales en faveur des ressources zoogénétiques.

Le Coordonnateur national, M. Chen Weisheng, est le chef de la Commission/du Centre de coordination national. Le travail habituel se déroule au Service national de l'élevage. Le Comité consultatif national, attaché à la Commission/Centre de coordination national, a constitué six groupes de travail – bovins, moutons/chèvres, porcs, volailles, chevaux/chameaux et abeilles. Ils forment un réseau de plus de 40 consultants. La plupart d'entre eux sont des professeurs ou des chercheurs tandis que d'autres proviennent des organisations gouvernementales ou des services de vulgarisation.

Fourni par Hongjie Yang, Assistant du Coordonnateur national de la Chine.



ENCADRÉ 15

Le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques au Pérou – réalisations et difficultés

Le Département des ressources génétiques et des biotechnologies de l'*Instituto Nacional de Innovación Agraria* (INIA – Institut national pour l'innovation agricole) accueille le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques du Pérou. Le Centre est responsable de l'identification, de la caractérisation, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources zoogénétiques péruviennes. L'INIA est une institution gouvernementale décentralisée qui fait partie du Ministère de l'agriculture.

Les principales réalisations du Centre de coordination national sont les suivantes.

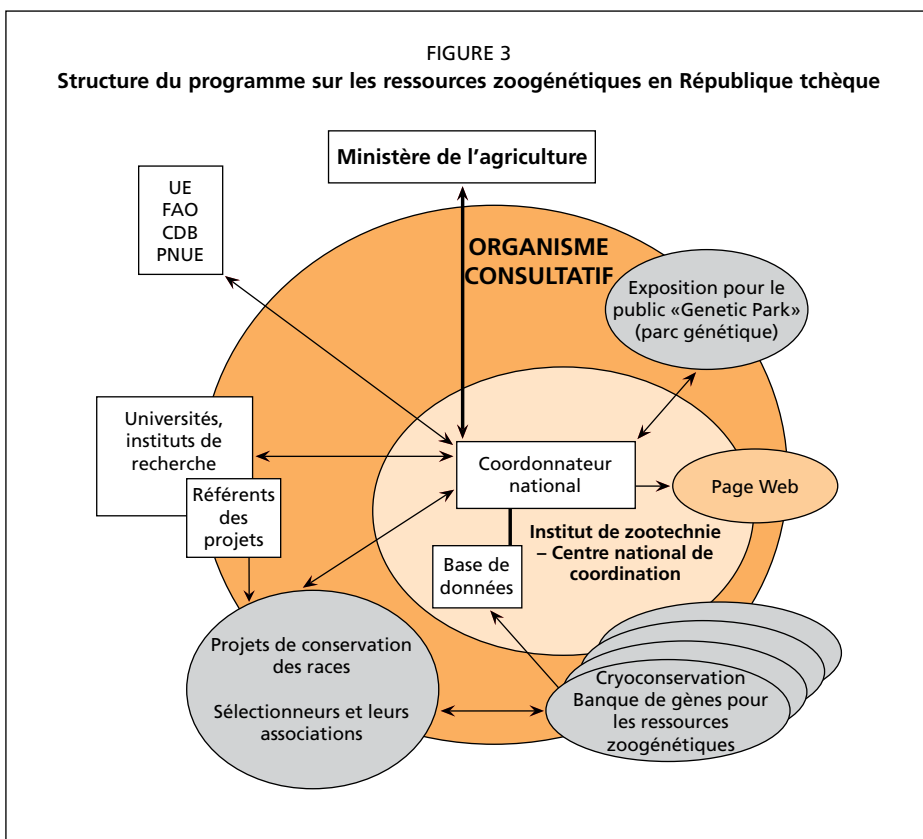
- Le développement de l'élevage des cobayes au Pérou. Le cobaye est une espèce locale des Andes. Elle représente une source importante de protéines pour la population; la consommation annuelle nationale est de 56 millions de carcasses, pour un total de 17 000 tonnes de viande. Le Centre de coordination national était responsable de l'élaboration des technologies d'élevage pour cette espèce et de l'augmentation de l'efficacité de sa production. Après 30 ans de travail, le poids à l'abattage à 3 mois était passé de 350 g à 1,2 kg et le taux de conversion de 6,5 kg d'aliments par kilogramme de gain de poids corporel à 3,5 kg par kilogramme.
- Le succès de la collaboration entre les agriculteurs, les scientifiques de l'INIA et les universités a favorisé la mise en valeur des races pures d'alpagas Suri et Huacaya de couleur blanche. Elles sont conservées dans une banque de gènes *in vivo* pour les alpagas de couleur. Un programme d'amélioration génétique a été récemment réalisé pour définir les valeurs génétiques des principaux caractères économiques des alpagas.
- Le travail de caractérisation aux niveaux phénotypique et moléculaire des bovins criollo et des alpagas et des lamas de couleur est en cours.

L'INIA a demandé au Ministère de l'agriculture, qui a ensuite demandé à la FAO (Pérou), de soutenir la mise en place du Comité national permanent pour les ressources zoogénétiques et l'élaboration d'un plan national pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources. On attend une réponse. Ce travail est très important pour nous car l'attribution d'un budget pour la mise en valeur efficace des ressources zoogénétiques du pays dépend de la présence d'un plan détaillé et d'un organisme en mesure de superviser sa mise en œuvre et de rechercher des fonds.

À présent (2009), le budget attribué à l'INIA pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques est inférieur à 60 000 dollars EU par an. Au Pérou, les races criollo de toutes les espèces (moutons, bovins, chèvres, porcs, poules et dindes) sont sérieusement en danger en raison du croisement avec les races exotiques et spécialisées. Par conséquent, l'élaboration d'un plan d'action national et l'attribution des fonds pour sa mise en œuvre sont cruciales pour éviter l'extinction de ces races. Malheureusement, pour arriver à établir le Comité national permanent et à obtenir le budget, nous devons recommencer à fournir les informations et à faire du lobbying au sein du Ministère de l'agriculture, car quatre ministres (et tous leurs directeurs) ont été remplacés en moins de trois ans! Et nous venons d'avoir un nouveau ministre cette semaine! D'autres difficultés, au-delà des changements politiques, sont la faiblesse du niveau d'instruction de la plupart des éleveurs de races criollo et des ressources économiques.

Fourni par H. William Vivanco, Coordonnateur national du Pérou.





institution candidate de préparer des propositions détaillées. L'objectif le plus important est d'assurer l'équilibre entre les capacités politiques et techniques du Centre de coordination national.

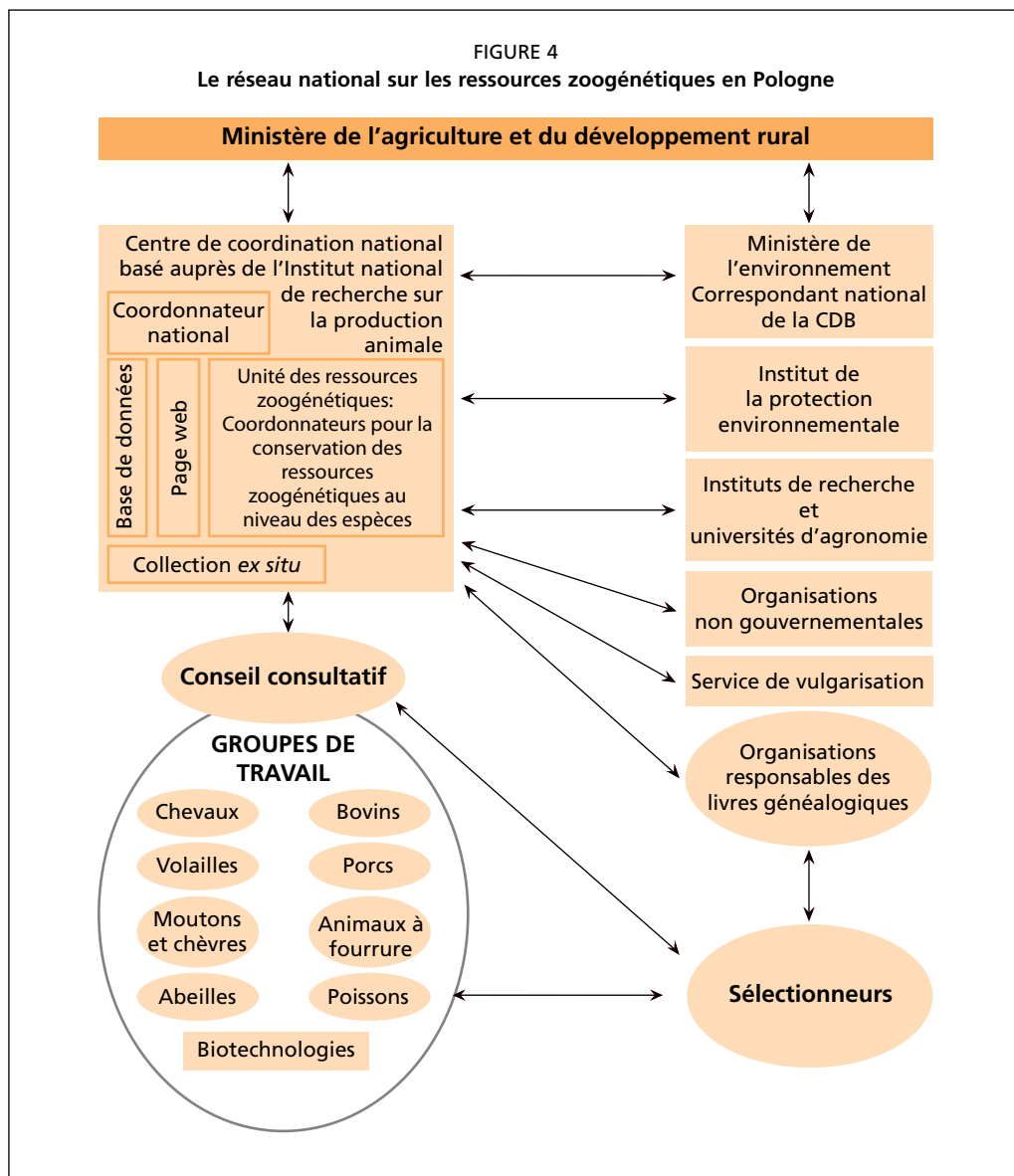
Il faudrait remarquer que si les responsabilités des Centres de coordination nationaux englobent généralement le pays entier, dans certaines situations une structure centrale peut ne pas être suffisante pour coordonner de façon efficace les programmes sur les ressources zoogénétiques. Les pays de grandes dimensions et les pays ayant des arrangements gouvernementaux complexes nécessitent probablement la mise en place de Centres de coordination sous-nationaux aux niveaux de l'État, des provinces ou au niveau local.

Dans les pays où les Centres de coordination nationaux ont été mis en place, mais ne sont pas pleinement opérationnels, un examen des arrangements institutionnels courants devrait être pris en considération pour profiter pleinement des opportunités émergeant de l'adoption du *Plan d'action mondial*.

Surtout pour les pays qui n'ont pas encore choisi l'institution hébergeant leur Centre de coordination national, il est important de considérer avec attention toutes les options disponibles, en tenant compte des spécificités nationales et des cadres institutionnels existants, et en exploitant les expériences des autres pays.

On trouvera des exemples de cadres institutionnels efficaces développés en Pologne et en République tchèque aux figures 3 et 4.





ACTIVITÉS DES CENTRES DE COORDINATION NATIONAUX

Les principaux domaines d'activité des Centres de coordination nationaux sont habituellement les suivants.

Élaboration de politiques:

- faciliter et participer à la mise en place d'un cadre juridique pour la gestion des ressources zoogénétiques et entreprendre des activités pour examiner, élaborer ou renforcer la législation nationale;
- préconiser et soutenir la mise en place d'une obligation juridique pour l'utilisation durable et la conservation des ressources zoogénétiques;



- coordonner l'élaboration d'une Stratégie et plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques;
- participer à l'élaboration de stratégies et de politiques nationales sur l'élevage; et
- participer à l'élaboration d'une stratégie et plan d'action nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (conformément à l'article 6 de la CDB) et une stratégie nationale sur la diversité biologique agricole (le cas échéant).

Gestion des ressources zoogénétiques:

- coordonner la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques;
- coordonner les inventaires des ressources zoogénétiques et surveiller les tendances de leurs populations;
- entamer et faciliter la caractérisation des ressources zoogénétiques;
- mettre en place et gérer la base de données nationale sur les ressources zoogénétiques;
- diriger l'introduction d'animaux provenant de races qui ne sont pas habituellement utilisées dans le pays;
- soutenir l'utilisation durable des races commerciales;
- mettre en place un mécanisme d'alerte et d'intervention rapides dans le pays;
- coordonner la mise en œuvre des programmes de conservation *in situ* et l'amélioration, le suivi et l'évaluation de ces programmes;
- coordonner ou lancer des programmes de conservation *ex situ*, notamment la mise en place et la gestion d'une banque de gènes nationale pour les ressources zoogénétiques;
- coordonner l'identification des thématiques de la recherche qui favoriseront la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques;
- faciliter et soutenir les activités entreprises par d'autres organismes en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques; et
- coordonner la mobilisation de ressources financières et autres en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.

Communication:

- développer et maintenir des liens étroits avec le ministère de l'agriculture, le ministère de l'environnement et d'autres organismes gouvernementaux pertinents, comme le Correspondant national de la CDB¹³;
- développer et maintenir des liens étroits avec les organisations de sélectionneurs et d'autres parties prenantes engagées dans la production animale;
- développer et soutenir les activités du réseau national sur les ressources zoogénétiques;

¹³ <http://www.cbd.int/information/nfp.shtml>



- participer au réseau mondial sur les ressources zoogénétiques, en collaboration avec le Centre de coordination mondial et (s'il existe) le Centre de coordination régional; et
- participer au DAD-Net – en fournissant du matériel et en partageant les informations avec le réseau national sur les ressources zoogénétiques.

Coopération:

- collaborer avec les sélectionneurs qui participent aux programmes de conservation et avec leurs organisations, et leur assurer le soutien et les services nécessaires;
- coopérer avec toutes les parties prenantes engagées dans le domaine des ressources zoogénétiques;
- soutenir les ONG qui travaillent dans le domaine de l'utilisation et de la conservation des ressources zoogénétiques, et leur assurer le soutien et les services nécessaires;
- participer aux différentes activités entreprises et coordonnées par le Centre de coordination mondial (par exemple, participer aux enquêtes et aux évaluations mondiales);
- participer aux différentes activités entreprises et coordonnées par le Centre de coordination régional (s'il existe); et
- développer la coopération bilatérale avec les Coordonneurs nationaux d'autres pays.

Éducation et sensibilisation du public:

- publier, diffuser et promouvoir la Stratégie et le plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques;
- participer aux conférences et aux réunions visant à sensibiliser le public sur les questions associées aux ressources zoogénétiques;
- rédiger et publier les listes rouges nationales des races locales en danger, dans le cadre des systèmes d'alerte et d'intervention rapides du pays (FAO, 2009c);
- administrer le site Web national sur les ressources zoogénétiques;
- diffuser les informations sur les exemples de réussite en matière de conservation des ressources zoogénétiques par l'intermédiaire du site Web;
- préparer des publications (livres, dépliants, brochures, fiches, posters, etc.) qui présentent les races d'animaux d'élevage et expliquent le besoin d'utiliser de façon durable et de conserver les ressources zoogénétiques;
- publier des articles sur les ressources zoogénétiques dans les journaux et dans les revues;
- développer des relations étroites avec les médias – participation à spectacles, programmes, interviews, etc.;
- préparer des vidéos/films sur les ressources zoogénétiques; et
- organiser des expositions sur les races locales.

Établissement de rapports au niveau mondial:

- mettre à jour la base de données nationale dans DAD-IS (ou la base de données régionale, le cas échéant) de façon régulière (FAO, 2009d,e); et
- entamer et coordonner l'établissement des rapports d'avancement des pays sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* (FAO, 2009d).

Responsabilités spécifiques liées aux processus intergouvernementaux:

- participer au travail du Groupe de travail technique intergouvernemental par les activités suivantes:



ENCADRÉ 16

Gestion des ressources zoogénétiques au Chili

Un des objectifs politiques principaux du Gouvernement du Chili est la consolidation, mise en œuvre par le Ministère de l'agriculture, de la position du pays en tant qu'acteur clé au niveau mondial dans les domaines de l'alimentation et des forêts. Dans ce cadre, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques représentent des stratégies fondamentales pour que les produits animaux du Chili puissent atteindre les marchés de l'exportation de façon compétitive – toujours en maintenant la qualité au premier plan. Le gouvernement, dans la mise en œuvre de ces stratégies, collabore avec le secteur privé, les universités et les ONG dans les trois domaines suivants:

1. agriculture familiale rurale;
2. innovation des technologies dans la production animale et dans l'amélioration génétique; et
3. conservation des ressources génétiques stratégiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le pays a élaboré des politiques et des outils de planification pour soutenir les initiatives entreprises dans ces domaines et a mis à disposition des fonds publics à des conditions compétitives. Ci-après les initiatives:

- la Politique nationale pour l'amélioration génétique des bovins et des moutons, qui vise à accroître la compétitivité de la production dans les secteurs primaire et industriel de la viande de boeuf et de l'agneau. Cette politique implique la mise en place d'un cadre institutionnel visant à coordonner et à gérer le Plan d'action national pour l'amélioration génétique des animaux d'élevage, notamment la mise en œuvre des mécanismes d'amélioration génétique ordinaire ou assistée par marqueurs moléculaires pour les différents produits et systèmes de production. Elle prévoit également la mise en œuvre d'une stratégie nationale de renforcement des capacités pour promouvoir le développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles en matière de sélection et de génétique;
- le Consortium des bovins et les Groupes agro-industriels, qui identifient et soutiennent les intervenants des filières de la production laitière, de la viande de bœuf et de l'agneau, et qui favorisent les alliances stratégiques aux niveaux national et régional entre les associations de producteurs de bovins, les entreprises de transformation, les fournisseurs de services techniques et les marchés. L'objectif est l'accroissement de la productivité et la génération de produits d'origine animale à valeur ajoutée plus élevée grâce à l'amélioration tant des pratiques de gestion, de production et de fabrication que d'accès à des marchés nouveaux et concurrentiels;
- le développement de programmes participatifs visant à améliorer l'utilisation des races locales dans les communautés pauvres pour contribuer à la sécurité alimentaire et aux stratégies de lutte contre la pauvreté; et
- les initiatives qui favorisent le commerce des produits locaux et sous-utilisés provenant des systèmes de production ruraux et indigènes du sud du Chili.

(suite)



Le gouvernement se concentre à présent, en collaboration avec la FAO, sur l'élaboration d'un Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques qui serve de base pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* au niveau national.

Une base de données d'informations sur les parties prenantes du pays est disponible auprès du Coordonnateur national qui fournit également les renseignements sur les questions concernant les ressources zoogénétiques aux niveaux national et mondial lors des différentes réunions nationales. La participation du Chili au Groupe de travail technique intergouvernemental et à la CRGAA a contribué à l'élaboration de projets et de stratégies sur les ressources zoogénétiques aux niveaux national et régional.

Fourni par Teresa Agüero Teare, Coordonnatrice nationale du Chili.

- devenir membre des délégations nationales dans les sessions de Groupe de travail technique intergouvernemental;
- étudier la documentation et consulter le gouvernement pour élaborer des positions de négociation nationales;
- communiquer avec les autres Coordonnateurs nationaux, surtout les membres du Groupe de travail technique intergouvernemental, pour élaborer des positions régionales, le cas échéant; et
- rédiger un rapport de chaque réunion, établir un rapport de fin de mission pour les responsables du gouvernement et mettre en œuvre les activités recommandées par le Groupe de travail technique intergouvernemental.
- participer aux initiatives de la CRGAA par les activités suivantes:
 - devenir membre des délégations nationales dans les sessions de la CRGAA;
 - étudier la documentation et consulter le gouvernement pour élaborer des positions de négociation nationales;
 - communiquer avec les autres Coordonnateurs nationaux pour élaborer des positions régionales, le cas échéant; et
 - rédiger un rapport de chaque réunion, établir un rapport de fin de mission pour les responsables du gouvernement et mettre en œuvre les activités recommandées par la CRGAA.
- participer au travail de la CDB, des CdP, du SBSTTA et des autres organismes qui opèrent au titre de la CDB, selon les besoins:
 - suivre les développements dans le cadre de la CDB qui sont pertinents et qui pourraient affecter la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques, ou l'accès à ces ressources et le partage des avantages découlant de leur utilisation;
 - communiquer régulièrement avec le Correspondant national de la CDB;
 - étudier la documentation pertinente et contribuer à l'élaboration des positions de négociation nationales;
 - communiquer avec les autres Coordonnateurs nationaux pour élaborer des positions régionales, le cas échéant;
 - devenir membre des délégations nationales, si nécessaire; et



ENCADRÉ 17

Système national d'alerte et d'intervention rapides pour les ressources zoogénétiques en Allemagne

Les éléments clés du système d'alerte et de réponse rapides en Allemagne sont les suivants.

Un cadre politique et législatif national qui comprend les éléments ci-après:

- une loi sur l'amélioration génétique animale;
- un programme national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques; et
- des programmes agro-environnementaux du *Laender* cofinancés par l'Union européenne.

Des arrangements institutionnels qui comprennent les éléments suivants:

- des fonctions bien définies pour les institutions aux niveaux politique et opérationnel et en matière de recherche et de développement;
- un groupe consultatif – le Comité national sur les ressources zoogénétiques;
- un Coordonnateur national;
- un Centre de coordination national pour l'inventaire national (base de données) des ressources zoogénétiques;
- les organisations de sélectionneurs.

Un système de surveillance pour les races en danger qui a été mis en œuvre pour les espèces principales en tant que base pour une classification améliorée de l'état de danger et pour perfectionner les mécanismes d'intervention.

Un système de classification de l'état de danger fondé sur les catégories suivantes:

- | | |
|---|--------------------|
| • population à conserver du point de vue phénotypique | $N_e < 50$ |
| • population à conserver | $50 < N_e < 200$ |
| • population à surveiller | $200 < N_e < 1000$ |
| • population non en danger | $N_e > 1000$ |

La classification se base à présent sur N_e (taille effective de la population*) et sur d'autres apports des experts du Comité national; à l'avenir, elle se basera sur les paramètres de la population puisés des données de l'arbre généalogique des animaux, pris individuellement.

Un système de définition des priorités pour la conservation des races qui s'appuie sur les approches suivantes:

- populations à conserver du point de vue phénotypique – mesures de cryoconservation et de conservation *in situ*;
- populations à conserver – mesures pour stabiliser la taille effective de la population;
- populations à surveiller – surveillance et (si le nombre de mâles adultes descend au-dessous de 100) cryoconservation du sperme;
- populations non en danger – estimation régulière pour évaluer les tendances de la population.

La gestion des données et des informations qui comprend les éléments suivants:

- les entreprises de sélectionneurs conservent les livres généalogiques;

(suite)



- l'inventaire national – le département de la *Central Documentation on Animal Genetic Resources* (Documentation centrale pour les ressources zoogénétiques) (TGRDEU: disponible à l'adresse Internet: <http://tgrdeu.genres.de/default/index/index/?lang=en>) fournit les données pour:
 - la liste rouge des races indigènes d'animaux d'élevage qui sont en danger en Allemagne;
 - les programmes de soutien aux niveaux de l'Union européenne, du pays et du *Laender*;
 - EFABIS et DAD-IS; et
 - d'autres demandes.

Les équipes de récupération des races et les plans de récupération, notamment le Plan préventif d'action pour le contrôle des maladies des ressources zoogénétiques et les études de cas des plans de récupération.

La collaboration régionale et mondiale.

L'établissement de rapports et la communication aux niveaux national, régional et mondial, surtout par le biais de la TGRDEU.

Fourni par Frank Begemann, Information and Coordination Centre for Biological Diversity (Centre d'information et de coordination pour la diversité biologique), Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung (Bureau fédéral pour l'agriculture et l'alimentation), Bonn, Allemagne.

$$* N_e = \frac{4 \times m \times f}{m + f}$$

(*m*= nombre de mâles inscrits au livre généalogique, *f*= nombre de femelles inscrites au livre généalogique)

- rédiger un rapport de chaque réunion et établir un rapport de fin de mission pour les responsables du gouvernement (départements pertinents du ministère de l'agriculture).

Le fonctionnement des Centres de coordination nationaux, compte tenu de la portée de leurs responsabilités et activités, pourra être exhaustif et efficace uniquement si la dotation en personnel de soutien est convenable. Ceci est particulièrement important en raison des opportunités de développement des ressources zoogénétiques qui se présentent après l'adoption du *Plan d'action mondial* et l'élaboration ou la mise à jour des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques. Les effectifs nécessaires au Centre de coordination national dépendront de la taille du pays, et de sa gouvernance et structure administrative, ainsi que de l'étendue des activités à entreprendre dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* au niveau national.

Le ministère de l'agriculture devrait, le cas échéant, assurer les ressources financières (budget ordinaire minimum sur base annuelle) au Coordonnateur national et à son personnel. Compte tenu des nombreuses responsabilités du Centre de coordination national et de l'utilité de la fonction du Coordonnateur national, il est probable que ce poste implique des effectifs à temps plein, une ancienneté adéquate et un mandat officiel. D'autres employés peuvent travailler à temps partiel pour le Centre de coordination national. Idéalement, le Centre de coordination national devrait dépendre directement du ministère de l'agriculture.



Il est essentiel que le Centre de coordination national établisse, selon la situation nationale et le cadre institutionnel du secteur de l'élevage, une communication efficace et fiable avec les agences gouvernementales pertinentes, avec les éleveurs et d'autres parties prenantes du secteur de l'élevage, notamment les intervenants du commerce, les groupes d'intérêt (y compris les groupes agricoles et environnementaux) et les organisations de la société civile. Le Centre de coordination national devrait maintenir des relations de travail actives avec les organismes et les organisations engagés dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des politiques et des programmes de mise en valeur des animaux d'élevage. De liens solides avec ces groupes sont essentiels si l'on veut intégrer de manière efficace la gestion des ressources zoogénétiques aux politiques agricoles et environnementales nationales. Si les sociétés d'éleveurs ou les groupes de sélectionneurs ou d'agriculteurs existent, ou s'ils peuvent être mis en place, leur contribution sera inestimable pour soutenir le travail du Centre de coordination national.

Compte tenu de l'importance et de la pertinence de nombreux programmes de travail de la CDB, une collaboration étroite avec le ministère responsable de la mise en œuvre de la Convention est nécessaire. Dans la plupart des pays, le Correspondant national de la CDB est accueilli au ministère de l'environnement. Le maintien de bonnes relations de travail avec d'autres organismes engagés dans la mise en œuvre de la CDB est également hautement recommandé afin de minimiser la duplication des initiatives du gouvernement et pour combler les lacunes en matière de politiques et dans la gestion de la biodiversité du pays, y compris ses ressources zoogénétiques.

Pour que la communication soit efficace, il faut viser des publics spécifiques et transmettre les informations en choisissant les moyens de communication les plus appropriés à chaque public. Le Centre de coordination national devrait être très minutieux dans le choix des publics visés et dans l'identification des moyens de communication disponibles les plus efficaces possibles, comme Internet, documents imprimés, film, radio, télévision, etc.

Une bonne communication peut se révéler rentable et rapide si les pays profitent des réseaux de communication existants. Il est important de s'assurer que toutes les personnes engagées dans le travail du Centre de coordination national, surtout celles qui avaient déjà participé à la préparation des rapports nationaux ou qui élaborent et mettent en œuvre à présent la Stratégie et le plan d'action nationaux, divulguent leur travail à leurs organisations et à leurs collègues.

Au plan international, il faudrait établir une communication efficace avec le Centre de coordination mondial, avec les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO, avec les Centres de coordination régionaux (s'ils existent) et avec les Centres de coordination nationaux des autres pays, surtout avec ceux qui manifestent des intérêts semblables.

La disponibilité, par l'intermédiaire du site Web de DAD-IS, d'une base de données qui contient les coordonnées de tous les Coordonnateurs nationaux et des institutions qui les accueillent facilite leur mise en réseau. DAD-Net permet de transmettre les messages au réseau mondial des ressources zoogénétiques. La promotion de DAD-Net par les Coordonnateurs nationaux parmi les parties prenantes engagées dans le secteur des ressources zoogénétiques améliorera son utilisation.



ENCADRÉ 18

Installation itinérante pour la collecte de sperme en République tchèque

Conformément aux dispositions spécifiques sur les ressources zoogénétiques de la loi sur l'amélioration génétique animale, le Ministère de l'agriculture a désigné, en l'an 2000, l'Institut de zootechnie en qualité de Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques, pour coordonner les activités approuvées dans le cadre du programme national sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

L'activité plus remarquable entreprise par le Centre de coordination national a été la mise en œuvre d'un programme de conservation *ex situ* pour les races et les espèces locales en danger. Au cours des dernières années, pour plusieurs raisons, aucun intérêt n'était manifesté dans la production commerciale de sperme des races locales de porcs, de moutons et de chèvres pour l'insémination artificielle ou pour les collections des banques de gènes. Les fonds des associations de sélectionneurs n'étaient pas suffisants pour qu'elles réalisent ces services, tandis que les entreprises d'amélioration génétique n'étaient pas intéressées à investir dans un créneau commercial spécialisé pour les races locales. Le résultat a été la fermeture des centres d'insémination artificielle pour les petits animaux d'élevage. Il est également important de souligner que les races locales en danger sont principalement élevées dans les petites exploitations privées ou dans les fermes d'amateurs qui se trouvent souvent dans des zones montagneuses ou reculées.

Pour surmonter ces difficultés, le Centre de coordination national a mis en place un laboratoire itinérant pour la collecte et la transformation, directement à la ferme, du sperme frais de béliers, de boucs et de verrats. Le laboratoire – doté de tout l'équipement nécessaire et géré par un personnel qualifié – est installé dans une camionnette. Il est possible de conduire un examen complet du sperme collecté ainsi que de congeler sur place des doses standard de sperme. Le sperme est ensuite transporté à la banque de gènes centrale. Au cours des trois dernières années, le Centre de coordination national a utilisé le laboratoire itinérant pour collecter le sperme de toutes les lignées existantes des races locales du porc Prestice, des moutons Valachian et Sumavska et des chèvres à poils courts et à robe blanche et marron.

Une autre caractéristique du programme est la mise en place d'une collection *ex situ in vivo* de races locales dans ce qu'on appelle le «Genetic Park», près de Prague. Ce parc soutient l'éducation et la sensibilisation sur l'importance des races locales et sur leur fonction en tant que patrimoine national vivant.

Fourni par Vera Matlova, Coordinatrice nationale de la République tchèque.



COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL

Dans de nombreux pays, le Centre de coordination national profite des contributions et des conseils des particuliers engagés dans la gestion des ressources zoogénétiques, surtout des apports assurés par les sélectionneurs et par les éleveurs. La mise en place d'un Centre de coordination national a été souvent suivie par la création d'un réseau national sur les ressources zoogénétiques dirigé par un Comité consultatif national à parties prenantes multiples.

Le processus d'établissement de rapports pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a amélioré et renforcé le développement institutionnel au niveau des pays par la mise en place de Comités consultatifs nationaux pour les ressources zoogénétiques dans 145 pays. Ces Comités ont été essentiels dans la supervision de la préparation des rapports nationaux, et leur mise en place était recommandée dans les *Directives pour la préparation des rapports nationaux* (FAO, 2001). Chaque Comité consultatif national a désigné un président et un secrétaire technique. Les Comités étaient souvent constitués de membres ayant des compétences tant scientifiques que politiques. Dans les pays où le Centre de coordination national n'avait pas été créé avant la préparation du rapport national, les Comités consultatifs nationaux ont facilité la mise en place permanente des Centres de coordination nationaux et la désignation des Coordonnateurs nationaux (FAO, 2004b). Dans de nombreux pays, le rôle important des Coordonnateurs nationaux a été souligné pendant le processus d'établissement de rapports pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Les pays étaient encouragés à engager, au sein des Comités consultatifs nationaux, un vaste éventail de parties prenantes – des secteurs gouvernemental, non gouvernemental (par exemple, les associations de sélectionneurs) et commercial. Les institutions des Systèmes nationaux de recherche agricole ont joué un rôle de premier plan dans ce processus et étaient activement engagées dans presque tous les Comités consultatifs nationaux.

Les Comités consultatifs nationaux ont également assuré d'importants moyens de soutien aux activités de gestion globale des ressources zoogénétiques et de promotion de l'engagement des parties prenantes. En tenant compte de cette expérience, la CRGAA, lors de sa dixième session ordinaire, a recommandé de maintenir et de renforcer, après la conclusion des rapports nationaux, les Comités consultatifs pour fournir un service de conseils continus aux Centres de coordination nationaux (FAO, 2004c).

Le Comité consultatif national d'un pays sera plus efficace s'il comprend dans sa composition les représentants des gouvernements national et sous-national et une vaste gamme d'organisations pertinentes du secteur de l'élevage. Les candidats clés pour la participation au Comité consultatif national sont les représentants des organismes et des groupes ci-après:

- ministère de l'agriculture;
- collectivités locales;
- organisations gouvernementales;
- instituts scientifiques et de recherche;
- associations de sélectionneurs, d'agriculteurs, d'éleveurs et de peuples pasteurs;
- associations de races;



- services de vulgarisation;
- organisations d'insémination;
- organisations d'intérêt, c'est-à-dire les organisations professionnelles ainsi que les organisations de la société civile comme les offices de commercialisation et les associations des consommateurs;
- entreprises commerciales et privées; et
- organisations pour le développement et pour la coopération technique.

Le Comité consultatif national devrait exercer une fonction importante dans le travail du Centre de coordination national. Les membres du Comité consultatif national peuvent contribuer à assurer l'efficacité de la communication entre pairs et au sein des organisations qu'ils représentent. La contribution potentielle qu'ils peuvent apporter à la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques est énorme, surtout si le Coordonnateur national facilite et harmonise leur travail.

Pour choisir les membres du Comité consultatif national, il faudrait tenir compte de:

- leur formation professionnelle;
- leur intérêt personnel pour ce travail;
- leur engagement et leur contribution dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques; et
- les institutions qu'ils représentent.

La composition du Comité consultatif national doit être équilibrée, représentant idéalement toutes les parties prenantes pertinentes ainsi que les pôles de compétences techniques principaux, y compris les domaines interdisciplinaires comme les biotechnologies et la communication. Le ministère de l'agriculture voudra peut-être s'assurer que les membres du Comité consultatif national seront officiellement désignés par leurs organisations.

L'expérience indique que le travail du Comité consultatif national est habituellement réalisé sur base bénévole et que, dans de nombreux cas, il prend beaucoup de temps et d'engagement. Par conséquent, il faudrait essayer de reconnaître les contributions des membres.

Sur la base de l'expérience acquise des arrangements existants, les fonctions principales des Comités consultatifs nationaux sont les suivantes (FAO, 2009f):

- assurer l'orientation sur le processus de préparation de la Stratégie et du plan d'action nationaux et identifier leurs objectifs principaux;
- élaborer une vision pour lancer le processus préparatoire de la Stratégie et du plan d'action nationaux et favoriser la sensibilisation et le soutien parmi les parties prenantes principales engagées dans le domaine des ressources zoogénétiques;
- superviser et évaluer les progrès accomplis dans la préparation de la Stratégie et du plan d'action nationaux;
- assurer la liaison avec les organisations représentées au Comité consultatif national et créer un réseau pour garantir l'efficacité de la communication entre les différents groupes d'intérêt;
- participer aux conférences, aux réunions et aux ateliers pertinents pour soutenir la préparation de la Stratégie et du plan d'action nationaux;

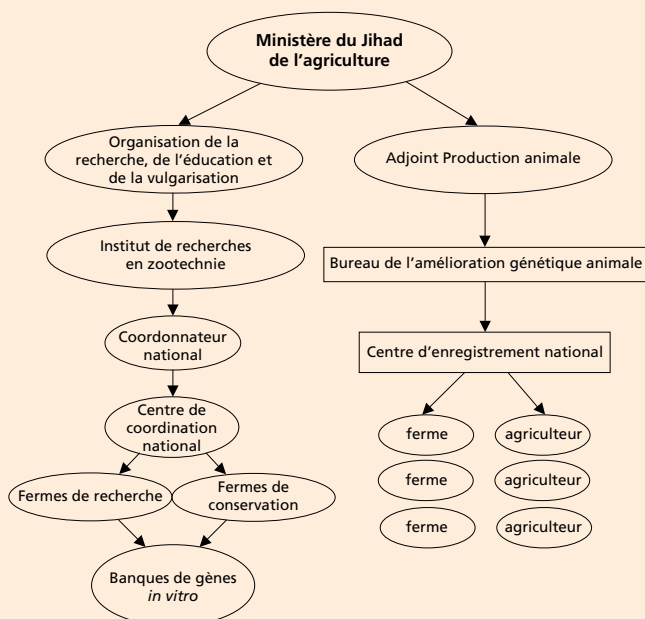


ENCADRÉ 19

Le Programme sur les ressources zoogénétiques en République islamique d'Iran – structure organisationnelle

Le Ministère du Jihad de l'agriculture est responsable de l'enregistrement, de l'utilisation, de la conservation et de la préservation des ressources zoogénétiques dans la République islamique d'Iran. Dans le cadre du Ministère, deux adjoints organisent le travail sur les ressources zoogénétiques: l'adjoint chargé de la *Research, Education and Extension Organization* (AREEO – Organisation de la recherche, de l'éducation et de la vulgarisation) et l'adjoint de la production animale. L'AREEO désigne le Coordonnateur national. L'*Animal Science Research Institute* (ASRI – Institut de recherches en zootechnie), dans le cadre de l'AREEO, prend toutes les décisions concernant les questions de recherche sur les ressources zoogénétiques.

Les deux adjoints sont responsables de nombreuses installations de conservation *in situ* et *ex situ*, *in vivo* et *in vitro* pour les différentes espèces et races d'animaux d'élevage. Ils organisent et financent également plusieurs projets sur l'utilisation des races indigènes. Le Comité consultatif national a été mis en place pour la préparation du rapport national (participation au processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*) et pour diriger le développement à long terme du programme sur les ressources zoogénétiques. Les principales responsabilités exécutives sont réalisées par l'ASRI et par l'adjoint de la production animale. Le diagramme ci-après explicite le cadre organisationnel schématique de la gestion des ressources zoogénétiques.



Fourni par Mohammad Ali Kamali, Coordonnateur national de la République islamique d'Iran, Directeur du Animal Sciences Research Institute (Institut de recherches en zootechnie), Ministère du Jihad de l'agriculture.



ENCADRÉ 20

Ressources zoogénétiques – réalités dans l’environnement et dans l’agriculture

La Thaïlande est un pays agricole, par conséquent les ressources zoogénétiques ont représenté les fondements des moyens d’existence du pays. Le secteur de l’élevage s’est transformé pour passer d’un élevage de subsistance à une production orientée à l’exportation, tout comme dans le secteur agricole après la révolution verte. Les ressources zoogénétiques sont considérées un des éléments de base du système de la production vivrière.

La Thaïlande a été un des signataires de la CDB en 1992 et l’a ratifiée en 2004. Le lien entre l’accord environnemental et l’agriculture – dans le domaine thématique de la biodiversité agricole – a été établi par la Stratégie et le plan d’action nationaux sur la biodiversité. Le Département de la mise en valeur des animaux d’élevage, ainsi que le Comité consultatif national et d’autres organismes, ont participé à leur préparation et mise en œuvre.

Mais quelle est la réalité? La conservation et l’utilisation durable des éléments de la biodiversité sont souhaitables tant dans le milieu de l’environnement que dans celui de l’agriculture. Ils partagent un but commun: le développement durable. Malgré cet objectif commun, les politiques en matière de gestion de l’agriculture et celles de la biodiversité n’ont pas convergé. Les ressources biologiques et génétiques ont été considérées comme des intrants pour le système de la production vivrière et pour le développement économique. Les produits de l’agroindustrie ayant augmenté, l’agriculture est à présent davantage considérée comme un secteur qui touche au commerce que comme un patrimoine transmis à travers les générations. Les inquiétudes concernant l’environnement et les ressources naturelles se concentrent uniquement sur les ressources qui se trouvent dans les aires protégées, pour lesquelles il existe déjà des lois et des réglementations. Il est nécessaire de choisir une définition partagée et convenue pour le terme «conservation et utilisation durable» pour pouvoir mieux interpréter et incorporer ces concepts dans les politiques des secteurs respectifs.

Les politiques et les budgets annuels du développement agricole mettent l’accent sur la salubrité alimentaire et sur la santé animale. L’autonomisation du secteur privé dans la production vivrière pour les marchés nationaux et de l’exportation a été appréciée. Les réglementations en matière de salubrité alimentaire peuvent entraîner le monopole des marchés alimentaires et un avenir où il existera uniquement la «main-d’œuvre agricole» et aucun «agriculteur».

Les ressources zoogénétiques sont «invisibles» tant dans le commerce agricole que dans les politiques de conservation. Les raisons principales de cette situation sont le manque de capacités et de ressources humaines et l’absence de communication et de prise de conscience.

L’alternative pourrait être représentée par une approche fondée sur les concepts suivants: les systèmes d’amélioration génétique et de production animales sont le point de départ essentiel du secteur de l’élevage et la conservation de la biodiversité est un domaine politique transversal important pour le développement de l’élevage. Le secteur de l’élevage doit se développer de façon à pouvoir gérer les prochaines problématiques mondiales et les prochains accords internationaux, notamment ceux qui concernent les domaines d’accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation, des droits de propriété intellectuelle et du changement climatique. Le *Plan d’action mondial* adopté par les pays membres de la FAO en 2007, assure non seulement le lien entre la biodiversité agricole et la sécurité alimentaire, mais également le soutien politique nécessaire pour le travail continu en matière de ressources zoogénétiques dans les pays.

Fourni par Vanida Khumnirdetch, Coordonnatrice nationale de la Thaïlande; Présidente, cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques.



ENCADRÉ 21

Le Centre de coordination national en Ouzbékistan

Depuis 2007, la République d'Ouzbékistan réalise des activités associées à la gestion des ressources zoogénétiques. Les efforts des spécialistes et le soutien du Ministère de l'agriculture et des ressources hydriques ont permis d'effectuer plusieurs missions visant à inventorier, définir et perfectionner la distribution géographique des bovins Bushuevskiy. La taille des populations des chevaux Karabairskiy et des moutons Karacul a été également définie.

Des activités ont été également entreprises dans le cadre juridique pour le secteur de l'élevage. De nouvelles lois ont été adoptées et la base des ressources pour le développement de l'industrie de l'élevage a été établie. Plusieurs organisations de sélectionneurs ont été créées pour les différentes races et espèces d'animaux. Pour améliorer la qualité des races et pour augmenter le potentiel génétique de la population des bovins, environ 15 000 têtes de bétail ont été importées. Au total, 332 exploitations pour l'amélioration génétique des bovins, 110 fermes pour l'amélioration des moutons Karacul sur la base de l'arbre généalogique, un réseau d'exploitations pour l'amélioration génétique des chevaux et quelques centres d'amélioration génétique pour d'autres espèces ont été mis en place dans la République. Quelques centres de recherche sur la pisciculture et l'aviculture ont été également établis.

La station d'insémination artificielle du pays «Uznaslchillik» a importé le système de pointe Minitüb (Minitube) de l'Allemagne pour traiter et conserver le sperme de taureau. La station d'insémination artificielle détient 45 taureaux de haute valeur génétique qui représentent plusieurs races. À présent, la banque de sperme possède 3,5 millions de doses de sperme provenant de différentes races de bovins. Pour chaque race, un pool de gènes a été créé, avec le stockage de 1 000 doses pour chaque taureau utilisé pour l'insémination artificielle. Il est nécessaire d'élaborer un système pour collecter, traiter et stocker le matériel génétique de toutes les races et espèces d'animaux d'élevage de la République.

Un des principaux problèmes auxquels sont confrontés les sélectionneurs est le développement, parfois non planifié, de races modernes dans les zones traditionnelles des races locales. En outre, la diffusion des croisements avec les races modernes ou exotiques favorise la dégradation de la diversité des races.

Les dernières années ont été consacrées à la description, au catalogage et à la préparation des inventaires de certaines races. Malheureusement, il n'a pas été possible de réaliser ces activités pour toutes les espèces d'animaux d'élevage de la République.

Il est nécessaire d'établir un centre pour le traitement électronique des informations et des bases de données pour toutes les espèces d'animaux d'élevage et d'élaborer une stratégie détaillée pour la gestion des ressources zoogénétiques. Un institut de recherche qui travaille sur les moutons Karacul et sur l'écologie des déserts et l'Institut de recherches sur l'élevage sont responsables de ces activités. Ces organisations sont chargées d'élaborer une stratégie sur l'élevage comprenant la conservation des ressources zoogénétiques ainsi que leur utilisation durable.

(suite)



Les priorités du secteur des ressources zoogénétiques sont:

- la réalisation d'un inventaire détaillé et la certification de toutes les espèces d'animaux d'élevage;
- l'adoption de lois sur l'inventaire, sur la certification et sur le catalogage des animaux d'élevage et des ressources zoogénétiques;
- la mise en place d'un centre d'information pour collecter et traiter les informations;
- l'adoption de méthodes communes standardisées pour l'évaluation des valeurs génétiques; et
- la mise en place de banques de gènes pour toutes les espèces d'animaux d'élevage.

Fourni par Yusup Ibragimov, Spécialiste de la formation, Programme des Nations Unies pour le développement en Ouzbékistan.

- participer à l'identification et à la validation des priorités et des actions stratégiques qui représenteront les éléments principaux de la Stratégie et du plan d'action nationaux;
- mobiliser le soutien et les ressources financières nécessaires pour la préparation et la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux (par exemple, par la création de partenariats et par l'amélioration des rapports avec les donateurs);
- établir les critères d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux;
- rechercher l'approbation officielle de la Stratégie et du plan d'action nationaux de la part du ministère de l'agriculture;
- surveiller et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux;
- mettre à jour et réviser les éléments de la Stratégie et du plan d'action nationaux, lorsque et si cela semble nécessaire; et
- évaluer le travail du Centre de coordination national.

L'expérience suggère qu'il est important que le Comité consultatif national désigne, en qualité de président, un personnage éminent du secteur des ressources zoogénétiques. La taille du Comité consultatif national dépendra de la situation particulière du pays. De nombreux Comités sont composés de 15 à 20 membres. Le Coordonnateur national devrait être un membre du Comité consultatif national.

Le ministère pertinent devrait définir les fonctions spécifiques du travail du Coordonnateur national. Le Comité consultatif national sera probablement en mesure d'évaluer si le Coordonnateur national remplit avec succès ces fonctions. Le président du Comité consultatif national peut, le cas échéant, transmettre cette évaluation aux autorités pertinentes.

GROUPES DE TRAVAIL ET ORGANES SUBSIDIAIRES

Tout en tenant compte du rôle de premier plan du Comité consultatif national dans la supervision et la surveillance des activités du Centre de coordination national, il est probablement utile de créer des organes subsidiaires, comme des groupes de travail, des comités scientifiques ou des groupes d'experts. La création de ces organes supplémentaires dépendra des besoins d'un pays et des ressources disponibles. Par exemple, un groupe de travail



permanent sur les sciences et la recherche pourrait être considéré comme un moyen utile pour assurer des conseils scientifiques continus sur des questions qui pourraient se poser lors de la préparation et de la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux. Ce groupe pourrait également exercer une fonction importante dans l'identification de nouvelles méthodologies et technologies émergentes qui pourraient être utilisées pour améliorer l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.

Une alternative serait d'envisager la mise en place d'un certain nombre de groupes de travail sur les espèces (par exemple, pour les ressources génétiques des bovins, des chevaux, des moutons, des chèvres, des porcs ou des volailles – selon les besoins et les priorités du pays). Ces groupes de travail devraient également se concentrer sur des questions spécifiques associées à la gestion des ressources zoogénétiques (par exemple, les enquêtes, le suivi et la gestion des données; la caractérisation; la conservation *in situ* et *ex situ*; ou l'utilisation durable).

Les groupes de travail et les groupes d'experts pourraient jouer un rôle important dans l'élaboration de la Stratégie et du plan d'action nationaux dès les premières phases du processus de planification. Ils pourraient être également chargés de superviser les évaluations sur l'état et les tendances d'espèces spécifiques d'animaux d'élevage. Les experts des groupes de travail sur les espèces se trouveraient aussi dans une position favorable pour présenter des recommandations spécifiques sur les priorités et les actions en faveur des espèces respectives, et pour surveiller la mise en œuvre des programmes sur la conservation et sur l'utilisation durable.

En fonction de l'état d'élaboration du programme national sur les ressources zoogénétiques, il convient probablement de mettre en place soit des groupes de travail permanents soit, autrement, des groupes ad hoc sur des questions spécifiques. Compte tenu des fonctions importantes qui seront exercées par les membres des groupes de travail, leur choix requiert une attention particulière.

Les décisions concernant la désignation des membres des différents organes mis en place pour soutenir le Centre de coordination national sont d'une importance cruciale pour son succès. Les personnes choisies devraient être respectées au sein de la communauté du secteur de l'élevage et leurs contributions personnelles devraient être reconnues. Elles devraient exprimer un intérêt continu dans la recherche ou dans la gestion des ressources zoogénétiques et montrer la volonté de contribuer au travail du Centre de coordination national. Leur capacité de travailler dans une équipe, ou de la diriger, est également très importante.

L'équilibre de la représentation est un aspect important à prendre en considération lors de la sélection des membres des groupes de travail, mais les critères prédominants du choix devraient être les compétences et l'engagement dans les responsabilités requises. Comme dans le cas du Comité consultatif national, le ministère responsable du Centre de coordination national devrait officiellement désigner les membres choisis pour les groupes de travail.

RÉSEAUX NATIONAUX SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

L'expérience a démontré l'importance de la mise en place d'un vaste réseau de personnes engagées ou intéressées aux aspects de la gestion des ressources zoogénétiques. Ce réseau est un moyen précieux pour assurer aux parties prenantes l'accès à des informations actualisées sur les ressources zoogénétiques et pour faciliter leurs interactions.



Un réseau sur les ressources zoogénétiques peut comprendre des accords formels et informels pour la constitution de réseaux de particuliers et d'organisations. Le Comité consultatif national, les groupes de travail et les groupes d'experts sont des éléments clés du réseau. Il est très important pour le fonctionnement à long terme du Centre de coordination national que les fonctions et les responsabilités de tous les organes de ce cadre soient clairement définies et généralement admises par les membres. S'il existe, par exemple, des groupes de travail sur les espèces, leurs membres pourraient être responsables du suivi de la mise en œuvre des programmes de conservation des races au sein des espèces respectives et d'établir les rapports sur les progrès accomplis par ces programmes. Ils pourraient également participer au suivi des populations considérées en danger ou potentiellement en danger et, le cas échéant, proposer la mise en place de mesures de conservation. Si les membres du groupe de travail sont bien ancrés au niveau local, la connaissance qu'ils possèdent des problèmes et des besoins spécifiques leur sera très utile pour encourager le Centre de coordination national à prendre les décisions appropriées.

Comme il a été précédemment mentionné, les membres du Comité consultatif national et les groupes de travail exercent habituellement leurs activités de façon bénévole. Toutefois, certaines de leurs dépenses, comme les coûts nécessaires pour participer aux réunions ou pour d'autres voyages qu'ils devraient entreprendre pour remplir leurs fonctions, devraient être remboursées. Il faudrait prendre en compte cette exigence lorsque l'on considère la mise en place d'un réseau national officiel. Malheureusement, les implications financières peuvent influencer tant le nombre des organes subsidiaires pouvant être établis que leur composition.

Le développement de relations de travail de qualité entre le Coordonnateur national et les membres du réseau national est crucial pour la réussite globale du Centre de coordination national. Le Coordonnateur national devrait être en mesure de compter sur le réseau national pour ce qui est des conseils et du soutien. Il est important d'impliquer et de consulter les membres du réseau autant que possible, de les informer régulièrement des nouveaux développements, de leur attribuer leurs propres tâches et responsabilités et d'apprécier et de reconnaître de façon adéquate leurs compétences et contributions. Si le Coordonnateur national représente habituellement le pays dans le réseau mondial des ressources zoogénétiques, au niveau national, il devrait être soutenu par un réseau solide, bien développé, professionnel et compétent.

Outre le réseau national officiel, il est également important de mettre en place un réseau élargi d'intervenants qui pourraient être engagés ou intéressés aux différents aspects du travail associé aux ressources zoogénétiques. Ce réseau informel pourrait comprendre les sélectionneurs, les agriculteurs et les pasteurs qui participent aux programmes de conservation; les professionnels engagés dans l'amélioration génétique et la reproduction des animaux; le personnel des universités et les étudiants; les chercheurs; et les membres des organisations de la société civile. La présence de ces parties prenantes ayant accès aux publications et à d'autres documents sur les ressources zoogénétiques et leur possibilité d'interagir avec les membres du réseau officiel amélioreront les connaissances et la prise de conscience en matière de ressources zoogénétiques et leur engagement dans le travail du Centre de coordination national.



Un réseau efficace permettra aux parties prenantes de suivre le processus de préparation de la Stratégie et du plan d'action nationaux et d'y participer, le cas échéant. Un réseau solide et intégré sera également très utile à long terme en tant que moyen pour contribuer à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux.

ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU CENTRE DE COORDINATION NATIONAL

Compte tenu de la fonction essentielle exercée par les Centres de coordination nationaux dans la préparation et dans la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux, les pays voudront peut-être évaluer leurs performances et prendre des mesures de redressement, le cas échéant. Les étapes possibles de cette évaluation et les mesures à prendre pour vérifier le fonctionnement efficace du Centre de coordination national sont présentées à la figure 5.

Le processus d'évaluation peut se baser sur l'analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités, menaces), c'est-à-dire une évaluation des forces et des faiblesses du Centre de coordination national, des possibilités disponibles et des menaces qui peuvent affecter son fonctionnement. L'analyse de ces quatre éléments permettra de mieux comprendre ce qui doit être amélioré dans le fonctionnement du Centre de coordination national et les moyens à disposition pour apporter ces améliorations. Le renforcement des capacités du Centre de coordination national et l'assurance de son fonctionnement efficace à long terme sont essentiels pour la gestion nationale des ressources zoogénétiques et sont les conditions préalables pour le succès de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* dans tous les pays.

La situation de chaque pays est unique et très spécifique, néanmoins il existe certains éléments et approches structurels qui sont probablement pertinents dans la plupart des circonstances. Il s'agit de la structure du Centre de coordination national et de ses liens avec les autres organisations et institutions. La liste de contrôle ci-après présente les éléments qui devraient être pris en considération lors de l'évaluation de la structure et du fonctionnement du Centre de coordination national.

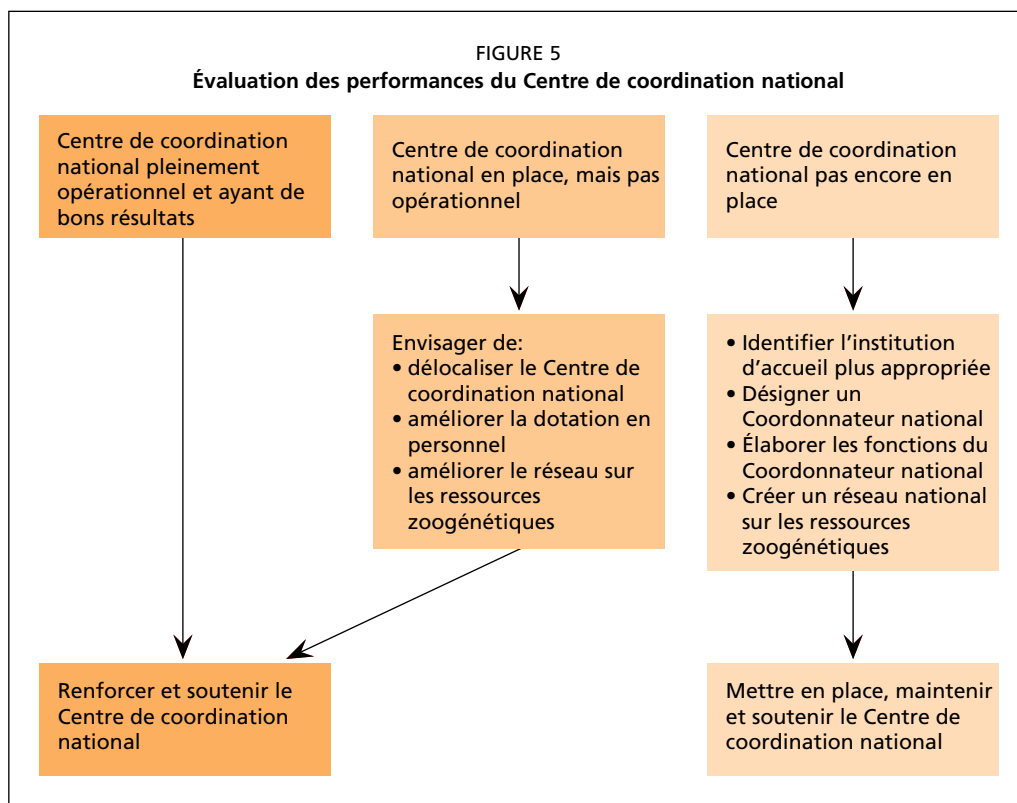
Le Comité consultatif national, en qualité d'organe de supervision multi-acteurs, est bien placé pour analyser les arrangements courants du Centre de coordination national, pour évaluer ses performances et, le cas échéant, pour soumettre les résultats de cette évaluation au gouvernement. Si le Comité consultatif national n'a pas encore été mis en place, ces tâches pourraient être remplies par le Coordonnateur national.

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA MISE EN PLACE ET POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE COORDINATION NATIONAL

La liste de contrôle ci-après peut être utilisée en tant que base pour la mise en place ou pour l'évaluation des performances du Centre de coordination national.

1. Les pays qui ne l'ont pas encore fait, devraient identifier une institution qui pourrait accueillir le Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques et un particulier qui pourrait être désigné Coordonnateur national.





2. Les critères nécessaires pour être désigné Coordonnateur national sont les suivants:
 - niveau élevé de compétences professionnelles dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques;
 - bonne maîtrise d'une langue officielle de la FAO, de préférence l'anglais;
 - bonne capacité d'utilisation de l'ordinateur;
 - sens de la communication et aptitude de motivation; et
 - compétences établies en matière de direction et de gestion des ressources humaines.
3. La mise en place d'un Centre de coordination national et la désignation du Coordonnateur national, y compris ses coordonnées, devraient être communiquées au Centre de coordination mondial.
4. Le Coordonnateur national devrait, autant que possible, avoir un mandat officiel et une ancienneté adéquate, et se consacrer à temps plein à la gestion des ressources zoogénétiques.
5. Le ministère de l'agriculture ou une autre autorité pertinente devrait désigner le Comité consultatif national multi-acteurs sur les ressources zoogénétiques. Le Comité devrait être constitué des représentants des départements gouvernementaux de l'agriculture et de l'environnement; des organisations d'agriculteurs; des groupes de sélectionneurs; des organisations des peuples autochtones; des collectivités locales; des notables de la communauté; des universités ou d'autres institutions de recherche; des experts



ENCADRÉ 22

Le Réseau du matériel génétique animal en Argentine – la conservation par l'utilisation

L'Argentine a mis en place et renforcé un réseau de banques de matériel génétique animal pour six espèces: bovins, moutons, chèvres, abeilles mellifères, poules et guanacos, qui sont accueillies par l'*Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria* (INTA – Institut national de technologie agricole). Certaines universités collaborent avec ces banques de matériel génétique. Les banques sont dirigées dans le cadre d'une approche «active», c'est-à-dire une introduction dynamique des animaux et de leur matériel génétique dans les banques et la possibilité d'échange des animaux.

Dix banques de matériel génétique sont actives dans le pays et maintiennent des animaux vivants. Les lignées ou races sont conservées et continuellement caractérisées et évaluées. Il existe également une banque cryogénique qui conserve le sperme et les embryons.

Dans de nombreux cas, les banques favorisent les activités d'amélioration génétique participative qui sont réalisées de façon conjointe avec les sélectionneurs. Un exemple de cette approche est représenté par un écotype local de chèvre criollo qui se trouve en Patagonie et est élevé par les petits exploitants dans des zones communes de pâturage. Les sélectionneurs définissent leurs propres objectifs d'amélioration génétique – concentrés sur le maintien de l'adaptation aux conditions de la production locale et sur l'amélioration de la qualité de la viande – en collaboration avec les scientifiques. Cette ressource génétique assure la base des moyens d'existence de ces populations et engendre un énorme impact social.

Un autre exemple est la collaboration entre les banques de matériel génétique de l'INTA et l'Association de sélectionneurs des bovins criollo pour la conservation de la variabilité génétique et l'amélioration des performances de la race sur la base de procédures scientifiques. Dans ce cas également, les sélectionneurs définissent leurs objectifs d'amélioration génétique.

Fourni par Carlos Mezzadra, Coordonnateur national de l'Argentine.

techniques engagés dans la recherche, dans la formation ou dans la vulgarisation; des groupes d'intérêt sur l'agriculture et sur l'élevage; des organisations de la société civile; et d'autres groupes d'intérêt pertinents.

6. Selon les besoins, la structure et la complexité des pays, le Centre de coordination national devrait tenter de mettre en place des groupes de travail pour chaque espèce principale, chaque région géographique du pays et/ou chaque domaine de la gestion des ressources zoogénétiques.
7. Les groupes de travail devraient faciliter et soutenir les différentes activités de gestion des ressources zoogénétiques, notamment les inventaires, la surveillance, la caractérisation, l'amélioration génétique et la conservation des races.



8. Le Centre de coordination national devrait demander l'avis des associations de sélectionneurs et des experts des espèces sur les exigences spécifiques de la gestion des ressources zoogénétiques, sur l'identification des priorités et des possibilités pour les programmes d'utilisation durable, de mise en valeur et de conservation et sur le soutien au suivi et à l'établissement des rapports.
9. Le Centre de coordination national devrait développer des liens solides au sein du secteur agricole pour promouvoir l'intégration de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques aux activités de développement du secteur de l'élevage et aux programmes d'amélioration génétique pour les races conventionnelles. Il pourrait ainsi entretenir et renforcer les bases du développement futur de l'élevage, et atteindre une reconnaissance adéquate de la valeur des ressources zoogénétiques en tant qu'élément de la diversité biologique globale du pays.
10. Le Centre de coordination national devrait établir des liens solides de communication avec les organismes gouvernementaux, aux niveaux national et sous-national, qui sont responsables des stratégies sur la biodiversité, pour encourager l'intégration des questions concernant la biodiversité agricole et les ressources zoogénétiques dans la stratégie nationale.
11. Le Centre de coordination national devrait, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, promouvoir une prise de conscience des besoins spécifiques des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture reconnus par les Conférences des Parties à la CDB et dans les réunions du SBSTTA.
12. Le Centre de coordination national devrait organiser la collecte progressive et la validation des informations sur les ressources zoogénétiques du pays et mettre en place une base de données nationale. La base de données devrait être régulièrement mise à jour pour faciliter la prise de décision en connaissance de cause.
13. Le Centre de coordination national devrait mettre en œuvre les programmes de suivi sur les ressources zoogénétiques du pays pour définir leur état de danger et identifier les besoins pour appliquer des mesures de conservation.
14. Le Centre de coordination national devrait régulièrement établir des rapports sur l'état et les tendances des populations de ressources zoogénétiques du pays, en vérifiant que les données et les informations collectées sont disponibles dans des formats qui remplissent les obligations en matière d'établissement de rapports au niveau national, régional et mondial.
15. Le Centre de coordination national devrait maintenir ou renforcer les capacités d'utilisation et de participation à DAD-IS. Les données nationales devraient être saisies dans la base de données sur les races de DAD-IS pour favoriser l'évaluation et l'établissement de rapports sur l'état des ressources zoogénétiques au niveau mondial.
16. Le Centre de coordination national devrait participer et promouvoir l'inscription à DAD-Net parmi les parties prenantes nationales.
17. Le Centre de coordination national devrait identifier les besoins spécifiques en matière d'éducation et de sensibilisation parmi les décideurs du gouvernement, les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs, les éleveurs, les sélectionneurs, les groupes d'intérêt des agro-industries, les membres du public et d'autres personnes intéressées, et leur fournir



le matériel d'information approprié en utilisant pour chaque groupe les moyens de communication les plus efficaces. Les communications et les matériels éducatifs produits par la FAO et d'autres organisations devraient être largement utilisés à cette fin. Le matériel produit par la FAO peut être traduit, avec la collaboration de l'Organisation, dans les langues locales.

18. Le Centre de coordination national devrait identifier les possibilités d'utiliser les systèmes et les réseaux de communication des organisations existantes, notamment leurs bulletins, conférences, réunions et d'autres événements, pour réaliser des activités de sensibilisation sur la gestion des ressources zoogénétiques.
19. Le Centre de coordination national devrait promouvoir la recherche et la génération de données expérimentales, solides du point de vue scientifique, sur les ressources zoogénétiques. Il devrait encourager l'intérêt parmi la communauté scientifique du pays en communiquant des informations descriptives et comparatives par tous les moyens de communication disponibles, notamment en publiant des articles dans les revues scientifiques (le journal *Ressources génétiques animales*¹⁴ est une possibilité), en chargeant les publications dans la bibliothèque de DAD-IS et en fournissant des articles à la presse ordinaire.
20. Le Centre de coordination national devrait identifier les possibilités de collaboration avec les autres pays qui manifestent des intérêts communs et avec les organismes internationaux qui sont engagés dans la gestion des ressources zoogénétiques pour partager les données, les informations, les techniques et les compétences.
21. Le Centre de coordination national devrait essayer de créer des liens avec les scientifiques, les spécialistes du développement et d'autres professionnels des organisations internationales qui pourraient contribuer à la gestion des ressources zoogénétiques du pays.
22. Le Centre de coordination national devrait promouvoir le partage des ressources zoogénétiques au niveau international, selon des modalités convenues d'un commun accord, par les activités suivantes:
 - communiquer les informations concernant les ressources zoogénétiques du pays aux organismes internationaux appropriés et aux autres pays, sur demande;
 - mettre en place des projets qui assurent une caractérisation objective et comparative des ressources zoogénétiques du pays;
 - consacrer de l'attention aux questions sanitaires qui limitent le mouvement international de matériel génétique; et
 - prévoir les évaluations détaillées des possibilités et des risques engagés dans l'utilisation de matériel génétique exotique dans les systèmes de production à l'intérieur du pays.
23. Le Centre de coordination national devrait faciliter le processus préparatoire de la Stratégie et du plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques afin de mettre en œuvre le *Plan d'action mondial* au niveau national. Cette responsabilité implique:
 - étudier les directives de la FAO intitulées *Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques*, qui exposent brièvement

¹⁴ <http://journals.cambridge.org/action/displayJournal?jid=AGR>;
previous volumes: http://dad.fao.org/cgi-bin/EfabisWeb.cgi?sid=-1_refcat_50000044.



- le processus progressif de préparation et d'approbation de la Stratégie et du plan d'action nationaux (FAO, 2009f);
- préparer une liste détaillée des parties prenantes, notamment les organismes gouvernementaux, les éleveurs, les groupes de sélectionneurs, les notables communautaires et les collectivités locales, les groupes d'intérêt des agro-industries, les groupes environnementaux, les peuples autochtones, les importateurs et les exportateurs d'animaux d'élevage, les universités et d'autres institutions de recherche, et tout autre particulier ou groupe intéressé, qui pourraient contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux;
 - préparer un calendrier pour l'élaboration de la Stratégie et du plan d'action nationaux; et
 - identifier les besoins en formation et en renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux et, avec l'aide des organismes internationaux, identifier les sources de financement, de compétences et de technologies.
24. Le Centre de coordination national devrait établir des liens solides avec le Coordinateur régional pour la gestion des ressources zoogénétiques (si le poste a été établi) et avec le Centre de coordination mondial pour s'assurer que la Stratégie et le plan d'action nationaux contribuent de façon appropriée à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et que la communauté internationale reconnaît les priorités et les besoins d'assistance de chaque pays.
25. Le Centre de coordination national devrait évaluer chaque année les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux et recommander tout ajustement nécessaire. L'évaluation devrait se fonder sur des indicateurs ou sur des mesures de la performance. Chaque pays devrait choisir un ensemble d'indicateurs appropriés. Les indicateurs devraient refléter tous les éléments de la Stratégie et du plan d'action nationaux: inventaire, caractérisation, développement politique et institutionnel, renforcement des capacités, etc.
26. Le Centre de coordination national devrait recevoir, du ministère de l'agriculture ou d'un autre ministère pertinent, des financements réguliers sur la base du budget annuel. Le Centre de coordination national devrait mobiliser les fonds, les installations et le personnel nécessaires pour la gestion du programme, pour le soutien et pour la facilitation des activités entreprises par le réseau national, pour la coordination de l'élaboration de la Stratégie et du plan d'action nationaux et, le cas échéant, pour le soutien à d'autres activités d'appui à la gestion des ressources zoogénétiques du pays.
27. Le Centre de coordination national devrait concevoir des moyens innovants pour financer les projets sur les ressources zoogénétiques en utilisant des ressources nationales. Le financement pourrait être amélioré si les questions de gestion de ces ressources sont intégrées dans les plans de travail et dans les programmes de l'institution qui accueille le Centre. Dans certains pays, les principales parties prenantes, comme les entreprises d'amélioration génétique, les organisations de recherche et de formation, les ONG et les représentants des organisations communautaires sont également des sources potentielles de fonds.

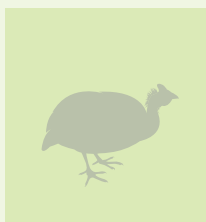


28. Le Centre de coordination national devrait, le cas échéant, avec la participation des départements gouvernementaux pertinents, établir des liens solides avec les organismes internationaux de financement et de développement, comme la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, pour déterminer leurs potentialités d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action nationaux.



SECTION 6

Rôles et responsabilités des Centres de coordination régionaux



Rôles et responsabilités des Centres de coordination régionaux

MISE EN PLACE DES CENTRES DE COORDINATION RÉGIONAUX

Depuis les premières phases de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, les pays se sont efforcés de mettre en place et de maintenir des Centres de coordination régionaux pour les ressources zoogénétiques dans les régions géographiques où ils en avaient identifié le besoin. Les responsabilités principales des Centres de coordination régionaux sont:

- faciliter la coopération régionale;
- assurer l'assistance technique et le leadership;
- collaborer en matière de formation, de recherche et dans le développement de projets visant à améliorer l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques et en assurer la coordination;
- faciliter et maintenir la communication entre les Centres de coordination nationaux.

Les sous-sections ci-après présentent une vue d'ensemble des expériences acquises dans la mise en œuvre des Centres de coordination régionaux et une description de leurs fonctions principales.

Centre de coordination régional pour l'Asie

Le Centre de coordination régional pour l'Asie a été le premier à être constitué. Il a été entamé par un projet de cinq ans (GCP/INT/144/JPN) au titre «Conservation et utilisation des ressources zoogénétiques en Asie», avec le soutien financier du Gouvernement du Japon. Ce Centre a été opérationnel entre 1993 et 1999 et comprenait 11 pays, et la Chine en tant qu'observateur.

L'initiative a été considérée comme un programme pilote pour la Stratégie mondiale (FAO, 2000b). Elle a démontré qu'un Centre de coordination régional peut jouer un rôle important dans l'organisation des activités régionales et constituer une base pour l'identification et pour l'optimisation du soutien technique en faveur des pays. Le projet a contribué à accroître la prise de conscience des fonctions et des valeurs des ressources zoogénétiques dans la région asiatique et a eu pour résultat l'élaboration de 11 plans d'action nationaux pour la gestion améliorée des ressources zoogénétiques. Le projet a également démontré l'importance du soutien aux Coordonnateurs nationaux, fonction principale du Centre de coordination régional dans cette région, et la nécessité que les Coordonnateurs nationaux se réunissent régulièrement pour échanger leurs expériences.

Le Gouvernement du Japon a bloqué le financement du Centre de coordination régional pour l'Asie en 1999. Depuis la conclusion du projet, la Commission de la production et de



ENCADRÉ 23

Les raisons de la fermeture du Centre de coordination régional pour l'Asie

Lors de la conclusion du projet en septembre 1999, il a été demandé à la Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique de la FAO d'assumer la responsabilité des activités du Centre de coordination régional dans la région Asie. La Commission a convenu et accepté au mois de novembre 2000. Bien que son mandat couvre tous les aspects de la production animale, chaque pays membre n'avait à cette époque qu'un représentant, d'habitude un vétérinaire. En effet, pour des raisons de sécurité publique, le travail de la Commission dans les années 1990 s'était principalement concentré sur des questions vétérinaires et sanitaires. En outre, la Commission n'était pas composée de tous les pays qui avaient participé au projet régional, mais en comprenait d'autres qui n'avaient pas été engagés dans le projet.

Il semblerait qu'une attention insuffisante ait été consacrée au soutien des activités de coordination en matière de ressources zoogénétiques, et certainement l'intérêt dans ce domaine s'était beaucoup réduit après la conclusion du projet. La Commission manquait de personnel uniquement concentré sur les questions des ressources zoogénétiques, question fondamentale dans une région où elles sont tellement variées, et qui possède de loin la plus importante production d'animaux d'élevage du monde. Compte tenu du fait que la plupart des pays avaient nommé des Coordonnateurs nationaux pour lesquels cette fonction ne représentait qu'une partie de leur charge de travail, un Centre de coordination régional solide et actif était essentiel pour les soutenir lors de la planification et de la mise en œuvre des activités concernant les ressources zoogénétiques.

En Asie, les races exotiques ont été importées depuis longtemps et, bien que ces importations n'aient pas été complètement couronnées de succès, la conviction que la solution aux problèmes se trouvait dans ces races hautement productives était encore répandue au niveau politique. Au moment de la réalisation du projet, de nombreux pays semblaient préférer l'importation plutôt que l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'amélioration génétique pour les races indigènes, et les organismes de financement encourageaient habituellement cette approche. En réalité, il est difficile de comprendre ce qui s'est produit en premier lieu – les exigences de l'organisme de coopération technique ou la demande des pays.

Par conséquent, l'expérience très positive du projet régional n'a pas réussi à cette époque à assurer une priorité suffisante pour maintenir l'intérêt dans le Centre de coordination régional et ses activités. À mon avis, les conditions principales pour que la coordination régionale soit couronnée de succès sont l'engagement, les connaissances et la volonté d'agir.

Fourni par David Steane, Conseiller technique principal, Projet sur la conservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques en Asie, 1993–1999, (GCP/RAS/144/JPN).



la santé animales pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau régional de la FAO pour l'Asie ont entrepris des initiatives visant à conserver le réseau régional des Coordonnateurs nationaux mis en place lorsque le Centre de coordination régional était pleinement opérationnel. Pour plusieurs raisons, il n'a pas encore été possible de rétablir le Centre de coordination régional pour l'Asie.

Les Coordonnateurs nationaux de la région insistent sur la présence d'un Centre de coordination régional et préconisent sa remise en place, néanmoins d'autres arrangements sont également pris en compte, par exemple la création d'un certain nombre de Centres de coordination sous-régionaux. Ces arrangements pourraient s'avérer plus pratiques, mais ils n'aboutiraient pas à une collaboration dans toute la région.

Un certain nombre de réunions ont déjà été organisées pour analyser et pour lancer des mécanismes sous-régionaux en faveur de la collaboration et de la coordination. Au mois de février 2006, une réunion régionale sur les priorités stratégiques en matière de gestion des ressources zoogénétiques a été organisée en Chine.

Les participants ont convenu de la nécessité d'une coopération régionale dans la gestion des ressources zoogénétiques, notamment la recherche et le renforcement des capacités (FAO, 2006a). En juin 2006, un atelier regroupant des pays de l'Asie centrale et du Caucase et intitulé «Gestion durable des ressources zoogénétiques: priorités, politiques, renforcement des capacités et conservation», s'est tenu à Almaty, au Kazakhstan, avec la participation de 12 pays (FAO, 2006a). Les principaux objectifs de l'atelier étaient de préparer la mise en place d'un Centre de coordination régional et de discuter des priorités stratégiques concernant la coopération régionale en matière de gestion des ressources zoogénétiques. Le Gouvernement du Kazakhstan a proposé d'accueillir le Centre de coordination régional pour l'Asie centrale. Tous les pays ont apprécié cette proposition et signé un protocole d'accord portant sur la coopération régionale.

En septembre 2009, un atelier conjoint de la FAO et de l'Association du Kazakhstan pour la production animale pour les Coordonnateurs nationaux et leurs suppléants, intitulé «Gestion durable des ressources zoogénétiques: élaboration de priorités, de politiques et de plans d'action nationaux» s'est tenu à Almaty. En novembre 2009, un atelier régional pour les Coordonnateurs nationaux, intitulé «Gestion durable des ressources zoogénétiques: élaboration de priorités, de politiques et de plans d'action nationaux» s'est tenu à Beijing, en Chine. Un des objectifs principaux de ces deux ateliers était de favoriser les progrès dans la création de Centres de coordination sous-régionaux dans la région Asie. Des développements positifs sont espérés dans les deux sous-régions.

Centre de coordination européen

En Europe, la prise de conscience de l'érosion des ressources zoogénétiques et du besoin de mieux les gérer se développe depuis les années 1960, lors de la réalisation des premières initiatives pour conserver les races locales en danger. En 1980, la Fédération européenne de zootechnie (FEZ) a créé un Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques qui a lancé des initiatives en faveur de l'amélioration de leur gestion dans la région. Trois inventaires consécutifs, réalisés par le Groupe de travail de la FEZ, ont eu pour résultat la création de la Banque européenne de données génétiques animales et la publication de résultats sur



l'état des races d'animaux d'élevage en Europe (Simon et Buchenauer, 1993). Cependant, la base de données initiale se limitait uniquement à quatre espèces: bovins, porcs, moutons et chèvres.

Les premières réunions des Coordonnateurs nationaux européens ont été organisées par la FAO en tant qu'événements parallèles au cours des réunions annuelles de la FEZ, à partir de 1995 à Prague et en 1996 à Lillehammer. Ces événements ont permis de commencer à débattre sur les moyens à utiliser pour améliorer la coordination régionale (Martyniuk et Planchenault, 1998). En 1997, la France a généreusement offert de soutenir la mise en place d'un Centre de coordination régional pour l'Europe par l'intermédiaire de son Bureau des ressources génétiques, et de lancer le processus en gérant le Centre de coordination régional sur base intérimaire pour une période d'un an, avec la possibilité de renouvellement pour l'année suivante. Pendant une réunion organisée à Vienne en 1997, les Coordonnateurs nationaux européens ont salué positivement la proposition, et la France – avec l'aide de la Pologne pour mieux subvenir aux besoins des pays ayant des économies en transition – a lancé, sur base informelle, les activités du Centre de coordination européen. Au cours de l'atelier annuel de Varsovie en 1998, les décisions de base concernant l'avenir du Centre ont été prises. Il a été convenu qu'il aurait une structure organisationnelle allégée et respectueuse de la souveraineté nationale dans la gestion des ressources zoogénétiques, et que la participation des pays serait uniquement sur base volontaire. Les Coordonnateurs nationaux ont convenu qu'un seul Centre de coordination européen serait suffisant pour satisfaire les besoins des différents pays, mais qu'il ne serait pas interdit de créer ensuite d'autres groupements sous-régionaux en cas de besoin.

En 1999, lors de l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux, après une consultation finale, 80 pour cent des pays européens ont voté en faveur d'un seul Centre de coordination européen, s'appuyant sur une structure organisationnelle allégée, et financé par un fonds fiduciaire réservé. Le Centre de coordination européen a été formellement créé et un comité directeur a été désigné au cours du sixième atelier annuel des Coordonnateurs nationaux européens en 2000, qui avait été organisé au sein de la réunion annuelle de la FEZ, à la Haye. Quatre pays ont offert une contribution de 10 000 euros chacun pour financer les activités du Centre de coordination européen, à condition que dix autres pays s'unissent à cette entreprise. Entre août 2000 et août 2001, onze pays ont accepté de contribuer financièrement à cette initiative commune de collaboration européenne. Le Centre de coordination européen est devenu formellement opérationnel au cours de l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux qui s'est tenu à Budapest, en août 2001. Le budget annuel du Centre est d'environ 100 000 euros, dont 70 pour cent est consacré aux activités et aux programmes, 10 pour cent au soutien de l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux et 20 pour cent aux activités de développement (site Web, collaboration avec la Commission européenne, etc.). Le pays qui accueille le secrétariat du Centre devrait soutenir les frais de bureau, de personnel et de communication.

Les contributions financières des pays donateurs sont placées dans un fonds fiduciaire qui est administré par un comité directeur par l'intermédiaire du secrétariat, et la FEZ est responsable de leur détention et des audits. Ces fonds couvrent les activités spécifiques approuvées lors de l'atelier annuel, les réunions du comité directeur, ainsi que les dépenses



ENCADRÉ 24

Le coin des convertis

Si on a réussi à mettre en place le Centre de coordination régional pour la gestion des ressources zoogénétiques en Europe, c'est parce que les pays de cette région étaient déjà convaincus de la nécessité de travailler ensemble dans ce domaine, et du fait qu'un Centre de coordination régional aurait été fondamental pour l'inventaire, pour la gestion et pour la protection de leurs ressources zoogénétiques. Ils avaient également reconnu que, compte tenu de la valeur et de l'érosion continue de ces ressources, ce travail aurait requis un débat et une coopération au niveau international.

Il était important de définir un cadre de travail. Par l'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage en 1995, la FAO a contribué au soutien d'un processus impulsé par les pays. Depuis l'adoption du *Plan d'action mondial* en 2007, ce cadre régional et mondial est devenu encore plus important. Il permet aux pays de s'appuyer sur le travail déjà complété et de le renforcer.

Le cadre assuré par la FAO et le rôle moteur des pays étaient des éléments nécessaires, mais non pas suffisants, pour la mise en place du Centre de coordination européen. La reconnaissance et l'appréciation réciproques des actions entreprises dans le domaine des ressources zoogénétiques par chaque pays étaient les éléments clés de la réussite. Il ne s'agissait pas de comparer des actions, mais de vouloir partager les expériences et d'atteindre un objectif commun. La structure allégée du Centre de coordination européen a facilité la reconnaissance de tous les programmes élaborés en Europe. Dans le domaine des ressources zoogénétiques, l'engagement de tous les pays est très important. Nous avons essayé de ne pas travailler sur la base de deux groupes – les pays possédant des ressources et les pays qui nécessitent du soutien et de la collaboration. Nous avons travaillé avec les pays qui voulaient intervenir pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques. La participation active des pays au cours de l'atelier annuel est plus importante qu'une contribution financière obligatoire pour maintenir une structure formelle lourde. Le réseau de collègues engagés dans le domaine des ressources zoogénétiques est l'élément fondamental du Centre de coordination européen et probablement le plus permanent.

Le Centre de coordination européen évolue et il est probablement impossible de maintenir une division permanente entre les pays qui financent et les pays qui ne financent pas les programmes conjoints pour la conservation des ressources zoogénétiques. L'identification d'intérêts partagés constitue le ciment d'une collaboration basée sur la confiance. Il n'est toutefois pas évident que la structure allégée puisse être durable à long terme. Il est par conséquent important d'élaborer un nouveau type de financement qui respecte l'égalité et la souveraineté des pays.

À mon avis, le Centre de coordination européen n'est pas encore assez engagé dans la collaboration avec les régions voisines, surtout l'Afrique. C'est une erreur de jeunesse facile à comprendre. Il n'est également pas certain que la FAO ait rempli sa fonction dans ce domaine. C'est un objectif nouveau et très séduisant. Il existe, même ici, un coin des convertis.

Fourni par Dominique Planchenault, Coordonnateur régional pour l'Europe, 1998–2006.



supplémentaires du secrétariat (par exemple, les voyages) soutenues pour des questions concernant le Centre de coordination européen. Les donateurs pour des programmes ou projets spécifiques coordonnés par le Centre sont encouragés à offrir des contributions supplémentaires.

La structure organisationnelle allégée du Centre de coordination européen s'appuie sur trois éléments principaux:

- les ateliers annuels des Coordonnateurs nationaux;
- le comité directeur; et
- le secrétariat qui est accueilli dans un pays élu pour assumer cette responsabilité.

La nature de la structure est dynamique et favorise l'engagement direct des Coordonnateurs nationaux dans la prise de décisions sur les politiques, sur les programmes et sur les activités (FAO, 2004d).

Les ateliers annuels des Coordonnateurs nationaux ont les objectifs suivants:

- réunir tous les Coordonnateurs nationaux des pays de la région Europe de la FAO (44 pays en 2011);
- échanger les informations sur les activités nationales et sous-régionales;
- entamer de nouveaux projets et des interventions concertées;
- prendre des décisions concernant le budget et les activités futures du Centre de coordination européen, ainsi que sur les règles générales concernant les modes d'opération et de financement du Centre, l'atelier annuel, le comité directeur et le secrétariat;
- élire le secrétariat du Centre de coordination européen et le comité directeur; et
- recevoir les avis des experts techniques (par exemple, FEZ, FAO), politiques (par exemple, Commission européenne, FAO) et organisationnels (par exemple, FAO), le cas échéant.

Le comité directeur:

- est constitué des membres élus parmi les Coordonnateurs nationaux (au départ cinq membres, y compris les représentants de chacune des sous-régions européennes);
- est dirigé par un président nommé par les Coordonnateurs nationaux au cours de l'atelier annuel;
- planifie ou met en œuvre les activités du Centre de coordination européen selon les décisions prises par l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux;
- évalue les propositions de projet soumises, sur la base d'un appel par an;
- administre le budget annuel;
- prépare l'ordre du jour de l'atelier annuel, propose le programme de travail et les questions à débattre concernant l'organisation et le financement du Centre de coordination européen; et
- représente le Centre de coordination européen auprès des autres institutions selon le mandat approuvé par l'atelier annuel.

Le secrétariat:

- est élu parmi les Coordonnateurs nationaux pour une période déterminée;
- est dirigé par un directeur général – le Coordonnateur régional élu parmi les Coordonnateurs nationaux;
- organise l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux;



- assure les services de secrétariat au comité directeur du Centre de coordination européen;
- réalise les décisions prises, appuie les projets choisis par l'atelier annuel ou par le comité directeur et administre le budget annuel; et
- diffuse les renseignements pertinents provenant des Centres de coordination nationaux aux autres Centres de coordination nationaux et transmet les informations provenant du réseau mondial de la FAO par des bulletins, par courrier électronique, par Internet et par d'autres moyens.

Le Centre de coordination européen est organisé autour de l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux, qui se tient conjointement aux réunions annuelles de la FEZ. L'atelier reçoit les rapports de chaque pays sur les activités réalisées pendant l'année. Il analyse les rapports intérimaires des projets mis en œuvre avec le soutien financier du Centre et choisit les nouvelles orientations pour les activités de l'année suivante.

Le Coordonnateur régional et le président du comité directeur établissent des rapports sur leurs activités et budgets des années précédentes et suivantes, qui sont ensuite adoptés. Après chaque atelier, un rapport est rédigé et comprend les rapports d'avancement des pays présentés par les Coordonnateurs nationaux et d'autres documents soumis à la réunion. Ces documents sont disponibles sur le site Web du Centre de coordination européen¹⁵. Au cours des dernières années, des ateliers de formation dans différents domaines techniques ont été organisés immédiatement après les ateliers annuels des Coordonnateurs nationaux.

Les élections des membres et du président du comité directeur se tiennent au cours de l'atelier annuel. Le comité directeur est constitué des Coordonnateurs nationaux qui représentent quatre zones géographiques de l'Europe – Nord, Ouest, Sud, et Centre et Est – ainsi que du président et du secrétariat du Centre de coordination européen. Chaque membre du comité directeur est élu pour quatre ans, sur la base d'un système de rotation qui prévoit que chaque année une région se présente aux réélections.

Le secrétariat est élu pour une période de quatre ans. Pendant la période allant de la mise en place du Centre de coordination européen jusqu'en 2006, le secrétariat a été accueilli par le Bureau des ressources génétiques, en France; entre 2006 et 2010, par l'Université de Thessaloniki, en Grèce; et à partir de 2010, par l'*Information and Coordination Centre for Biological Diversity* (IBV – Centre d'information et de coordination pour la diversité biologique) du *Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung* (BLE – Bureau fédéral pour l'agriculture et l'alimentation), Bonn, en Allemagne.

Le Centre de coordination européen a évolué pour assurer une plate-forme visant à favoriser les projets de collaboration et à mobiliser les ressources financières pour leur mise en œuvre. En 2002, après la décision du huitième atelier annuel des Coordonnateurs nationaux, un premier appel a été lancé. Les projets qui prévoyaient l'aide financière du Centre de coordination européen devaient créer ou améliorer des activités continues de collaboration dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques parmi les pays européens. L'atelier a choisi quatre domaines prioritaires admissibles pour les propositions de projets:

¹⁵ <http://www.rfp-europe.org>



ENCADRÉ 25

Considérations sur les ressources génétiques de la région nordique de l'Europe

NordGen – Farm animals a été créée en 1984 sous le nom de *Nordic Gene Bank Farm Animals* (NGH – Banque nordique de génétique pour les animaux d'élevage). À partir de janvier 2008, le secteur des ressources zoogénétiques a été fusionné avec les secteurs des ressources phytogénétiques et des ressources génétiques forestières, et une nouvelle institution a été mise en place, le Centre nordique de ressources génétiques (NordGen).

La collaboration entre les pays nordiques est stimulée par le Conseil nordique des ministres et par son secrétariat qui se trouve à Copenhague. Les ministres nordiques de l'agriculture ont dernièrement donné la priorité aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en considérant leur valeur économique. En réalité, les ressources génétiques ont représenté la question principale du programme agricole du Conseil pendant les cinq-dix dernières années.

Quels ont été les facteurs principaux qui ont contribué à la réussite de la collaboration nordique?

- La présence, dans toutes les organisations et les institutions partenaires, de personnes qui possèdent les connaissances professionnelles, l'intérêt et le dévouement pour les ressources zoogénétiques en tant que ressources fondamentales pour la fourniture de produits alimentaires et agricoles. Les partenaires comprenaient des organismes politiques, comme les ministères et d'autres autorités, les organisations responsables des activités d'amélioration génétique et de conservation, et les organisations communautaires engagées dans le développement local.
- La collaboration formelle entre les partenaires engagés et responsables de la gestion des ressources zoogénétiques au niveau national.
- La mise en place des Centres de coordination nationaux – unités consacrées, formellement établies et reconnues, responsables des activités concernant les ressources zoogénétiques – dans chaque pays.
- L'élaboration de politiques et de stratégies sur les ressources génétiques, notamment celles qui sont consacrées au secteur de l'élevage.
- La prise en compte des différences entre les animaux d'élevage et les plantes (propriété, conditions pour la conservation *ex situ*, etc.) dans la gestion opérationnelle de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques.

Au niveau national, les activités sont organisées et mises en œuvre de manière différente selon le pays. Ces différences doivent être respectées et peuvent se transformer en éléments moteurs pouvant améliorer et perfectionner des domaines d'intérêt commun. Il est essentiel de cultiver les valeurs universelles qui sont partagées par les pays nordiques.

(suite)



Il est également fondamental d'être en mesure de présenter des preuves concrètes – les chiffres qui indiquent les valeurs monétaires et autres de la diversité des ressources zoogénétiques en tant que ressources favorisant le perfectionnement des produits alimentaires et agricoles – afin d'inclure les ressources zoogénétiques dans le programme politique. Il est en outre très important, pour attirer l'engagement politique, d'évaluer et de clarifier les risques auxquels sont confrontées les disponibilités et la sécurité alimentaires en raison de l'érosion de la diversité génétique.

Par conséquent, les valeurs et les risques d'ampleur et d'importance considérables pour la sécurité alimentaire des futures générations peuvent probablement stimuler la prise de conscience politique sur les questions associées aux ressources zoogénétiques et faciliter leur inclusion régulière dans le processus de planification politique, aux niveaux national et régional.

Fourni par Erling Fimland, Directeur de Nordic Gene Bank – Farm Animals (Banque nordique de génétique pour les animaux d'élevage), 1998–2008.

- mise en valeur et conservation des races – *in situ*;
- mise en valeur et conservation des races – *ex situ*;
- suivi des ressources zoogénétiques – pratiques et approches; et
- suivi des ressources zoogénétiques – vue d'ensemble des données et des informations disponibles.

Il était en outre possible de présenter des propositions pour des projets qui favoriseraient l'assistance directe à des pays ou groupes de pays spécifiques pour soutenir les activités de leurs Centres de coordination nationaux. Un certain nombre de projets ont été financés dans le cadre de l'appel annuel. Plusieurs de ces projets ont eu des résultats de grande valeur, notamment des publications de succès comme *Guidelines for the constitution of national cryopreservation programmes for farm animals* (ERFP, 2003 – Directives pour l'élaboration de programmes nationaux de cryoconservation pour les animaux d'élevage), et *Possible way of conservation the multi-purpose Tsigai sheep in the Central and Eastern European countries. European cryoconservation of heritage sheep breeds – scoping study*¹⁶ (Possibilités de conservation du mouton à utilisations multiples Tsigai dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Cryoconservation européenne des moutons de races de patrimoine – étude exploratoire). Il faut souligner que certains projets lancés dans le cadre de l'appel ont abouti à l'élaboration de propositions de recherche et d'interventions concertées qui ont été soumises à la Commission européenne et ont obtenu des financements considérables.

Le Centre de coordination européen est surtout une plate-forme de communication dirigée par le secrétariat. Sous la direction du comité directeur, l'information fournie par les Coordonnateurs nationaux est publiée pour assurer l'échange de renseignements et

¹⁶ Les informations sur les projets sont disponibles sur le site Web du Centre de coordination européen, à l'adresse électronique: <http://www.rfp-europe.org> – cliquer sur le lien «Documents» et ensuite «Project documents».



d'expériences entre les pays, les organisations gouvernementales et les ONG. Depuis 2002, le Centre de coordination européen gère son propre site Web (<http://www.rfp-europe.org>). Il s'agit d'un instrument important pour le partage des informations et pour la communication entre les pays européens. Le site Web stocke tous les documents présentés au cours des ateliers annuels, ainsi que les procès-verbaux des réunions.

Le Centre de coordination européen travaille avec les organisations sous-régionales pour renforcer une approche partagée dans le traitement des questions concernant les ressources zoogénétiques dans les pays qui ont des besoins semblables. Il crée des relations étroites de travail avec les organisations internationales non gouvernementales (*Rare Breeds International*¹⁷, la Fondation Sauvegarde pour l'Agriculture des Variétés d'Europe¹⁸, *Danubian Countries Alliance for Gene Conservation in Animal Species*¹⁹, *Farm Animal Industrial Platform*²⁰, etc.). Il reçoit les conseils sur les questions scientifiques du Groupe de travail de la FEZ sur les ressources zoogénétiques. Le Centre de coordination européen ne crée pas de nouvelles structures; il s'appuie autant que possible sur les structures fonctionnelles existantes au sein des pays membres ou au niveau régional.

Le Centre de coordination européen maintient de bonnes relations de travail avec la Commission européenne. En janvier 2006, avec le soutien de la Commission européenne, un atelier de deux jours a été organisé pour échanger les points de vue sur les questions juridiques et stratégiques concernant les ressources zoogénétiques, et pour harmoniser davantage les politiques sur les ressources zoogénétiques et les politiques principales sur l'élevage (FAO, 2006a). Les représentants du Centre de coordination européen ont été également invités aux réunions importantes du Comité directeur sur la zootechnie²¹.

Les options pour l'évolution du Centre de coordination européen ont été débattues pendant les deux derniers ateliers annuels. La question principale prise en considération a été le financement à long terme du Centre de coordination européen et trois possibilités ont été examinées:

- Option 1:** poursuivre l'approche courante avec un groupe de pays donateurs, au moins dix, accordant, sur base volontaire, 10 000 euros par an pour maintenir le budget annuel au niveau d'au moins 100 000 euros;
- Option 2:** tous les pays participants de la région contribuent financièrement, sur base volontaire, de façon proportionnelle par rapport à leurs contributions à la FAO, avec un maximum de 5 000 euros par an par pays, ce qui rend plutôt difficile de prévoir le budget; et
- Option 3:** la mise en place d'une structure juridique pour le Centre de coordination européen, avec des versements obligatoires selon les contributions à la FAO; avec la participation de 39 pays (2010), le budget total prévu au maximum serait d'environ 90 000 euros (ERFP, 2008).

¹⁷ <http://www.rarebreedsinternational.org>

¹⁸ <http://www.save-foundation.net>

¹⁹ <http://www.dagene.eu>

²⁰ <http://www.effab.org>

²¹ http://ec.europa.eu/food/committees/regulatory/scz/index_en.htm



Avant toute décision, le comité directeur doit débattre ces options avec la FEZ, la FAO et les conseillers juridiques et, surtout, les Coordonnateurs nationaux doivent discuter de ces trois options dans leurs pays. Si un changement est convenu, une période de transition de trois ans est envisagée. Les options ont été davantage examinées lors de l'atelier annuel de Crète, en 2010, et les Coordonnateurs nationaux ont considéré que l'Option 2 était préférable.

Enseignements tirés du fonctionnement du Centre de coordination européen

L'expérience européenne a démontré qu'il est possible d'établir une structure de coordination allégée pour la gestion des ressources zoogénétiques au niveau régional. Les éléments moteurs ont été les besoins identifiés par les Coordonnateurs nationaux, leur enthousiasme et leur engagement dans le partage des expériences, des conseils et des réflexions sur la gestion des ressources zoogénétiques. L'appui financier initial (capital de démarrage) assuré par le Gouvernement français, et le groupe de leaders et de partisans engagés au sein de la région ont contribué à lancer cette initiative. Ensuite, l'engagement financier relativement faible de la part de plusieurs gouvernements européens a constitué un autre détail en faveur de cette initiative. La mise en place d'un financement d'amorçage est fondamentale. Le partage des coûts entre plusieurs pays a rendu possible la création du Centre de coordination européen.

L'organisation des ateliers pour les Coordonnateurs nationaux en même temps que les réunions annuelles de la FEZ a assuré d'autres avantages et une valeur ajoutée. Ce choix a favorisé une participation élargie aux deux réunions et a facilité l'organisation d'un certain nombre de sessions scientifiques concernant les différents aspects de la gestion des ressources zoogénétiques.

Le Centre de coordination européen a déjà prouvé son importance et sa capacité de réaliser des interventions conjointes en faveur d'une meilleure gestion des ressources zoogénétiques. Il exerce une fonction importante et proactive dans les négociations de l'Union européenne sur les réglementations en matière de ressources zoogénétiques et a servi de catalyseur dans le processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Il joue un rôle fondamental dans la sensibilisation et dans la promotion des améliorations techniques; par exemple, l'organisation d'un atelier international sur la cryoconservation en Europe a offert des possibilités de recherche et de formation et a favorisé la préparation de plusieurs documents scientifiques. Le Centre de coordination européen a également mobilisé des ressources financières à l'appui d'un certain nombre de projets de collaboration régionale. Une prérogative essentielle du Centre est qu'il a facilité la mise en place de relations de travail solides entre les Coordonnateurs nationaux européens, ce qui a eu pour résultat de nombreux avantages matériels et immatériels.

Expériences en Afrique

Pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale, l'Afrique subsaharienne a été divisée en trois sous-régions, selon les structures organisationnelles existantes:

1. Afrique australe – en collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Centre de coordination de la recherche agronomique pour l'Afrique australe (SACCAR);



2. Afrique orientale – en collaboration avec l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD);
3. Afrique occidentale et centrale – en collaboration avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF) (FAO, 2000b).

Le Centre de coordination régional pour l'Afrique australe regroupait 14 pays de la SADC et a été lancé en 1998 en tant que projet intitulé «Gestion des ressources zoogénétiques dans la région de la SADC», financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (RAF/97/032). Il était accueilli par le Ministère de l'agriculture de l'Afrique du Sud. Il avait été décidé au départ que le projet se conclurait en 2002, mais il a été ensuite prolongé jusqu'en 2004. Un conseiller technique principal dirigeait le projet et un comité directeur régional a été créé pour assurer les directives générales. Le comité était constitué par des Coordonnateurs nationaux des pays de la SADC, des représentants du Centre technique de coopération rurale et agricole (CTA), du Coordonnateur du secteur de l'élevage de la SADC, des représentants du PNUD et de la FAO et, en qualité d'observateurs permanents, des représentants du Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA/BIRA) et de l'ILRI.

Le comité directeur a élaboré des plans de travail basés sur les priorités des pays. Un projet important visant à élaborer un protocole détaillé pour la réalisation d'enquêtes, au niveau du pays, pour les ressources zoogénétiques a été lancé dans le cadre du projet financé par le Gouvernement de la Norvège GCP/INT/694/NOR «Projet intégré pour la sécurité alimentaire» (FAO, 2000b). Le Centre de coordination régional n'a pas poursuivi ses activités à la conclusion du projet. Les modalités et les moyens pour relancer le fonctionnement du Centre de coordination régional pour l'Afrique australe sont à présent à l'étude.

Grâce au projet régional financé par la Norvège, la région a été en mesure de mettre en place des structures permettant d'améliorer la gestion durable des ressources zoogénétiques. Les pays de la SADC ont établi des cadres institutionnels pour faciliter ce processus et pour entamer des activités de terrain au niveau des pays, surtout l'inventaire, la caractérisation et la conservation des ressources zoogénétiques. Les activités de coordination régionale sont également soutenues et ont amélioré la contribution de la région de la SADC au processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* en améliorant la connaissance de l'état des ressources zoogénétiques et en renforçant les capacités des pays dans la région (Setshwaelo, 2002).

En 2009, la SADC a élaboré un projet à long terme, intitulé «Utilisation durable et gestion des ressources zoogénétiques dans la région de la SADC par le biais de la recherche intégrée et du développement» qui a été soumis à l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et au Centre nordique de ressources génétiques (NordGen) pour demander leur participation et le soutien financier pour une période de 20 ans. Le projet se concentre sur des interventions à court et à long termes dans la région de la SADC et améliorera la coordination régionale. Les systèmes nationaux de recherches agricoles mettront en œuvre des programmes de collaboration spécifiques aux pays sur



l'amélioration durable et la conservation des ressources zoogénétiques. Avec le soutien financier de l'ASDI et l'appui technique de l'Université suédoise de sciences agricoles, du NordGen et de l'ILRI, les activités du projet se concentreront sur le renforcement des capacités et de la gestion à tous les niveaux, pour améliorer les moyens d'existence des éleveurs. La mise en œuvre du projet assurera également le fonctionnement à long terme du Centre de coordination régional dans la région de la SADC.

Le Centre de coordination sous-régional de l'Afrique occidentale et centrale a été mis en place en 2011. Le processus a débuté lors d'un atelier organisé par la FAO en collaboration avec le Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest (PROGEBE) en mars 2010, à Dakar, au Sénégal. Au cours de l'atelier, il a été décidé de mettre en place un seul Centre de coordination pour l'Afrique occidentale et centrale. Un comité directeur intérimaire a également été créé et, conformément à la feuille de route convenue, il a organisé des rencontres préparatoires physiques et des échanges électroniques pour débattre de la nature, de la structure, du financement, de la promotion et du processus de mise en place du Centre de coordination. Le comité directeur intérimaire a également favorisé l'engagement des communautés économiques régionales, analysé et modifié les procédures d'élection, et organisé un atelier régional pendant lequel le Centre de coordination a été créé. Ce dernier atelier a eu lieu en juin 2011, à Libreville, au Gabon. Les participants comprenaient les Coordonnateurs nationaux de 21 pays de l'Afrique occidentale et centrale, ainsi que les représentants des organisations internationales et régionales et du Gouvernement du Gabon. L'atelier a adopté le mandat du Centre de coordination, établi les critères pour la sélection des membres du comité directeur du Centre de coordination et l'institution qui accueillerait son secrétariat, et a élu les membres du premier comité directeur. L'atelier a déclaré la mise en place formelle du Centre de coordination et élaboré son programme de travail pour la période allant de 2011 à 2014. L'atelier s'est conclu par l'adoption de la «Déclaration de Libreville»²², qui en résumait les résultats. Un élément important qui a contribué à la mise en place du Centre de coordination a été la création du forum de discussion de DAD-Net pour l'Afrique occidentale, un réseau mis en place en tant que plate-forme pour le partage des informations et pour la collaboration sur les questions associées aux ressources zoogénétiques. Des forums électroniques de discussion ont été organisés avant chaque atelier régional.

En Afrique orientale, le PNUD a accepté de financer une assistance préparatoire pour l'élaboration d'un projet sur les ressources zoogénétiques dans les pays de l'Afrique orientale géré par l'IGAD et par l'ASARECA. Des stages de formation, financés par le PNUD et en collaboration avec l'ILRI, ont été organisés pour les experts et pour les décideurs dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques dans les pays de l'ASARECA (FAO, 2000b).

En septembre 2005, la FAO a organisé un atelier pour les Coordonnateurs nationaux à Arusha, dans la République-Unie de Tanzanie, intitulé «Atelier de la FAO pour les Coordonnateurs nationaux des pays de l'Afrique orientale et australe: renforcement des capacités en faveur des Centres de coordination régionaux opérationnels pour les ressources zoogénétiques». L'atelier devait analyser la possibilité de mettre en place un

²² <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,1009>



Centre de coordination régional et discuter des priorités régionales associées au processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. L'atelier a réuni les participants provenant de 21 pays de l'Afrique orientale et australe. Après l'atelier, l'Université de Nairobi a offert d'accueillir le Centre de coordination régional de l'Afrique orientale et a désigné un membre du personnel pour coordonner les activités (FAO, 2006a). Cependant, le Centre de coordination régional n'a pas encore été mis en place.

En Afrique occidentale et centrale, un projet régional a été élaboré, avec le financement d'assistance préparatoire du PNUD, pour soutenir la collaboration régionale dans la gestion des ressources zoogénétiques. Il a été envoyé aux gouvernements et aux organisations régionales pour examen. Le Fonds pour l'environnement mondial a envisagé le financement, par l'intermédiaire du PNUD, d'un programme pour la conservation de la race N'dama et d'autres races trypanotolérantes en Gambie, en Guinée, au Mali et au Sénégal (FAO, 2006a). Deux stages de formation ont été organisés en Gambie, en collaboration avec le Centre international sur la trypanotolérance (ITC) sur des questions concernant la gestion des ressources zoogénétiques. Ils étaient consacrés aux experts et aux techniciens ainsi qu'aux décideurs. Ces projets favorisent le renforcement des capacités et la mise en réseau dans la région.

Centre de coordination régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le premier atelier pour les Coordonnateurs nationaux dans la région Amérique latine et Caraïbes a eu lieu en 1996. Suite à cet atelier, peu de progrès ont été accomplis pendant plusieurs années dans la mise en place d'un Centre de coordination régional. Au cours de cette période, cependant, les pays ont réalisé des progrès considérables dans le renforcement de leurs programmes nationaux pour les ressources zoogénétiques, en utilisant la Stratégie mondiale en tant que cadre stratégique. Pendant ces années, les pays de la région, ainsi que le Centre de coordination mondial, ont recherché des financements et des moyens pour améliorer la coordination et la collaboration régionales. Pendant les ateliers organisés par le Centre de coordination mondial pour la mise en œuvre du processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, les représentants des pays ont souligné l'importance de la mise en place d'un Centre de coordination régional et de la nécessité du soutien de la FAO.

La préparation de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et les négociations qui ont abouti à l'adoption du *Plan d'action mondial* ont fait avancer le processus de mise en place du Centre de coordination régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La planification détaillée de la mise en place a été entamée au début de 2007 et s'est poursuivie pendant plusieurs mois. Le processus était supervisé par un comité directeur intérimaire. L'intérêt d'accueillir le Centre de coordination régional était très élevé et quatre institutions ont soumis des propositions:

- l'*Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria* (INTA – Institut national de technologie agricole), en Argentine;
- l'Université fédérale rurale de Pernambuco, au Brésil;



ENCADRÉ 26

Création du Centre de coordination régional pour les ressources zoogénétiques dans la région Amérique latine et Caraïbes

La création du Centre de coordination régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2007 est le résultat de plusieurs éléments moteurs.

Lorsque le Centre de coordination mondial a invité, pour la première fois, les pays à désigner leurs Coordonnateurs nationaux, de nombreux pays de notre région envoyaient habituellement une personne différente à chaque réunion du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques ou aux sessions ordinaires de la CRGAA. Heureusement, cette situation a évolué et la plupart des pays mandatent à présent le Coordonnateur national aux réunions concernant les ressources zoogénétiques. Cette évolution a complètement modifié la situation et a accru le niveau d'intégration parmi les Coordonnateurs nationaux de la région avant même la création du Centre de coordination régional.

On pourrait affirmer que la création du Centre de coordination régional a été le résultat d'une volonté des Coordonnateurs nationaux de la région qui ont compris que notre force aurait pu augmenter et notre voix être entendue comme une seule voix lors des réunions de la FAO.

Un autre élément moteur a été l'intérêt démontré dans l'accueil du Centre de coordination régional. Au total, quatre institutions de trois pays différents ont présenté leur candidature, démontrant ainsi l'importance du Centre de coordination régional pour la région.

Il ne faudrait pas oublier, toutefois, l'aide offerte par le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans la création du comité directeur intérimaire qui était responsable de l'élaboration des règles pour l'élection du premier Centre de coordination régional, et ensuite du processus d'élection même.

Le Centre de coordination régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes est une réalité, mais de nombreuses étapes sont encore à affronter, dont la plus importante est de trouver le soutien financier nécessaire à organiser des stages de formation et la collaboration régionale et bilatérale entre les pays de la région.

Fourni par Arthur Mariante, Coordonnateur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

- *l'Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária* (EMBRAPA – Société brésilienne de recherche agricole), au Brésil; et
- *l'Universidad Austral de Chile*, au Chili.

En mai 2007, un atelier de trois jours a été organisé à Santiago, au Chili, avec l'appui financier de la FAO assuré par le Fonds fiduciaire norvégien. Onze Coordonnateurs nationaux de la région ont participé à cette réunion (Argentine, Brésil, État plurinational de Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Jamaïque, Mexique, Pérou et Uruguay).



L'atelier s'est principalement concentré sur la discussion concernant les priorités en matière de ressources zoogénétiques dans la région Amérique latine et Caraïbes, dans le cadre du processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, ainsi que sur les priorités stratégiques dans la préparation des négociations lors de la onzième session ordinaire de la CRGAA et de la Conférence technique internationale d'Interlaken. La réunion a également offert la possibilité de progresser dans les discussions concernant la mise en place du Centre de coordination régional. Les procédures de votation ont été débattues et les participants ont convenu de limiter le vote aux pays ayant été actifs et/ou ayant démontré de l'intérêt au cours du processus. Au début de 2007, la votation par courrier s'est conclue et l'EMBRAPA a été désignée Centre de coordination régional.

Les Coordonnateurs nationaux de la région Amérique latine et Caraïbes se sont de nouveau réunis au cours de la Conférence d'Interlaken, en septembre 2007, et ont convenu qu'il serait nécessaire d'organiser un autre atelier pour conclure les débats sur les accords organisationnels concernant le Centre de coordination régional et surtout pour désigner un comité directeur permanent et pour élaborer un plan de travail.

Un atelier régional pour les Coordonnateurs nationaux de la région a été organisé en avril 2008 à Brasilia, au Brésil. Douze Coordonnateurs nationaux ont participé à cet atelier (Argentine, Barbade, Brésil, État plurinational de Bolivie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Jamaïque, Paraguay, Pérou, Suriname et Uruguay), ainsi que les représentants de l'EMBRAPA, de l'Université de Brasilia et de la FAO.

Tout comme pour le Centre de coordination européen, il a été décidé que le comité directeur permanent devrait avoir une structure sous-régionale. Le comité directeur permanent se compose des représentants de quatre sous-régions: Andes; Caraïbes; Amérique centrale; et Cône Sud; ainsi que du Coordonnateur régional. Le représentant du Bureau régional Amérique latine et Caraïbes de la FAO, qui est localisé à Santiago, au Chili, a le statut d'observateur.

Il a été décidé que les membres du comité directeur seraient élus pour une période de deux ans et ils auraient pu être réélus. Dans la première phase du fonctionnement, deux membres du comité directeur auraient été remplacés par les Coordonnateurs nationaux provenant de la même sous-région pour assurer la continuité. Il a été proposé d'organiser chaque année une réunion de tous les Coordonnateurs nationaux. Le comité directeur devrait se réunir une fois entre les réunions annuelles.

Il a été convenu que le comité directeur permanent aurait les fonctions et les responsabilités suivantes:

- élaborer un plan stratégique pour une période de cinq ans;
- établir un portefeuille régional pour le renforcement des capacités;
- élaborer un plan de travail biennal;
- créer une page Web;
- prévoir un budget pour les frais fixes du secrétariat du Centre de coordination régional et pour les charges variables des réunions et des activités convenues; et
- ouvrir un compte bancaire pour le Centre de coordination régional dans une institution indépendante.



Malgré l'absence d'un statut juridique du Centre de coordination régional, il a été convenu qu'il devrait exercer des fonctions de coordination et de mise en réseau dans la région pour la préparation des réunions intergouvernementales, comme les sessions du Groupe de travail technique intergouvernemental et de la CRGAA, et que les rencontres du Centre de coordination régional seraient organisées de préférence avant ces réunions.

Les possibilités de financement du Centre de coordination régional ont été débattues et deux mécanismes de collecte de fonds ont été convenus:

- la coopération internationale, pour le financement des activités de base du Centre de coordination régional; et
- les contributions financières des pays, qui renforceront l'engagement national.

L'élaboration des projets a été entamée au cours de l'atelier de Brasilia. Toutes les propositions étaient orientées sur la recherche. Les participants ont convenu du principe selon lequel les projets pourraient engager un nombre faible de pays, mais les résultats devraient être avantageux pour tous les pays de la région. Une répartition du travail a été convenue pour les activités visant les camélidés: l'Argentine serait chargée des guanacos, le Pérou des alpagas et des vigognes et l'État plurinational de Bolivie des lamas. Le groupe associé aux bovins a proposé une approche de projet qui comprenait la caractérisation, l'utilisation durable et la conservation, et serait concentrée principalement sur la standardisation des manuels et des protocoles. Les principes et les modèles d'admissibilité pour ces projets doivent encore être élaborés.

Pendant l'Atelier mondial pour les Coordonnateurs nationaux qui s'est tenu à Rome, en janvier 2009, avant la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental, les principaux obstacles à la mise en œuvre des activités du Centre de coordination régional ont été identifiés et comprenaient:

- les effets contraignants de la législation en matière de santé animale sur les programmes de conservation des races;
- le manque de prise de conscience des fonctions et des valeurs des races locales;
- le manque de coordination entre les gouvernements et les producteurs;
- le manque d'organisation parmi les petits exploitants et les éleveurs;
- le manque d'arguments forts qui justifient la conservation des ressources zoogénétiques;
- le manque de marchés spécialisés pour les produits spéciaux des animaux d'élevage;
- le manque de continuité dans les politiques gouvernementales en matière d'élevage; et
- le manque d'efficacité institutionnelle.

Le Centre de coordination régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes est relativement récent, mais il a déjà réalisé un certain nombre de succès. Le comité directeur remplit activement son mandat. Le Coordonnateur régional a entrepris d'importantes activités de sensibilisation et a lancé une campagne de promotion des avantages découlant d'un Centre de coordination régional, en organisant des conférences et des réunions. En outre, les Coordonnateurs nationaux désignés sont en train d'élaborer plusieurs propositions de projets régionaux dont ils assumeront la responsabilité de la mise en œuvre.



Évolutions au Proche-Orient

En 1997, la FAO et le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA) ont convenu de collaborer pour mettre en place et pour maintenir le Centre de coordination régional pour le Proche-Orient. Un premier atelier pour les Coordonnateurs nationaux a été organisé en 1997. Un Groupe sur les ressources zoogénétiques du Proche-Orient a été créé, avec la participation des Coordonnateurs nationaux, en tant que Centre de coordination régional intérimaire pour coordonner les activités régionales jusqu'à la mise en place d'un Centre de coordination régional permanent (FAO, 2000b). Depuis, plusieurs ateliers de formation ont été organisés dans la région. Ces ateliers se concentraient principalement sur le renforcement des capacités pour que les Coordonnateurs nationaux puissent entamer les programmes sur les ressources zoogénétiques. Les thématiques abordées comprenaient:

- la mise en place d'une structure dans les pays pour la gestion des ressources zoogénétiques;
- l'analyse approfondie des données et des informations sur les races; et
- l'amélioration des communications avec les autres régions et avec le Centre de coordination mondial.

En novembre 2005, un atelier sous-régional a été organisé à Alep, dans la République arabe syrienne, pour analyser les priorités concernant la gestion des ressources zoogénétiques et la collaboration régionale. L'atelier, qui a regroupé neuf pays, a été organisé par la FAO et par l'ICARDA. Après cette réunion, l'ICARDA a offert d'accueillir le Centre de coordination régional pour l'Asie de l'Ouest et le Proche-Orient, et de mettre à disposition du personnel et des installations pour son fonctionnement (FAO, 2006a). Malgré cet engagement, le Centre de coordination régional n'a pas encore été (2011) mis en place.

Le Pacifique Sud-Ouest

Dans la région Pacifique Sud-Ouest, un atelier régional sur les ressources zoogénétiques s'est tenu en mai 2006, à Nadi, Fidji. L'atelier a été financé par le Gouvernement de l'Australie et soutenu par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique. Les représentants de 16 pays ont adopté les résolutions qui identifiaient les actions prioritaires, et ont convenu de la nécessité d'une coopération régionale dans la gestion des ressources zoogénétiques, notamment l'amélioration de la mise en place des réseaux sur les ressources zoogénétiques. Cet accord a été approuvé par une réunion des Responsables du Pacifique des services vétérinaires et de la production animale (FAO, 2006a).

La région de l'Amérique du Nord

La région de l'Amérique du Nord a décidé que la mise en place d'un Centre de coordination régional n'était pas nécessaire, car les Coordonnateurs nationaux des deux pays ont déjà élaboré des moyens suffisants de communication et de collaboration.



ENCADRÉ 27

Activités sur les ressources zoogénétiques dans le Pacifique Sud-Ouest**Coordonnateur régional**

Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) sert de Coordonnateur régional pour les ressources zoogénétiques et, par l'intermédiaire de cette organisation, nous sommes en mesure de contacter et de diffuser les informations aux autres pays et territoires. Le Coordonnateur régional, M. Nichol Nonga, est basé à Suva, à Fidji.

Centre de coordination régional

Il n'existe pas, dans la région Pacifique Sud-Ouest, un Centre de coordination régional comme dans certaines autres régions. Nous espérons qu'il sera mis en place dans un avenir proche pour aborder correctement les questions concernant les ressources zoogénétiques.

Coordonnateurs nationaux

Sur les 14 pays membres de la FAO dans la région de la CPS (Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu), seulement 6 ont officiellement désigné (en 2010) des Coordonnateurs nationaux pour les ressources zoogénétiques. Le coordonnateur de la CPS incite les pays à soumettre les propositions de candidature tout de suite et les réponses récentes des pays ont été positives.

Activités et initiatives dans la région**1. Enquête d'inventaire et de caractérisation**

Cette activité importante a été réalisée dans quatre pays, c'est-à-dire, Fidji, Nioué, Samoa et Tonga, sur les porcs et sur les volailles indigènes. Des échantillons de sang – 40 de porcs et 40 de volailles – ont été collectés dans chaque pays et l'ADN a été analysé dans le laboratoire ILRI de Beijing. Les résultats préliminaires ont été communiqués et nous nous sommes enthousiasmés pour la diversité génétique potentielle de la région. D'autres analyses sont nécessaires pour comparer ces résultats avec les populations mondiales de porcs et de poules.

2. Réseau du Pacifique Sud-Ouest sur les ressources zoogénétiques

Ce réseau (swpangr@lyris.spc.int), qui est constitué à présent (2010) de 78 membres provenant de toute la région et au-delà de la région, est un réseau actif. Compte tenu de la faiblesse des financements pour le travail sur la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques, ou pour l'organisation de réunions, le réseau sert de forum d'information et de discussion. Grâce au forum, nous avons discuté de thématiques différentes, comme le recensement des animaux, la participation des Coordonnateurs nationaux à la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental, *(suite)*



la désignation des Coordonnateurs nationaux, les bovins, les porcs, les chèvres, les moutons, les volailles et les abeilles, le changement climatique et son impact, et la gestion des déchets dans les autres régions de la planète.

3. Site Web

Un site Web* sur les ressources zoogénétiques a été mis en place. Les difficultés initiales du site Web sont en voie de résolution et nous espérons qu'il sera bientôt possible d'ajouter au site d'autres informations sur les ressources génétiques de la région, notamment les rapports scientifiques, les rapports sur les visites dans les pays et d'autres documents d'intérêt provenant de la région. Nous travaillons à présent sur des apports supplémentaires pour le site Web.

4. Utilisation d'autres réunions régionales pour les consultations sur les ressources zoogénétiques

Nous essayons de résoudre les difficultés financières en désignant la même personne en qualité de Coordonnateur national pour les ressources zoogénétiques et pour d'autres positions liées à l'élevage. Ainsi, lors de la participation aux réunions régionales, nous pouvons ajouter un ou deux jours pour la discussion des questions concernant les ressources zoogénétiques. Par exemple, lors de la réunion des Responsables du Pacifique des services vétérinaires et de la production animale qui est organisée une fois tous les deux ans, nous abordons les questions concernant l'élevage dans la région et, à sa conclusion, nous affrontons les problématiques des ressources zoogénétiques.

Fourni par Nichol Nonga, Spécialiste de la production animale et Coordonnateur régional du Pacifique Sud-Ouest, Groupe thématique sur la santé et la production animales, Secrétariat de la Communauté du Pacifique.

* http://www.spc.int/lrld/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=2&Itemid=65

CENTRES DE COORDINATION RÉGIONAUX: RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Les Centres de coordination régionaux, là où ils ont été mis en place, ont démontré leur valeur inestimable dans les domaines ci-après: facilitation des communications régionales; fourniture d'assistance technique et d'encadrement; coordination de la formation, de la recherche et planification des activités entre les pays; soutien à l'élaboration de politiques régionales; aide à l'identification des priorités et des propositions de projets; et interaction avec les organismes gouvernementaux, les donateurs, les instituts de recherche et les ONG (FAO, 2004e). Sur la base de ces expériences positives et des demandes continues des pays, la CRGAA et son Groupe de travail technique intergouvernemental ont à plusieurs reprises soutenu la mise en place des Centres de coordination régionaux. La CRGAA a souligné que les avantages suivants, entre autres, découleraient de la mise en place des Centres de coordination régionaux:

- amélioration de la capacité de partage des expériences dans la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques (meilleures pratiques, élaboration de politiques, etc.);



- renforcement efficace des capacités par la formation au niveau régional;
- collaboration dans la caractérisation des ressources zoogénétiques et coordination des mesures de conservation *in situ* et *ex situ*;
- possibilité de réductions considérables dans les coûts de la conservation;
- renforcement du soutien des donateurs pour les projets sur les ressources zoogénétiques par l'amélioration de l'élaboration et de la promotion des projets; et
- possibilité d'élaborer des politiques régionales qui favorisent les initiatives nationales et régionales pour améliorer l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.

Malgré la valeur élevée attribuée aux Centres de coordination régionaux par le Groupe de travail technique intergouvernemental et par la CRGAA, la mobilisation des ressources financières pour la mise en place et/ou pour le maintien de certains Centres existants ou en voie d'établissement s'est démontrée extrêmement difficile.

Bien que, dans de nombreux cas, les pays aient convenu, lors des réunions sous-régionales, de créer des réseaux ou des Centres de coordination sous-régionaux, le suivi des pays des sous-régions a été faible en raison du manque de la masse critique nécessaire pour obtenir les ressources financières et humaines de base, ainsi qu'en raison de l'insuffisance du soutien politique aux niveaux national et régional. La FAO n'a pas réussi à trouver les ressources extrabudgétaires nécessaires pour le développement des Centres de coordination aux niveaux régional ou sous-régional. En outre, les exemples de l'Asie et de la région de la SADC ont démontré que la mise en place d'un Centre de coordination régional sur la base d'un projet n'est pas durable et, par conséquent, la FAO ne poursuit pas cette approche.

Il est toujours plus évident que les Centres de coordination régionaux seront mis en place surtout grâce à la mobilisation de ressources financières à l'intérieur de chaque région ou sous-région. Les cas où les Centres de coordination n'ont plus été opérationnels après la conclusion du financement du projet démontrent que l'implication et l'engagement au niveau national sont essentiels pour assurer la durabilité.

Le succès de la mise en place d'un Centre de coordination régional dépend beaucoup du niveau des activités associées aux ressources zoogénétiques et de l'engagement politique envers ces questions dans les pays de la région. L'encadrement continu des Coordinateurs nationaux est nécessaire pour mobiliser le soutien et les financements pour la mise en place des Centres de coordination régionaux et de leurs activités. La participation des parties prenantes nationales peut s'avérer également très importante. Dans de nombreuses régions, le renforcement du rôle des Centres de coordination nationaux, ainsi que l'intégration des questions concernant les ressources zoogénétiques dans les politiques et dans les stratégies nationales, sont essentiels pour acquérir l'élan nécessaire pour la mise en place d'un Centre de coordination régional (en supposant que le besoin de cet organisme ait été établi) (FAO, 2006a). En même temps, les contacts réguliers entre les Coordinateurs nationaux, lors des réunions régionales annuelles et des stages périodiques de formation ou des ateliers sur des aspects techniques spécifiques de la gestion des ressources zoogénétiques, représentent un moyen pouvant promouvoir la participation aux activités associées aux ressources zoogénétiques au niveau national.



Les contacts réguliers entre les Coordonnateurs nationaux encourageront également la collaboration bilatérale, qui pourrait être formalisée par des protocoles d'accord entre les pays. Cette collaboration peut se concentrer sur la conservation et sur l'utilisation durable des races transfrontalières ou sur des activités conjointes comme la formation ou la sensibilisation. Un exemple de ces activités est représenté par la traduction conjointe du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* par la Grèce et par Chypre.

Compte tenu du fait qu'en 2009, seuls deux Centres de coordination régionaux – dans les régions Europe et Amérique latine et Caraïbes – étaient opérationnels de façon durable, le Groupe de travail technique intergouvernemental, lors de sa cinquième session en janvier 2009, a mis l'accent sur l'importance de la mise en place des Centres de coordination régionaux pour faciliter et pour promouvoir la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Pour surmonter les difficultés financières, il a recommandé à la CRGAA de demander à la FAO, et en particulier à ses bureaux régionaux, de jouer un rôle catalyseur dans l'établissement des Centres de coordination régionaux, sur la demande des pays (FAO, 2009d).

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA MISE EN PLACE ET POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE DE COORDINATION RÉGIONAL

La FAO a distribué aux pays des projets de directives pour l'établissement de Centres de coordination régionaux en 2006, lors de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental (FAO, 2006b). Ces directives ont fourni des conseils sur la mise en place des Centres de coordination régionaux et ont proposé un processus progressif visant à promouvoir les intérêts régionaux dans l'analyse des potentialités pour l'établissement et pour la durabilité de ces Centres. Une version adaptée de ces conseils, qui tient compte des expériences récentes, surtout en Amérique latine et aux Caraïbes, est présentée ci-après.

Vue d'ensemble des étapes principales

- Étape 1. Créer un comité directeur régional intérimaire.
- Étape 2. Faire prendre conscience des avantages découlant du Centre de coordination régional.
- Étape 3. Élaborer un plan d'action pour le Centre de coordination régional.
- Étape 4. Établir un projet d'ensemble des critères de sélection pour accueillir le Centre de coordination régional et préparer un projet d'accord pour l'accueil.
- Étape 5. Organiser un atelier régional pour discuter de la mise en place du Centre de coordination régional.
- Étape 6. Élire, une fois trouvé l'accord pour la mise en place du Centre de coordination régional, un comité directeur permanent responsable de sa mise en place et désigner un Coordonnateur régional.
- Étape 7. Convenir des arrangements opérationnels d'ensemble:
 - rôles et fonctions du comité directeur permanent;
 - fonctions du Coordonnateur régional;
 - rôles et fonctions des réunions régionales; et
 - d'autres moyens pour engager les Coordonnateurs nationaux.



Étape 8. Convenir de l'institution qui accueillera le Centre de coordination régional et de son secrétariat.

Étape 9. Contrôler systématiquement le fonctionnement du Centre de coordination régional.

Indications détaillées

Étape 1. Créer un comité directeur régional intérimaire

1. Identifier un pays, ou un groupe de pays, de la région qui dirigera le processus préparatoire initial d'établissement du Centre de coordination régional. Ce pays, ou groupe de pays (avec le soutien du Centre de coordination mondial) devrait organiser et accueillir la réunion d'un groupe de Coordonnateurs nationaux pour entamer la mise en place du Centre de coordination régional.
2. Créer un comité directeur intérimaire pour superviser le processus d'établissement du Centre de coordination régional:
 - les principaux membres du comité directeur intérimaire devraient être les Coordonnateurs nationaux, ou leurs représentants, désignés dans le cadre de la région;
 - la représentation des ONG, des groupes d'intérêt commercial et des organisations internationales intéressés aux questions concernant les ressources zoogénétiques devrait également être prise en considération, le cas échéant. L'inclusion de ces membres supplémentaires peut contribuer à assurer la représentation des parties prenantes et construire un soutien élargi pour l'établissement du Centre de coordination régional.
3. Les fonctions initiales du comité directeur intérimaire pourraient comprendre:
 - l'évaluation des besoins, des objectifs et des avantages potentiels associés à la présence d'un Centre de coordination régional dans la région. Cette évaluation pourrait être entreprise en utilisant un questionnaire. Elle visera principalement les Coordonnateurs nationaux. Les organisations non gouvernementales, les groupes d'intérêt commercial et les organisations internationales pertinentes pourraient être également invités à participer à l'évaluation;
 - l'élaboration d'un mandat ou d'un projet de cadre conceptuel pour le Centre de coordination régional;
 - la rédaction d'un plan d'action détaillé pour entamer le travail du Centre de coordination régional;
 - l'établissement d'un ensemble de conditions de sélection pour examen de la part des Coordonnateurs nationaux, des décideurs et des principales parties prenantes, de préférence au cours d'un atelier régional;
 - l'organisation du premier atelier régional et la facilitation de l'élection ou des élections pour le comité directeur, et éventuellement, du Coordonnateur régional.

Étape 2. Faire prendre conscience des avantages découlant du Centre de coordination régional

1. Élaborer une stratégie de communication pour améliorer la prise de conscience et pour créer le soutien en faveur de l'établissement d'un Centre de coordination régional. Le comité directeur intérimaire voudra peut-être réaliser une campagne de sensibilisation



pour promouvoir les avantages potentiels découlant de l'établissement d'un Centre de coordination régional (par exemple, lors des réunions et des conférences régionales).

2. Commencer à interagir avec les décideurs et les autorités de haut niveau au sein des ministères pertinents pour les sensibiliser sur la nécessité de la mise en place d'un Centre de coordination régional.
3. Engager les départements gouvernementaux, les parties prenantes non gouvernementales et les groupes d'intérêt commercial pertinents pour le soutien en faveur du Centre de coordination régional.

Étape 3. Élaborer un plan d'action pour le Centre de coordination régional

1. Élaborer un plan d'action détaillé pour le Centre de coordination régional proposé. Ce plan devrait comprendre:
 - une déclaration claire de l'objectif du Centre de coordination régional;
 - les activités principales du Centre de coordination régional; et
 - un budget indicatif avec les exigences de dotation en personnel.
2. Préparer une déclaration de la vision et un mandat pour le Centre de coordination régional. Le mandat devrait indiquer les objectifs clés du Centre.
3. Prendre en considération de regrouper les principales activités du Centre de coordination régional dans trois catégories principales:
 - activités de coopération technique;
 - mobilisation des ressources financières; et
 - activités de communication et de mise en réseau.
4. Envisager, lors de l'élaboration des activités de coopération technique, de:
 - coordonner l'inventaire et la caractérisation des races transfrontalières régionales pour améliorer la rentabilité et pour analyser les possibilités de coopération dans les programmes d'amélioration des races;
 - coordonner la documentation sur les races en danger et les plans de conservation, s'il le faut. Les plans pourraient se baser sur les informations bibliographiques existantes et sur les rapports des pays. Ils devraient mettre l'accent sur les aspects techniques ainsi que sur les aspects socio-économiques de l'utilisation des races de la région et sur les avantages stratégiques des interventions régionales coordonnées;
 - coordonner l'échange d'informations sur les activités de gestion des ressources zoogénétiques de la région, notamment le perfectionnement des données et des systèmes d'informations;
 - définir les besoins en renforcement des capacités et établir un programme coordonné pour aborder les besoins prioritaires associés à l'amélioration de l'utilisation, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques;
 - promouvoir des relations de travail solides entre les pays de la région et entre les parties prenantes pertinentes, et créer un consensus sur les questions et les politiques régionales; et
 - établir un programme pour la mise en œuvre des plans de travail associés aux activités techniques.



5. Mobiliser des ressources financières:
 - identifier les priorités régionales et élaborer des plans pour leur mise en œuvre, en prenant en considération les implications financières pour chaque pays;
 - prévoir un portefeuille de projets à soumettre aux donateurs potentiels. Les projets identifiés devraient se fonder sur les priorités régionales convenues, en s'appuyant sur le *Plan d'action mondial* ainsi que sur les priorités nationales identifiées dans les rapports nationaux ou dans les Stratégies et les plans d'action nationaux; et
 - faciliter et coordonner la mise en œuvre des projets régionaux et simplifier l'accès des pays aux ressources techniques et financières externes.
6. Envisager, dans le cadre des activités de communication et de mise en réseau, de:
 - mettre en place et maintenir des mécanismes de communication parmi les Centres de coordination nationaux de la région;
 - établir et maintenir la communication avec le Centre de coordination mondial et les autres Centres de coordination régionaux, selon les besoins;
 - établir et maintenir la communication avec les parties prenantes de la région;
 - mettre en place et coordonner le réseau régional par le biais d'un site Web qui fournit les informations sur les activités de la région et fonctionne comme une plate-forme de communication;
 - promouvoir la participation et la contribution régionale à DAD-Net et/ou établir un réseau DAD-Net pour la région;
 - mettre en place une bibliothèque virtuelle pour faciliter le renforcement des capacités dans la région. Les documents importants, comme les rapports nationaux et les rapports d'avancement des pays de la région, pourraient être disponibles dans la bibliothèque, ainsi que les rapports des réunions régionales et les documents fournis par les pays membres (par exemple, la législation nationale en matière de ressources zoogénétiques). Les projets de recherche régionaux et d'autres projets de collaboration devraient également être documentés et chargés dans la bibliothèque virtuelle régionale;
 - créer des liens solides avec la bibliothèque virtuelle mondiale de DAD-IS sur les ressources zoogénétiques – en chargeant les documents pertinents de la région dans cette bibliothèque; et
 - promouvoir et coordonner la rédaction et la publication de matériel de communication visant à accroître la prise de conscience, aux niveaux régional et national, des aspects sociaux, économiques et culturels, et des aspects associés à la sécurité alimentaire et autres, concernant la gestion des ressources zoogénétiques surtout locales.
7. Prévoir un projet de budget et d'options de financement:
 - préparer un projet de budget pour le fonctionnement du Centre de coordination régional, à inclure au plan d'action. Un budget annuel préparé avec soin est nécessaire pour indiquer clairement les besoins pour un fonctionnement efficace du Centre de coordination régional. Le budget doit être raisonnable si l'on veut qu'il attire les pays participants et les donateurs potentiels;
 - envisager et proposer un mécanisme de financement durable pour le fonctionnement du Centre de coordination régional. L'expérience a démontré que la mobilisation de



ressources financières durables de la part des donateurs pour la mise en place d'un Centre de coordination régional est extrêmement difficile et non viable, même si elle n'est pas impossible. L'approche la plus viable au financement des Centres de coordination régionaux est probablement une combinaison de soutien en nature et d'autres types d'appui provenant d'un pays ou d'une organisation d'accueil de la région, et un accord relatif à la participation aux coûts qui engage les pays membres de la région;

- proposer, le cas échéant, une formule prévoyant les contributions financières des pays de la région afin d'assurer le fonctionnement durable du Centre de coordination régional;
- s'adresser aux donateurs potentiels pour mobiliser les fonds de démarrage pour le Centre de coordination régional.

8. Diffuser largement le plan d'action du Centre de coordination régional.

Étape 4. Établir un projet d'ensemble de critères de sélection, d'accords pour l'accueil et de procédures d'élection

1. Préparer un projet d'ensemble des critères de sélection pour aider les pays à comprendre les conditions minimales requises pour accueillir le Centre de coordination régional. Ces critères comprendront probablement:

- l'engagement préalable de la part de l'institution d'accueil dans les activités associées à la gestion des ressources zoogénétiques dans le pays ou dans la région; et
- la disponibilité préalable, au sein de l'institution d'accueil, du personnel, des infrastructures et de l'engagement financier de base minimum nécessaire pour la gestion du Centre de coordination régional.

Réfléchir au type d'organisation qui pourrait accueillir le Centre de coordination régional:

- un ministère du pays d'accueil;
- une institution nationale;
- une institution régionale; ou
- une organisation intergouvernementale.

2. Décider des besoins en ressources financières, humaines et logistiques minimales que l'institution d'accueil potentielle doit assurer.

3. Établir la durée de la période d'accueil du Centre de coordination régional. Elle pourrait avoir une durée déterminée si la rotation au sein de la région est souhaitable. Autrement, le Centre de coordination régional pourrait être établi de façon permanente auprès d'une organisation d'accueil, mais il devrait être soumis à des examens périodiques.

4. Préparer un projet d'accord entre l'institution d'accueil et le comité directeur du Centre de coordination régional. L'accord pour l'accueil devrait être un document officiel signé par les représentants de l'institution d'accueil et par le comité directeur. Il pourrait:

- stipuler les conditions convenues pour accueillir le Centre de coordination régional;
- indiquer les contributions du pays d'accueil en faveur du secrétariat du Centre de coordination régional;
- spécifier les accords relatifs à la participation aux coûts; et
- communiquer les accords de gouvernance.



5. Établir les procédures pour la sélection de l'institution d'accueil. Ces procédures sont particulièrement importantes si plus d'une organisation exprime sa volonté d'accueillir le Centre de coordination régional.
6. Définir les détails d'admissibilité au vote dans la sélection du Centre de coordination régional et le niveau de consensus nécessaire (par exemple, majorité ou un certain pourcentage des pays de la région). S'il est jugé convenable, le Centre de coordination mondial pourrait assister au processus d'élection.

Étape 5. Organiser un atelier régional

1. Organiser un atelier régional pour permettre à tous les pays de la région d'envisager et de convenir de l'établissement du Centre de coordination régional. L'atelier permettra aux représentants des pays, et surtout aux Coordonnateurs nationaux, d'analyser le plan d'action préparé par le comité directeur intérimaire ainsi que d'examiner le projet des critères de sélection et d'accord pour l'accueil.
2. Choisir le lieu et le moment pour la mise en place du Centre de coordination régional. Si possible, convenir d'une organisation d'accueil pour le Centre de coordination régional pendant le premier atelier régional. Pour faciliter cette prise de décision durant l'atelier, des consultations au niveau national seront organisées auparavant.
3. Convenir des rôles et fonctions principaux du secrétariat du Centre de coordination régional. Les fonctions du secrétariat pourraient comprendre:
 - soutenir le comité directeur et son président;
 - organiser régulièrement des réunions régionales de Coordonnateurs nationaux;
 - organiser des réunions et des conférences scientifiques;
 - faciliter l'échange d'informations dans la région, notamment le perfectionnement des données et des systèmes d'information;
 - gérer le site Web du Centre de coordination régional;
 - mettre en œuvre les décisions prises lors des réunions régionales périodiques des Coordonnateurs nationaux et par le comité directeur;
 - soutenir les projets régionaux;
 - administrer le budget annuel du Centre de coordination régional; et
 - établir les rapports pour les réunions régionales des Coordonnateurs nationaux.
4. L'atelier devrait également offrir la possibilité d'entamer les débats sur les besoins et sur les priorités de la région. Même l'identification préliminaire des priorités régionales plus importantes assurera des arguments supplémentaires permettant de justifier la mise en place du Centre de coordination régional et ajoutera de la valeur à la participation à l'atelier.

Étape 6. Convenir des rôles et des fonctions du comité directeur permanent et des réunions régionales

1. Définir le mandat du comité directeur permanent pour qu'il puisse superviser le fonctionnement du Centre de coordination régional.
Les éléments opérationnels à prendre en considération sont:
 - la durée du comité;



- la procédure d'élection du président du comité directeur; et
 - la fréquence des réunions et les moyens de communication.
2. Convenir des fonctions du comité directeur permanent.
- Les fonctions de planification et de supervision du comité directeur permanent pourraient comprendre:
- l'organisation de réunions régionales périodiques; il est souhaitable d'organiser une réunion annuelle et le comité directeur devrait jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de l'ordre du jour de ces réunions;
 - la prise de décisions sur diverses questions associées au fonctionnement quotidien du Centre de coordination régional entre les réunions régionales périodiques;
 - l'élaboration d'une procédure de consultation avec les pays participants;
 - l'organisation d'ateliers de formation et de sessions spéciales consacrées à l'élaboration de propositions de projets, soutenus par le secrétariat;
 - la planification, la réalisation ou la supervision de la mise en œuvre des projets régionaux;
 - l'établissement d'un budget pour le Centre de coordination régional, en collaboration avec le secrétariat;
 - l'établissement de rapports pour les réunions régionales annuelles des Coordinateurs nationaux sur les progrès accomplis;
 - l'encadrement général et la supervision du développement du Centre de coordination régional; et
 - la représentation de la région, le cas échéant, aux événements et aux réunions au niveau international.
3. Établir les procédures, les rôles et les responsabilités dans l'organisation des réunions régionales périodiques.
- Les réunions régionales périodiques peuvent assurer un forum pour:
- élire de nouveaux membres du comité directeur;
 - élire l'institution d'accueil si le secrétariat du Centre de coordination régional est mis en place en rotation;
 - définir les règles générales régissant les modes de fonctionnement et de financement du Centre de coordination régional, du comité directeur et du secrétariat;
 - entamer de nouveaux projets et des interventions concertées;
 - décider du budget et des activités futures du Centre de coordination régional;
 - superviser le travail du secrétariat du Centre de coordination régional;
 - recevoir les rapports d'avancement annuels du secrétariat et du comité directeur; et
 - échanger les informations sur les activités nationales et sous-régionales pertinentes.

Étape 7. Mettre en place un comité directeur pour le Centre de coordination régional

1. Décider de la composition du comité directeur et organiser la désignation officielle des candidats. Diriger des consultations dans la région pour faciliter la mise en place du comité directeur.
2. Organiser les opérations de vote, établir le comité directeur et convenir d'un processus pour son renouvellement.



Étape 8. Choisir l'institution d'accueil et le secrétariat pour le Centre de coordination régional

1. Si l'institution d'accueil pour le Centre de coordination régional n'a pas été choisie pendant le premier atelier régional, le comité directeur devrait entamer le processus d'identification de ou des organisations candidates et mettre en œuvre le processus de sélection (lancer un appel d'offres pour accueillir le Centre de coordination régional).
2. Organiser l'élection ou une autre procédure de sélection convenue lors de l'atelier régional (par exemple, une votation par courrier).
3. Conclure le processus de sélection en acceptant l'organisation d'accueil et l'institution d'accueil pour le secrétariat et communiquer les résultats aux pays membres.
4. Élaborer un accord pour l'accueil et un plan d'action pour le fonctionnement du Centre de coordination régional.
5. Mettre en place le secrétariat pour le Centre de coordination régional et rédiger son mandat selon l'accord établi pendant l'atelier régional.

Étape 9. Contrôler systématiquement le travail du Centre de coordination régional

Examiner systématiquement le fonctionnement du Centre de coordination régional. Le comité directeur pourrait être chargé de cette responsabilité. Les évaluations seraient soumises et débattues aux réunions régionales périodiques des Coordonnateurs nationaux.



Références bibliographiques

Références bibliographiques

- CDB.** 2008. *In-depth review of the programme of work on agricultural biodiversity* (UNEP/CBD/SBSTTA/13/INF/2) (disponible à l'adresse Internet <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-13/information/sbstta-13-inf-02-en.pdf>).
- CDB.** 2009a. *Liste des Parties à la Convention sur la diversité biologique* (disponible à l'adresse Internet <http://www.cbd.int/convention/parties/list/>).
- CDB.** 2009b. *CdP 9 Décision IX/1. Examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique agricole* (disponible à l'adresse Internet <http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-01-fr.pdf>).
- CDB.** 2009c. *CdP 9 Décision IX/2. Diversité biologique agricole: biocombustibles et diversité biologique* (disponible à l'adresse Internet <http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-02-fr.pdf>).
- ERFP.** 2003. *Guidelines for the constitution of national cryopreservation programmes for farm animals*, édité par S.J. Hiemstra. Publication No. 1 of the European Regional Focal Point on Animal Genetic Resources (disponible à l'adresse Internet <http://www.rfp-europe.org/files/file00244.pdf>).
- ERFP.** 2008. *14th ERFP Annual Workshop for the National Co-ordinators for the Management of Farm Animal Genetic Resources, Vilnius, August 23, 2008. Minutes of the meeting*. European Regional Focal Point for Animal Genetic Resources (disponible à l'adresse Internet <http://www.rfp-europe.org/>).
- FAO.** 1992. *The management of global animal genetic resources. Proceedings of an FAO Expert Consultation Rome, Italy, April 1992*, édité par J. Hodges. Animal Production and Health Paper No. 104. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/006/t0665e/t0665e00.htm>).
- FAO.** 1996. *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale*. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/DOCREP/003/W3613F/W3613F00.HTM>).
- FAO.** 1998. *Lignes directrices principales pour le développement de plans de gestion des ressources génétiques animales au niveau national*. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,50006250>).
- FAO.** 1999. *The Global Strategy for the Management of Farm Animal Genetic Resources. Executive brief*. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,50006152>).
- FAO.** 2000a. *Overview of country activities associated with the development and implementation of the Global Strategy for the Management of Farm Animal Genetic Resources*. Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Deuxième session, Rome, 4–6 septembre 2000 (CGRFA/WG-AnGR-2/00/INF2). Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/meeting/021/am231e.pdf>).

- FAO.** 2000b. *Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale et priorités futures*. Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Deuxième session, Rome, 4–6 septembre 2000 (CGRFA/WG-AnGR-2/00/2). Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/meeting/021/am226F.pdf>).
- FAO.** 2001. *Préparation du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde. Directives pour l'établissement des rapports nationaux*. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,50006171>).
- FAO.** 2004a. *Strengthening national structures for the management of farm animal genetic resources – results of a questionnaire survey*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Dixième session ordinaire, Rome, 8–12 novembre 2004 (CGRFA-10/04/Inf. 16). Rome (disponible à l'adresse Internet <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/014/j3581e.pdf>).
- FAO.** 2004b. *État d'avancement de la préparation du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde et du rapport sur les priorités stratégiques*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Dixième session ordinaire, Rome, 8–12 novembre 2004 (CGRFA-10/04/9). Rome (disponible à l'adresse Internet <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/014/j3107f.pdf>).
- FAO.** 2004c. *Rapport de la Dixième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome (Italie) 8–12 novembre 2004 (CGRFA-10/04/REP). Rome (disponible à l'adresse Internet <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/014/j3951f.pdf>).
- FAO.** 2004d. *A regional focal point for the management of farm animal genetic resources: the European experience*. Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Troisième session, Rome, 31 mars – 2 avril 2004 (CGRFA/WG-AnGR-3/04/Inf.1). Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/meeting/021/j2009e.pdf>).
- FAO.** 2004e. *Progrès réalisés dans la mise au point définitive de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage*. Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Troisième session, Rome, 31 mars – 2 avril 2004 (CGRFA/WG-AnGR-3/04/3). Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/meeting/021/j1321F.pdf>).
- FAO.** 2006a. *Progrès accomplis dans la mise en oeuvre et l'élaboration ultérieure de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage. Rapport d'activités*. Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Quatrième session, Rome, 13–15 décembre 2006 (CGRFA/WG-AnGR-4/06/7/Add.1). Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/meeting/021/j8469f.pdf>).
- FAO.** 2006b. *Draft guidelines for the development of regional focal points*. Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Quatrième session, Rome, 13–15 décembre 2006 (CGRFA/WG-AnGR-4/06/Inf.8). Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/meeting/021/j8918e.pdf>).

- FAO.** 2007a. *Rapport de la Onzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Rome (Italie) 11–15 juin 2007* (CGRFA-11/07/Rapport). Rome (disponible à l'adresse Internet <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/014/k0385f.pdf>).
- FAO.** 2007b. *Rapport de la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Interlaken (Suisse), 3–7 septembre 2007* (ITC-AnGR/07/REP). Rome (disponible à l'adresse Internet http://www-data.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/documents/Interlaken/Final_Report_fr.pdf).
- FAO.** 2007c. *Report of the International Technical Conference on Animal Genetic Resources for Food and Agriculture. Interlaken, Switzerland, 3–7 September 2007* (ITC-AnGR/07/REP). Rome (disponible à l'adresse Internet http://www.fao.org/AG/againfo/programmes/en/genetics/ITC_docs.html).
- FAO.** 2007d. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/010/a1404f/a1404f00.htm>).
- FAO.** 2008a. *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, édité par B. Rischkowsky et D. Pilling. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/011/a1250f/a1250f00.htm>).
- FAO.** 2008b. *Domestic Animal Diversity Network survey. Summary of results*. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,525>).
- FAO.** 2009a. *Membres de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-about/cgrfa-members/fr/> - accès 10 janvier 2010).
- FAO.** 2009b. *FAO Conference Resolution 12/2007* (CGRFAWG-AnGR-5/09/Inf.9). Rome (disponible à l'adresse Internet http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/documents/ITWG_AnGR_5_09_inf_9.pdf).
- FAO.** 2009c. *Rapport de la Cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture Rome, 28–30 janvier 2009* (CGRFAWG--AnGR-5/09/REPORT) Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/meeting/018/k4486f.pdf>).
- FAO.** 2009d. *Rapport de la Douzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Rome (Italie), 19–23 octobre 2009* (CGRFA-12/09/Rapport). Rome (disponible à l'adresse Internet <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k6536f.pdf>).
- FAO.** 2009e. *Detailed report on FAO activities in the follow up to the International Technical Conference on Animal Genetic Resources for Food and Agriculture*. Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Cinquième session, Rome, 28–30 janvier 2009 (CGRFAWG-AnGR-5/09/Inf.2). Rome (disponible à l'adresse Internet http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/documents/ITWG_AnGR_5_09_inf_2.pdf).
- FAO.** 2009f. *Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques*. Directives FAO: Production et santé animales. Numéro 2. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/012/i0770f/i0770f00.htm>).

- FAO.** 2009g. *Results of questionnaires on country needs and donor priorities to implement the Global Plan of Action*. Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Cinquième session, Rome, 28–30 janvier 2009 (CGRFAWG--AnGR-5/09/Inf. 3). Rome (disponible à l'adresse Internet http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/documents/ITWG_AnGR_5_09_inf_3.pdf).
- FAO.** 2010a. *Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/012/i1674f/i1674f00.htm>).
- FAO.** 2010b. *Stratégies d'amélioration génétique pour la gestion durable des ressources zoogénétiques*. Directives FAO: Production et santé animales. Numéro 3. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/013/i1103f/i1103f00.htm>).
- FAO.** 2011a. *Molecular genetic characterization of animal genetic resources*. FAO Animal Production and Health Guidelines. No. 9. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/014/i2413e/i2413e00.htm>).
- FAO.** 2011b. *Status and trends of animal genetic resources – 2010*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Treizième session ordinaire, Rome, 18–22 juillet 2011 (CGRFA-13/11/Inf.17). Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/meeting/022/am649e.pdf>).
- FAO.** 2012a. *Réalisation d'enquêtes et de suivi pour les ressources zoogénétiques*. Directives FAO: Production et santé animales. Numéro 7. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://www.fao.org/docrep/014/ba0055f/ba0055f00.htm>).
- FAO.** 2012b. *Phenotypic characterization of animal genetic resources*. Animal Production and Health Guidelines No. 11. Rome (à imprimer).
- FAO.** 2012c. *Cryoconservation of animal genetic resources*. Animal Production and Health Guidelines. Rome (à imprimer).
- FAO/PNUE.** 1993. *World Watch List for Domestic Animal Diversity*, 1st edition, édité par R. Loftus et B. Scherf. Rome.
- FAO/PNUE.** 1996. *Liste mondiale d'alerte pour la diversité des animaux domestiques*, 2e édition, édité par B. Scherf. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,50006349>).
- FAO/PNUE.** 2000. *World Watch List for Domestic Animal Diversity*, 3rd edition, édité par B. Scherf. Rome (disponible à l'adresse Internet <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,50006350>).
- Groeneveld, E., Duchev, Z., Imialek, M., Soltys, L., Wiczorek, M., Distl, O., Gandini, G., Jaszczynska, M., Scherf, B. et Rosati, A.** 2006. FABISnet – creating national biodiversity websites. Dans *Proceedings of the 8th World Congress on Genetics Applied to Livestock Production, Belo Horizonte, Minas Gerais, Brazil, 13–18 August, 2006*.
- Groeneveld, E., Duchev, Z., Imialek, M., Soltys, L., Wiczorek, M., Distl, O., Gandini, G., Jaszczynska, M., Scherf, B. et Rosati, A.** 2007. FABISnet – A network of farm animal biodiversity databases. *Lecture Notes in Informatics (LNI)*: (disponible à l'adresse Internet <http://subs.emis.de/LNI/Proceedings/Proceedings101/gj-proc-101-019.pdf>).

- Martyniuk, E. et Planchenault, D.** 1998. Animal genetic resources and sustainable development in Europe. Dans *Proceedings of the sixth World Congress on Genetics Applied to Livestock Production, Armidale, Australia*.
- Mason, I.L.** 1988. *A world dictionary of livestock, breeds, types and varieties*. CAB International, Wallingford, Royaume-Uni.
- Setshwaelo, L.** 2002. *Management of farm animal genetic resources in the SADC region. May 4 1999 - May 12 2002. End of assignment report*.
- Simon, D.L. et Buchenauer, D.** 1993. *Genetic diversity of European livestock breeds*. EAAP Publication N° 66. Fédération Européenne de Zootechnie, Wageningen, Pays-Bas.

DIRECTIVES FAO: PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES

1. Collection of entomological baseline data for tsetse area-wide integrated pest management programmes, 2008 (A)
2. Préparation de stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, 2009 (A, E, F, R, C**)
3. Stratégies d'amélioration génétique pour la gestion durable des ressources zoogénétiques, 2010 (A, E, F, R, Ar)
4. A value chain approach to animal diseases risk management – Technical foundations and practical framework for field application, 2011 (A)
5. Guidelines for the preparation of livestock sector reviews, 2011 (A)
6. Mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des ressources zoogénétiques, 2012 (A, F, E)
7. Surveying and monitoring of animal genetic resources, 2011 (A, F**, E**)
8. Guide to good dairy farming practice, 2011 (A, E, Ar*)
9. Molecular genetic characterization of animal genetic resources, 2011 (A)
10. Designing and implementing livestock value chain studies, 2012 (A)
11. Phenotypic characterization of animal genetic resources, 2012 (A*)

Disponibilité: février 2012

A – Anglais	Multil. – Multilingue
Ar – Arabe	* Épuisé
C – Chinois	** En préparation
E – Espagnol	e Publication électronique
F – Français	
R – Russe	

On peut se procurer les *Directives FAO de production et santé animales* auprès des points de vente des publications de la FAO, ou en s'adressant directement au Groupe des ventes et de la commercialisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.



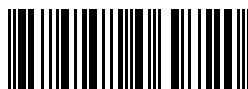
Consulter davantage de publications sur:
<http://www.fao.org/ag/againfo/resources/fr/publications.html>

Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, adopté en 2007, est le premier cadre convenu au niveau international pour la gestion de la biodiversité dans le secteur d'élevage. Les directives sur la *Mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des ressources zoogénétiques* ont été approuvées par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elles font partie d'une série de directives élaborées pour aider les pays dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Elles complètent, en particulier, les directives sur la *Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques*.

Un cadre institutionnel solide assure les bases pour une gestion efficace des ressources zoogénétiques tant sur le plan national qu'international. Les directives présentent une vue d'ensemble des composantes du réseau mondial pour la gestion des ressources zoogénétiques et suggèrent des méthodes pour les renforcer aux niveaux national et régional. Des indications détaillées sont fournies sur le rôle des Coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques et pour le développement et le fonctionnement des Centres de coordination nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques qui sont soutenus par les Comités consultatifs nationaux, par les groupes de travail et par les réseaux des parties prenantes des pays. Les progrès accomplis en faveur de la mise en place d'un réseau de Centres de coordination régionaux pour les ressources zoogénétiques sont analysés et des conseils sont offerts sous forme d'étapes pour les parties prenantes qui désirent mettre en place et maintenir des Centres de coordination dans leurs régions.

Les directives puisent des enseignements tirés de plusieurs années d'expérience dans la mise en œuvre des programmes et des Centres de coordination pour la gestion des ressources zoogénétiques dans de nombreuses régions de la planète et comprennent les contributions personnelles de particuliers qui ont été engagés activement dans ce travail.

ISBN 978-92-5-206972-0 ISSN 1810-0716



9 789252 069720

BA0054F/1/03.12